

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 26 NOVEMBRE 2015

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE
Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

1 - Projet communautaire 2015-2020.

RESSOURCES HUMAINES, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, MUTUALISATION DES SERVICES PUBLICS : Monsieur Eric ROMMEL

2 - Adoption du schéma de mutualisation.

FINANCES ET BUDGET : Monsieur Christian HUTIN

3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

4 - Fonds de concours - Construction d'un bâtiment à vocation sportive et des ateliers municipaux à SPYCKER.

5 - Attributions de subventions.

6 - Dotation exceptionnelle à la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Monsieur Bertrand RINGOT

7 - Délibération-cadre de la politique d'assainissement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

8 - Adhésion au Syndicat Mixte "Institution Intercommunale des Wateringues".

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS DE TERRITOIRE, URBANISME LIÉ À CES PROJETS DE TERRITOIRE, INNOVATION, RELATION PORTUAIRE : Monsieur David BAILLEUL

Comptes rendus annuels au concédant (C.R.A.C.) - Année 2014

Zone d'Activité Économique :

9 - GRANDE-SYNTHE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck - Avenant n° 4 à la concession.

Zone d'Habitat :

10 - DUNKERQUE - Concession d'aménagement I.S.C.I.D. - Les Terrasses de la Mer.

11 - GRANDE-SYNTHE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Centre-Ville - Avenant n° 8 à la concession.

12 - Rapport écrit et financier de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - Année 2014.

13 - Rapport écrit et financier des représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D - Année 2014.

14 - États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.) - Mise en œuvre d'actions en faveur du développement des services à la personne.

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORT : Monsieur Damien CARÊME

I - ENVIRONNEMENT :

15 - Rapport annuel de développement durable 2015.

II - TRANSPORTS :

16 - Exploitation du réseau de transports publics urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Rapport annuel du délégataire - Année 2014.

17 - Approbation du compte prévisionnel de la société de transports de Dunkerque et extensions (S.T.D.E.) pour l'année 2016.

18 - Avenant n° 5 à la convention du 19 août 2011 relative à l'intégration des lignes urbaines départementales au réseau de transport urbain de DUNKERQUE.

19 - Convention de mise à disposition d'un terrain pour la station GNV du dépôt des bus. Convention avec GNVert, filiale de GDF Suez.

20 - Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

III - ÉNERGIE :

21 - Service public de la distribution de gaz naturel - Rapport d'activités 2014 du délégataire Gaz réseau de Distribution de France (G.r.D.F.).

22 - Service public de la fourniture et de la distribution de l'électricité - Présentation du compte-rendu annuel d'activités 2014 d'Électricité De France (E.D.F.) et d'Électricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.).

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE : Monsieur Sony CLINQUART

23 - États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.) - Modalités d'intervention financière pour l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement dans le cadre du dispositif Réflex'adaptation pour l'année 2016.

24 - Réajustement du fonds de concours 2015 "Accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique".

DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'AGGLOMÉRATION : Monsieur Francis BASSEMON

25 - Création et mise à disposition du service commun des archives.

TOURISME ET LOISIRS : Monsieur Franck DHERSIN

26 - Délégation de Service Public de "l'Escale".

SPORT DE HAUT NIVEAU : Madame Martine ARLABOSSE

27 - Création d'un fonds d'amorçage au handisport.

PLANIFICATION, SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, ACTION FONCIÈRE ET PATRIMOINE : Monsieur Bernard WEISBECKER

28 - Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrialo-portuaire de DUNKERQUE - Mesures foncières - Signature de la convention tripartite de financement - Requête des enquêtes d'utilité publique et parcellaire préalables à la procédure d'expropriation.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

29 - Adhésion de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Groupement d'Intérêt Public "Institut Régional de la Ville" (G.I.P. I.R.E.V.).

30 - Désignations des délégués de la Communauté Urbaine de Dunkerque au comité syndical du syndicat mixte "Institution Intercommunale des Wateringues".

Monsieur le Président : Je déclare la séance du Conseil de Communauté ouverte.

Je vous propose à présent de désigner Madame Séverine WICKE, la benjamine de notre assemblée, comme secrétaire de séance.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Je vous remercie.

APPEL :

Je vais maintenant faire procéder à l'appel des membres de notre assemblée et demander à Monsieur Adrien NAVE d'assurer cette charge.

Présents :

Monsieur Patrice VERGRIETE, Président,

Mesdames Martine ARLABOSSE, Karima BENARAB, Monique BONIN, Isabelle KERKHOF,
Catherine VERLYNDE, Vice-Présidentes,

Messieurs David BAILLEUL, Francis BASSEMON, Damien CARÊME, Sony CLINQUART,
Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Christian HUTIN, Bertrand RINGOT, Éric ROMMEL,
Bernard WEISBECKER, Vice-Présidents,

Madame Sabrina KHELLAF, Conseillère Communautaire Déléguée,

Messieurs Martial BEYAERT, Didier BYKOFF, Jean-Luc DAR COURT, Jean DECOOL,
Bernard FAUCON, Jean-Yves FRÉMONT, Yves MAC CLEAVE, Bernard MONTET, Roméo
RAGAZZO, Jean-Philippe TITECA, Conseillers Communautaires Délégués,

Mesdames Barbara BAILLEUL-ROCHART, Julie BECKAERT, Isabelle BULTÉ, Fabienne CASTEL,
Martine COUDEVYLLE, Joëlle CROCKEY, Diana DEQUIDT, Claudine DUCELLIER, Nadia FARISSI,
Mélanie LEMAIRE, Patricia LESCIEUX, Régine MARTEEL, Catherine SERET, Marie-Line
VANDENBOSSCHE, Marjorie VOITURIEZ, Séverine WICKE, Conseillères Communautaires,

Messieurs Olivier BERTHE, Johnny DECOSTER, Régis DOUILLIET, Philippe EYMERY, Guillaume
FLORENT, Cyrille GAILLARD, Jean-Luc GOETBLOET, Stéphane GOUVART, Pascal LEQUIEN,
Jean-François MONTAGNE, Adrien NAVE, Yves PANNEQUIN, Jean-Christophe PLAQUET, Alain
SIMON, Jérôme SOISSONS, Michel TOMASEK, Frédéric VANHILLE, Conseillers Communautaires.

Excusés :

Monsieur André HENNEBERT,

Conseiller Communautaire Délégué,

Mesdames Josiane ALGOËT, Claudine BARBIER, Annette DISSELKAMP, Isabelle FERNANDEZ, Martine FORTUIT, Jannick LANDY, Nicole LUSTRE, Laëtitia MILLOIS, Leïla NAIDJI, Stéphanie PEEREN, Alice VARET, Conseillères Communautaires,

Messieurs Claude CHARLEMAGNE, Thomas FRAGA, Guy LECLUSE, Laurent VANRECHEM, Conseillers Communautaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames et Messieurs : Josiane ALGOËT, Claudine BARBIER, Claude CHARLEMAGNE, Isabelle FERNANDEZ, Martine FORTUIT, André HENNEBERT, Jannick LANDY, Guy LECLUSE, Nicole LUSTRE, Laëtitia MILLOIS, Leïla NAIDJI, Stéphanie PEEREN, Laurent VANRECHEM, Alice VARET, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mesdames et Messieurs : Barbara BAILLEUL-ROCHART, Bernard FAUCON, Jean-Luc DARCOURT, Éric ROMMEL, Philippe EYMERY, Isabelle KERKHOF, Sony CLINQUART, Martine ARLABOSSE, Damien CAREME, Bertrand RINGOT, Frédéric VANHILLE, Pascal LEQUIEN, David BAILLEUL, Marjorie VOITURIEZ.

Monsieur le Président : Merci Monsieur NAVE. Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

COMMUNICATIONS : Monsieur le Président

Monsieur le Président : Permettez-moi, tout d'abord, de revenir sur les attentats qui ont frappé PARIS le 13 novembre dernier. Nos premières pensées vont aux victimes, à leur famille et à leurs proches qui sont aujourd'hui dans la douleur et l'incompréhension. De nombreux hommages ont été rendus dans notre agglomération : dès le lendemain des événements, ici même, sur le parvis des Droits de l'Homme ; le lundi 16 à midi, lorsque la population a été invitée à observer une minute de silence, mais aussi dans les conseils municipaux, comme celui de DUNKERQUE, jeudi passé. À PARIS, un hommage national sera rendu demain matin aux Invalides. Afin de nous y associer, je vous demande, dès à présent, de respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

Parce que le recueillement n'exclut pas le rassemblement et la résistance, je tiens également à remercier tous les habitants de l'agglomération qui ont par un mot, par un geste symbolique, affirmé leur attachement aux valeurs qui font notre République. Au nom de tous les élus que nous sommes, merci.

Sur ce sujet, je souhaite maintenant donner la parole à chaque groupe qui compose le conseil communautaire. Pour commencer Monsieur Jean-François MONTAGNE, vous avez la parole.

Monsieur MONTAGNE : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe "Rassemblement Républicain pour le Littoral en Mouvement". Nos pensées vont tout d'abord vers les victimes, leur famille et les nombreux blessés de ces horribles attentats commis au cœur de PARIS et à SAINT-DENIS. Le 13 novembre, la France a été touchée en son sein par des attentats qui n'avaient pour seul but que de semer la terreur et créer un sentiment de peur chez nos compatriotes. Nous sommes, en effet, confrontés à un état de guerre aux formes inédites. Nous devons réapprendre à vivre pour longtemps avec le sentiment que les ennemis de la République cherchent à abattre nos idéaux de liberté, d'égalité de fraternité,

de laïcité, mais aussi de démocratie. Face à la peur, nous devons mener le combat des idées et des valeurs si nous ne voulons pas être engloutis sous le fracas des armes, de l'intolérance et du repli sur soi.

Les terroristes nous poussent à fermer notre société, la faire se replier sur elle-même, la diviser, l'abaisser. Le terrorisme n'a qu'un seul fonds de commerce : le pari de la peur qu'il répand dans la société. Nous devons faire face au terrorisme et nous ouvrir au monde, cette ouverture chère à l'esprit dunkerquois, refaire cause commune de cette France, forte de ses diversités et de ses pluralités.

Ce drame, c'est aussi celui de l'Europe, car elle ne se construit pas assez rapidement. La construction de l'Europe doit s'accélérer, les pays européens doivent travailler encore plus ensemble pour plus de sécurité. Oui, nous avons besoin de plus d'Europe pour lutter efficacement contre le terrorisme.

PARIS est la cible des terroristes qui s'attaquent, avant tout, à un mode de vie, à un art de vivre. Alors que les attaques contre le journal "Charlie Hebdo" concernaient la liberté d'expression, en novembre on assiste à des attaques frontales contre les concerts, le sport et les sorties festives du vendredi soir, autrement dit au mode de vie de notre jeunesse, et au-delà, à notre sens du vivre ensemble.

Nous devons continuer à nous mobiliser au plus près des citoyens pour faire reculer l'obscurantisme, en portant haut et fort les valeurs universelles d'humanité, de respect mutuel, de solidarité, d'éducation et de justice. Nous sommes tous attachés à la démocratie, c'est elle qui a été attaquée. Pour y répondre, le meilleur moyen, c'est de nous mobiliser pour les prochaines échéances démocratiques des 6 et 13 décembre. Il est temps que tous les citoyens épris de liberté, d'égalité et de fraternité soient des femmes et des hommes debout, fiers de leurs valeurs, fiers de la société européenne ouverte sur le monde dans laquelle ils vivent. Fiers aussi, parce que d'autres combattants de la liberté ont donné leur vie pour que vive la République.

Monsieur le Président : Monsieur RINGOT, Vous avez la parole.

Monsieur RINGOT : C'est Madame BULTÉ qui interviendra pour notre groupe, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Madame BULTÉ, vous avez la parole.

Madame BULTÉ : Monsieur le Président, chers collègues, la France est riche de sa diversité, elle est unie autour de ses valeurs républicaines, elle peut être fière de sa jeunesse et elle est admirée pour son art de vivre et sa culture. Mais la France a été touchée en plein cœur, ce vendredi 13 novembre, nous avons tous été touchés. Touchés dans nos libertés, dans notre joie de vivre et dans tout ce qui cimente nos liens entre tous, grâce à ces petites joies aux terrasses des cafés, grâce à cette ferveur pendant les événements sportifs ou encore avec cette euphorie partagée dans la salle de concert.

Toutes nos pensées et notre peine sont tournées vers les familles endeuillées, vers ces femmes et ces hommes blessés et vers toutes les victimes de ces attentats. Nous tenons à remercier et à saluer nos forces de sécurité, nos équipes de secours, nos professionnels de santé et tous les citoyens qui se sont mobilisés spontanément et avec dévouement. Les terroristes ont voulu faire plier la France. Mais même si nous avons eu un genou à terre, nous nous sommes très vite relevés, prêts à lutter de manière inconditionnelle et sans relâche contre ceux qui veulent faire de la barbarie et de l'horreur les conditions de notre existence, de notre société. Nous soutenons toutes les décisions prises par notre Gouvernement et par le Président de la République, pour la sécurité de nos concitoyens et la guerre menée pour détruire DAESH.

Parce que notre société représente tout ce qu'exècre DAESH ou l'État Islamique, il nous faut rester debout, solidaires, libres et confiants, parce que dans notre région et particulièrement dans notre agglomération, on sait ce que c'est que d'être solidaire, ce que c'est que de vivre ensemble avec nos différences. Et parce qu'on aime se réunir, se retrouver

entre amis, faire la fête et s'amuser aussi, nous allons continuer à vivre ensemble dans cette société que nous construisons chaque jour, et pour préparer, pour nos enfants, celle de demain. Alors oui, rien ne sera plus comme avant, mais nous continuerons à défendre nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, notre laïcité et notre art de vivre à la française et à la dunkerquoise.

Monsieur le Président : Monsieur HUTIN, vous avez la parole.

Monsieur HUTIN : Notre intervention, pour notre groupe, se déroulera en 2 parties. Je dirai un petit mot au niveau national et aussi Francis BASSEMONT complétera et peut-être aussi en tant que maire de SAINT-POL-SUR-MER.

Je crois que c'est René RÉMOND qui disait que les citoyens vivent souvent plutôt leur quotidien que l'histoire. Et c'est légitime, parce que chacun vit sa vie au fur et à mesure et ne voit pas forcément la globalité de l'histoire. Par contre, il est des drames qui nous touchent, des drames personnels, j'en ai vécu, comme beaucoup d'entre vous, encore récemment, où, quand on veut s'exprimer c'est indicible, on ne trouve pas les mots. Il est des drames qui existent pour les élus que nous sommes, Patrice VERGRIETE était hier à une marche blanche pour le décès d'une petite Floriane de 8 ans, c'est aussi quelque chose qu'on peut considérer comme indicible, quand on est maire et quand on est face aux parents. Et il est des choses qui sont indicibles également quand on est élu de la Nation, et vous devez vous douter que je n'en suis pas à mon premier hommage, et que le leitmotiv est loin d'être un leitmotiv répétitif et ridicule, mais il insiste sur l'ignominie de l'acte qui a attaqué notre pays.

Il y a un philosophe, un peu à la mode, qui s'appelle Raphaël ENTHOVEN qui a dit récemment : "la peur, c'est le pressentiment du réel, le courage, c'est l'acceptation spontanée".

Alors, le réel, c'est quoi ? Le réel, ce sont des psychopathes radicalisés, hystérisés, déshumanisés qui s'attaquent à un mode de vie, qui s'attaquent à ce que nous appelons la République, mais ce qui est le vivre ensemble, ce qui est le plaisir de se rencontrer, ce qui est le plaisir d'écouter de la musique, ce qui est l'ensemble des valeurs qui sont les nôtres, ce qui est la liberté, ce qui est la vie.

Le réel, c'est quoi ? Le réel, c'est peut-être aussi, j'en viens peut-être à une histoire plus personnelle, mais c'est, au retour de SYRIE, les critiques que j'ai pu essuyer en ayant eu des propos assez sévères sur l'orientation politique de la diplomatie de notre pays qui me semblait un peu flottante, et qui l'est un peu moins aujourd'hui, mais c'est aussi cela le réel.

Par contre, le courage dont parlait ENTHOVEN, c'est aussi le fait que ce pays se relève et qu'il y ait un hommage national et qu'il y ait un courage exceptionnel de nos concitoyens : nous sommes des rebelles, nous sommes des résistants, l'histoire l'a toujours prouvé et le fait qu'il y ait eu, moi j'ai été très marqué, en passant à PARIS devant les files de gens qui faisaient la queue pour donner leur sang, c'est absolument exceptionnel, de toute nationalité, de toute couleur, de toute opinion politique, c'est aussi cela la République, pour donner spontanément son sang quand il y a un drame dans un pays.

Je voulais simplement intervenir à titre personnel, associer à la minute de silence, peut-être le ferez-vous également, Monsieur le Président, cette petite fille qui a malheureusement été écrasée par des délinquants, c'est aussi quelque chose de dramatique, cela n'a rien à voir, mais la douleur est la même pour tous. Penser à la douleur de ces familles, ces 130 personnes qui sont décédées à PARIS, et dire comme disait DE GAULLE : "notre seule arme est notre intransigeance". Nous sommes en guerre, CLÉMENCEAU disait en 1917 : "je fais la guerre à l'intérieur, je fais la guerre à l'extérieur, je fais la guerre tout le temps". Nous devons être intransigeants pour défendre notre République.

Monsieur BASSEMONT : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui l'essentiel est en jeu et l'état d'urgence, voté par la représentation nationale, n'est pas contestable. Mais la République, telle que la France la conçoit et telle qu'elle l'a, pour bonne partie, inventée, est la figure même de la fraternité. Elle doit rester, en toutes circonstances, la fidélité en action aux principes de la déclaration des Droits de l'Homme, elle doit demeurer la grande aventure

collective ou sa garantie de la liberté des individus et des libertés publiques. Pour autant, nous sommes l'objet d'agressions qui menacent nos vies, nos valeurs et nos libertés, et la première responsabilité de ceux qui nous gouvernent est d'assurer la sécurité de nos concitoyens. Depuis des années, nous avons tous le sentiment de menaces qui montent à l'extérieur du territoire national et de l'Europe. Après les horribles drames de SAINT DENIS et de PARIS, nous avons tous la tête ailleurs, il faut pourtant continuer à vivre tous ensemble, et les locaux et nationaux, nous nous trouvons actuellement confrontés à de lourdes responsabilités, nous devons être à la hauteur des circonstances et dénoncer, sans aucune complaisance, toute gesticulation politicienne d'où qu'elle vienne. La meilleure réponse à la violence, à la haine, le désir de vengeance est de continuer malgré tout à partager, communiquer, échanger et créer. Ce dont nous devons débattre au Conseil de Communauté, c'est de l'action à mener au quotidien : l'éducation, la culture, l'emploi, le logement, le transport, l'environnement, bref de la vie tout simplement. Notre première responsabilité est de mettre en œuvre des politiques de solidarité qui rassembleront nos concitoyens plutôt que d'inciter par des discours ou des actes discriminatoires au renforcement de divisions déjà trop visibles.

Se rassembler signifie aussi que l'on fait appel à toutes les valeurs qui ont contribué à l'édification de la République pour donner à celle-ci son visage le plus ouvert, le plus tolérant, et son image la plus rayonnante. Je vous remercie.

Monsieur EYMERY : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous avons une pensée émue pour toutes les victimes. Nous exprimons notre confiance aux forces de sécurité si dévouées, malgré le déficit de moyens.

En 1986, des innocents sont tombés pour avoir été présents au mauvais endroit, au mauvais moment : grands magasins, TGV, restaurants. Il y a bientôt 30 ans, le terrorisme répandait le sang en FRANCE. Nous avons eu mal pour notre pays.

En 1995, été meurtrier : nous découvrons le visage de Khaled KELKAL, le refus de l'assimilation du bon élève, collégien modèle, tombé dans la radicalisation en prison. Nous avons eu mal pour notre pays.

En mars 2012, des militaires abattus, des enfants juifs mis à terre par Mohamed MERAH, de double nationalité. Il était "suivi depuis son enfance" comme on dit dans le jargon judiciaire. "Suivi" mais pas "mis hors d'état de nuire". Il a, selon sa mère, mis la FRANCE à genou. Nous avons, une fois de plus, eu mal pour notre pays.

Du 7 au 9 janvier, les frères KOUACHI, COULIBALY, exécutants d'une fatwa et déterminés à punir la FRANCE pour non-respect de la charia, ont assassiné. Chemin devenu presque banal, de la petite délinquance à la radicalisation islamiste. Nous avons eu mal pour notre pays.

En cette soirée du vendredi 13 novembre, la barbarie s'est encore une fois abattue sur PARIS et notre pays : 130 morts, 352 blessés, 34 toujours en réanimation. C'est le bilan le plus lourd pour PARIS, depuis la seconde guerre mondiale. Les français ont compris qu'ils étaient tous devenus des cibles potentielles. Les français ont compris que la FRANCE est en guerre. La gravité a empli nos cœurs et nos âmes. Des yeux s'ouvrent, des consciences s'éveillent enfin. Les terroristes étaient au moins 8 : 3 ayant franchi la frontière passoire de l'Europe, mélangés aux flots de migrants clandestins ; un multi récidiviste laissé en liberté, on ne comprend toujours pas pourquoi. Plusieurs individus classés "fichier S", c'est-à-dire potentiellement dangereux. L'identité des terroristes, les informations transmises sur leur parcours mettent au grand jour l'échec de l'assimilation de certains fils et filles d'immigrés. Les conséquences dramatiques du laxisme pénal, le danger de la perte de souveraineté sur nos frontières nationales. Durant des années, nous avons cédé à la facilité en confondant les lois universelles de l'hospitalité avec l'accueil à l'aveugle de tous ceux qui venaient en FRANCE sans chercher à aimer notre mode de vie, ce mode de vie qui est attaqué aujourd'hui si fortement. Ce qui nous a été demandé dans le "vivre ensemble" est devenu le "mourir ensemble".

Nous disions déjà, ce 15 janvier 2015, que l'État était défaillant à prévenir et à empêcher ces attentats et l'assassinat de 17 de nos compatriotes.

Le Premier Ministre a prononcé des paroles fortes, mais les précédents que je viens de rappeler de 1986, 1995, 2012, et les annonces faites nous ont, hélas, fait douter que les actes suivront.

Des mesures de bon sens, comme la déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme, sont annoncées. Nous les réclamions depuis des années. Il faut fermer les mosquées radicales, alors que notre territoire du Nord est en "zone noire" de la radicalisation. Il faut ne plus céder un pouce aux demandes communautaristes. La FRANCE est en guerre. La FRANCE est blessée, blessée mais pas abattue, elle se relèvera, j'en suis sûr, si nous lui appliquons le traitement de la vérité et si nous avons le courage de regarder en face la réalité. Quel que soit leur milieu social, quelle que soit leur sensibilité politique, leur religion, les usagers des réseaux sociaux ne s'y sont pas trompés en affichant, par millions, le drapeau tricolore, affichons-le nous aussi sans peur, et disons très fort : nous sommes la FRANCE. Et je souhaite, au nom du Groupe "Défi Bleu Marine", Monsieur le Président, que nous puissions ensemble, avec la gravité qui sied à ces moments, entonner notre hymne national.

Monsieur CARÊME : Mesdames, Messieurs, chers collègues, les attentats du 13 novembre dernier, cela a été dit par quelques collègues précédemment, ont ensanglanté notre pays. Des dizaines de morts, des centaines de blessés ont endeuillé, meurtri à jamais de très nombreuses familles. Nous nous associons, bien évidemment, à toutes les victimes et leur témoignons toute notre sympathie dans cette terrible épreuve.

A travers ces attentats d'une violence inouïe, à PARIS, c'est la FRANCE, notre démocratie, notre liberté qui ont été visées. Les justifications des commanditaires de ces attentats sont éculées, dépassées, pitoyables. Rien ne peut venir justifier de tels actes, et encore moins au nom d'une religion, d'ailleurs dans les victimes de ces atrocités provenant de 19 nationalités différentes, il y avait des croyants de toutes religions.

Ces meurtriers sont les premiers responsables des amalgames commis contre tous ceux qui, aujourd'hui, et c'est leur droit, croient et respectent la religion musulmane. Je vous le dis aussi, en tant que maire de GRANDE-SYNTHE, dont la population est historiquement mêlée, et qui vit bien ces différences parce qu'elles sont une véritable richesse. L'immense majorité des français de confession musulmane est évidemment étrangère à l'islam radical.

Depuis le début de l'année, notre pays est la cible de fanatiques et de terroristes prêts à mourir pour imposer leur vision archaïque du monde. Mais n'oublions pas qu'ils frappent partout : BEYROUTH, PARIS, BAMAKO, TUNIS. Nous sommes en guerre, il n'y a plus de front, c'est un fait. Le monde dans lequel nous vivons, en ce début de siècle, est bien troublé et bien fragile. Les guerres et les crises se multiplient, se cumulent, s'entremêlent. La carte des conflits dans le monde est éclairante : les feux sont allumés depuis des décennies, notamment au Moyen Orient.

Les questions territoriales, les enjeux économiques liés au pétrole, au gaz, à l'uranium et les problématiques religieuses se mêlent au gré des intérêts des puissants et toujours au détriment des peuples. La multiplication des interventions militaires en AFGHANISTAN, en IRAK et aujourd'hui en SYRIE montrent aussi notre incapacité à résoudre les crises. Notre diplomatie européenne est balbutiante, les ÉTATS-UNIS restent les gendarmes du monde guettés par la RUSSIE qui rêve de retrouver son influence d'antan. L'O.N.U. est là, presque interdite.

L'Europe vivait en paix depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la fin de la guerre froide, juste préoccupée par son développement économique et la montée inexorable du chômage. Nos préoccupations restaient celles de la courbe de la croissance et de l'augmentation de la richesse nationale, pourtant si mal répartie et d'un modèle de consommation pourtant dépassé. C'était avant l'émergence de la montée du fanatisme dans les années 90 et de sa traduction la plus sanglante.

De nombreuses questions nous brûlent les lèvres aujourd'hui, notre pays s'interroge et les mesures policières, qui ont été annoncées au lendemain du 13 novembre, ne sont assurément qu'une partie de la réponse à trouver collectivement. Elles ne peuvent et ne doivent suffire. Si le pays et nos concitoyens veulent être rassurés, nous devons aussi, dans nos villes et dans nos banlieues, partout en FRANCE, veiller à l'égalité républicaine, à la promotion de la citoyenneté, de la laïcité et à la prévention de la radicalisation.

Comment pouvons-nous lutter et prévenir toutes les dérives conduisant des français à tomber dans le radicalisme ?

Comment pouvons-nous lutter contre tous les amalgames dénonçant les musulmans, les réfugiés, les migrants responsables ou coupables, comme les autres, des attentats d'hier et peut-être de demain ?

C'est à nous, responsables politiques, de tenir notre rang, de rester fermes sur nos convictions républicaines, sans angélisme mais sans autoritarisme non plus.

C'est à nous, responsables politiques, de montrer l'exemple à travers nos politiques, nos comportements et nos propos, afin d'entendre que le problème n'est surtout pas que religieux ; la religion, je le répète, n'est que prétexte.

Il nous faut mettre en œuvre un véritable projet politique qui propose un avenir à notre société et à notre jeunesse.

En attendant, cela a été dit aussi par quelques-uns de mes collègues, il faut surtout continuer vivre, à créer, à penser à aimer qui on veut, à boire, à danser, à débattre, à s'enrichir mutuellement, car nous tous étrangers de l'autre, à faire la fête entre amis, entre voisins, à aider son prochain, à écouter ou faire de la musique, c'est le plus bel hommage que nous rendrons aux victimes de ces attentats.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Comme je l'ai fait au Conseil Municipal de DUNKERQUE après l'intervention des différents groupes politiques, je vous invite maintenant à entonner ensemble notre hymne national.

Toute l'assemblée debout entonne l'hymne national.

Monsieur le Président : Je vous remercie. Malheureusement l'actualité locale a aussi été ponctuée d'autres faits douloureux.

Tout d'abord, nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Dominique NAELS, ancien Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dunkerque et Vice-Président de la C.C.I. Côte d'Opale. Monsieur Dominique NAELS était également le Président-Directeur fondateur des ambulances NAELS. Il fût conseiller municipal d'HONDSCHOOTE et de DUNKERQUE et conseiller communautaire de décembre 1996 à avril 2001. Il était aussi très impliqué dans les Kiwanis de DUNKERQUE.

Ce lundi, nous avons également appris le décès de Madame Dominique DE BEIR, agent communautaire, qui travaillait dans la Direction des Grands Équipements.

En votre nom à tous, je tiens à exprimer nos sincères condoléances aux familles et aux proches des défunts.

Je tiens également à présenter toutes nos condoléances aux parents de la petite Floriane. Floriane avait 8 ans, elle était pleine de vie, elle jouait au basket à SAINT-POL-SUR-MER, jusqu'à ce samedi 21 novembre, jour où elle a été fauchée par la violence routière et la bêtise humaine. Devant une telle injustice que constitue la mort d'un enfant, nous savons tous que les mots sont dérisoires. Les proches auront néanmoins ressenti hier, lors de la marche blanche, que Floriane avait aujourd'hui une place particulière dans le cœur des dunkerquois. Je voulais aussi leur adresser tout notre soutien dans ce moment très difficile et associer bien entendu Floriane à la minute de silence que nous avons observée tout à l'heure.

Fort heureusement, d'autres évènements plus positifs ont marqué ces dernières semaines :

- le parc zoologique de FORT-MARDYCK a fêté ses 10 ans,
- le festival des récits sans frontière a débuté le 12 novembre sur le marché de BRAY-DUNES,
- le théâtre de La Licorne a ouvert ses portes au public le jeudi 19,
- la Ronde des Sables à LOON-PLAGE a été couronnée de succès,

- le dunkerquois Thomas RUYANT a terminé quatrième de la Transat Jacques VABRE, finalement des éléments de vie,
- le 3 novembre à la salle Jean Vilar de COUDEKERQUE-BRANCHE, la Communauté Urbaine a également lancé officiellement le nouveau plan "Air Climat Énergie" territorial 2015 - 2021. À travers cette démarche, notre collectivité marque son engagement dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air.

Dans le domaine économique :

- le Grand Port Maritime a inauguré, le 9 octobre, son nouveau poste d'inspection frontalier, au Port Ouest, pour les produits frais,
- AJINOMOTO est devenu officiellement HYET Sweet,
- la huitième édition du mois de l'économie sociale et solidaire est en cours depuis le 20 octobre,
- enfin, les 25 entrepreneurs qui ont rejoint la couveuse d'entreprises Dunkerque littoral ont participé au premier "Open Days" les 20 et 21 novembre.

L'actualité locale, c'est aussi l'avancée du projet "DK'plus de mobilité". Nous pouvons nous féliciter des premiers constats, à la suite du lancement du bus gratuit le week-end, car ceux-ci sont très positifs : les transports en commun sont plus fréquentés et attirent de nouveaux voyageurs. Dans le cadre de ce projet, une troisième phase de concertation est en cours : elle porte sur les aménagements urbains. Un bus exposition "tourne" ainsi dans l'agglomération, et dans le cadre spécifique du réaménagement de la Place Jean Bart, une votation est organisée. Il s'agit d'une démarche particulièrement innovante pour une intercommunalité qui montre bien notre volonté d'associer la population à nos décisions ; et je dois le dire, la démarche connaît un véritable succès, au-delà de nos espérances, puisqu'à ce jour, 13 636 enveloppes ont été reçues. La participation, qui dépasse déjà les 15 %, est donc à un niveau exceptionnel, dès aujourd'hui, pour ce type d'action, ce qui montre l'engouement de la population. Bien entendu, ces enveloppes ne seront ouvertes que le 8 décembre, après la récolte de l'ensemble des bulletins.

Autre fait saillant de l'actualité locale, le démantèlement du campement de TÉTEGHEM, là où se trouvaient encore 240 réfugiés la semaine dernière. Cette opération s'est faite en concertation entre l'État, la ville de TÉTEGHEM et la Communauté Urbaine, propriétaire du terrain. Elle respecte les 2 principes que j'ai toujours évoqués en la matière, à savoir humanisme et pragmatisme. Elle est conforme à ce que j'avais écrit dans ma lettre ouverte aux dunkerquois, le 14 octobre. À partir du moment où l'État a mis en place un programme national d'accueil, il est légitime et souhaitable humainement que chaque réfugié soit orienté vers celui-ci. Cette opération trouve également sa cohérence dans le temps, avec le travail de la justice sur les réseaux de passeurs.

Enfin, je tenais à vous informer que notre collectivité venait de remporter "la Marianne de la parité" dans les intercommunalités du Nord. Et oui, au regard du nombre de Vice-Présidentes et de Conseillères, nous sommes l'intercommunalité de plus de 20 000 habitants qui a le plus de femmes dans sa représentation politique. Merci d'ailleurs à Madame KHELLAF d'avoir été nous chercher ce prix, le 18 novembre dernier, à VILLENEUVE-D'ASCQ. Quand on évoquait, à l'installation de l'exécutif communautaire, le niveau exceptionnel de la présence des femmes dans l'exécutif, aujourd'hui cela signifie que notre intercommunalité est allée beaucoup plus loin que les autres, merci.

Je vous propose à présent d'aborder notre ordre du jour, non sans vous avoir signalé auparavant que le rapport d'activité 2014 de la Communauté Urbaine se trouve sur vos tables. Je passe donc à la première délibération.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

1 - Projet communautaire 2015-2020.

Monsieur le Président : Cette première délibération de notre Conseil porte sur le projet communautaire 2015 - 2020. Ce projet, qui vaut feuille de route pour la majorité, explicite nos priorités et pose la cohérence de notre action. Le document, qui vous est soumis ce soir, a fait l'objet de plusieurs Conférences des Maires et s'appuie sur une démarche de concertation large dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local, de la révision du Plan Local d'Urbanisme, du projet "Dk'plus de mobilité" entre-autres.

Trois axes stratégiques se dégagent :

Tout d'abord l'attractivité économique et résidentielle de notre agglomération, qui pose notamment les questions de développement et d'emploi. Ce premier axe s'appuie en grande partie sur les orientations prises à la suite des États Généraux de l'Emploi Local que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter en conseil. Nos actions s'y développeront dans plusieurs domaines :

- tout d'abord le soutien à nos PME locales et à la création d'entreprises est un enjeu crucial pour notre territoire. Nous devons réussir à redonner confiance et le goût de l'entrepreneuriat à tous ceux qui ont des idées ;

- en tant que Communauté Urbaine, il nous faudra également accompagner le développement des filières d'avenir, notamment dans le secteur industriel et portuaire. Notre complicité avec le Grand Port Maritime est aujourd'hui un atout majeur en ce domaine ;

- ensuite, nous ne devons plus négliger le développement de l'économie résidentielle, c'est-à-dire l'accroissement de la consommation directe des ménages sur le territoire et son efficacité en termes d'emplois créés, en matière de tourisme, d'emplois transfrontaliers, de développement des services à la personne, nous pouvons faire mieux et créer davantage d'emplois ;

- enfin, nous devons replacer l'homme au cœur de l'économie, trouver de nouvelles ressources, hors de l'échange monétaire pour tous ceux qui sont exclus de l'économie marchande, cela passera par l'innovation et l'encouragement à de nouvelles formes de productions dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Le deuxième axe stratégique du projet communautaire qui vous est présenté ce soir, c'est tout simplement la vie quotidienne des habitants de notre agglomération car, oui, nous pouvons améliorer le quotidien de la population :

- un bus gratuit et plus performant, c'est concret, à la fois pour le porte-monnaie des familles, pour l'accès au travail et aux loisirs, mais aussi pour l'environnement ;

- le programme exceptionnel de rénovation des trottoirs et des rues, c'est concret pour nos concitoyens, cela améliore le cadre de vie et facilite les déplacements au quotidien ;

- les dispositifs "réflex'énergie" et "réflex'adaptation", c'est concret : ce sont les familles qui voient leur dépense énergétique baisser ou qui voient leur logement adapté à leur handicap ou à leur âge avancé ;

- la construction de logements accessibles financièrement, la politique de l'eau qui sera évoquée en détail tout à l'heure, l'amélioration des pratiques de ramassage des déchets, c'est également concret pour les habitants de notre agglomération.

En outre, pour tout élu responsable, le quotidien de nos populations, c'est celui qui prévaut aujourd'hui, mais c'est aussi celui de nos enfants et de nos petits-enfants. C'est pourquoi nous devons aussi intégrer les enjeux de la ville durable, anticiper la transition énergétique, nous adapter dès maintenant aux risques de submersion marine et

d'inondation, ainsi qu'aux risques technologiques, préserver la biodiversité et la nature en ville. Sur tous ces points, c'est la vie quotidienne des générations futures que nous préparons.

Le troisième axe stratégique de ce projet communautaire, c'est ce que j'appelle souvent "faire de la politique autrement". Le lien entre les citoyens et les institutions publiques s'est, en effet, distendu depuis un certain nombre d'années, et il appartient à notre génération politique de le retisser. Pour cela, nous devons inventer de nouvelles pratiques politiques, avec plus d'écoute, de participation, d'échanges et d'explications. Ce que nous avons mis en place, dans le cadre de "DK'plus", avec 3 phases de concertation et une votation, est un bon exemple de pratique renouvelée.

Nous voulons aussi renforcer l'interactivité avec la population : dès janvier 2016, la Communauté Urbaine mettra, par exemple, en place, une application smartphone et internet qui permettra à chaque habitant de signaler un dysfonctionnement urbain, un trou dans une voirie, un amas de déchets, un mat d'éclairage défaillant, etc. Cela permettra à chaque citoyen de participer directement à la qualité du cadre de vie et d'avoir un lien direct avec le service public.

Faire de la politique autrement à la Communauté Urbaine, c'est aussi adopter une nouvelle gouvernance, fondée sur une relation plus forte entre les communes et l'intercommunalité. Cela passe par l'organisation régulière de la Conférence des Maires, lieu privilégié de l'élaboration de la stratégie communautaire, mais aussi par une plus grande solidarité financière entre les communes et la C.U.D. La mise en place d'un dispositif d'aide exceptionnelle pour les communes en difficulté, mesure unique en FRANCE, est une bonne illustration de cette ambition.

Vous le voyez donc, ce projet communautaire témoigne bien d'une forte ambition collective pour notre agglomération et du volontarisme politique pour bouger les lignes, sur l'emploi, sur le quotidien des habitants et en matière de pratique politique.

Oui, avec les baisses des dotations de l'État et le climat international, le contexte n'est pas facile, cela ne nous empêche en rien d'être plus efficaces et plus proches de la population.

Sur cette délibération n° 1, y-a-t-il des interventions ?

Monsieur RINGOT : Mes chers collègues, c'est toujours un moment particulier mais oh combien essentiel de voter le projet communautaire, en début de mandat, qui détermine notre feuille de route 2015 - 2020 et les différentes orientations débattues en Conférence des Maires, en faveur du développement de notre territoire.

Historiquement, chacun le sait ici, la Communauté Urbaine a été créée en 1969, essentiellement en vue de regrouper des moyens techniques : voirie, déchets, assainissement, eau potable, éclairage public pour partie, des compétences majeures, techniques qui ont permis de mettre à niveau le territoire progressivement. Pendant plus de 30 ans ainsi, les communautés urbaines ont généré ce type d'organisation à base d'importants services techniques. Différentes lois de décentralisation ont étendu progressivement les compétences de notre Communauté Urbaine. D'outil technique centré sur ses métiers, elle est devenue progressivement un outil de développement et d'aménagement de notre territoire, avec des interventions majeures, c'est son rôle principal, sur l'économie, l'emploi, le social. Il a donc fallu s'adapter avec deux maîtres-mots : le décloisonnement et la transversalité.

Depuis plus d'une décennie maintenant, il ne s'agit plus de faire de la voirie mais de réaliser un projet de requalification d'un territoire, d'un quartier sur lequel travailleront des services techniques, des partenaires, communes, État, Département, le tout dans un cadre contractuel d'où la nécessité d'une organisation et d'un langage commun et donc de la "démarche projet" assortie d'un besoin de pilotage, toujours renforcé avec les communes.

Ce projet communautaire est donc né d'un travail entre les élus et les acteurs du territoire, il vise 3 priorités politiques et 4 exigences comme vous l'avez présenté, dont les deux principales dimensions sont la conduite opérationnelle et la modernisation des services publics.

Plusieurs points nous amènent à partager les grands axes de ce projet :

- tout d'abord la stabilité fiscale envers les citoyens de notre agglomération, et notamment les entreprises et les commerçants pour ce qui concerne la Communauté Urbaine,

- la solidarité envers les communes ensuite, qui composent notre communauté, qui peuvent bénéficier désormais d'accompagnement technique et financier dans le cadre de leurs projets : fonds de concours, ingénierie, schéma de mutualisation, dotation exceptionnelle,

- ensuite la poursuite et l'approfondissement de nos compétences historiques et la modernisation des services publics, notamment l'assainissement, la stabilité et l'harmonisation progressive à l'horizon 2020 du prix de l'eau potable sur toute la Communauté Urbaine. Le schéma directeur des eaux pluviales, la mise en œuvre d'un plan intercommunal de sauvegarde, le plan local d'urbanisme intercommunal, débattu largement, la concrétisation du projet de mobilité avec le transport en commun en site propre, initié dans le mandat précédent avec notamment la provision réalisée vers le Versement Transport de plusieurs dizaines de millions d'Euros, le soutien aux filières énergétiques d'avenir ou encore l'optimisation de la collecte et du traitement des déchets, sans oublier enfin la nécessaire mutualisation des services et des compétences dans une relation "gagnant-gagnant" entre la Communauté Urbaine et les communes au service de l'action publique.

Dans le domaine économique, les États Généraux de l'Emploi ont défini de nombreuses propositions qu'il convient désormais de prioriser et de rendre adaptable à la réalité de notre territoire et à son ambition d'avenir. En cela, le rôle de Dunkerque Promotion nous semble particulièrement majeur, il doit être amplifié afin de faciliter les projets et leur étude sur notre façade maritime et portuaire qui représente, faut-il le rappeler, un atout essentiel sur lequel nous devons nous appuyer.

Les échanges avec les territoires voisins de la Côte d'Opale et de la Métropole sont évidemment à explorer et doivent nous permettre de créer des partenariats fructueux pour notre économie territoriale. Il nous faudra, je pense, toujours aller plus loin dans le soutien de nos PME locales, créateurs d'emplois, et s'atteler également à la révolution du numérique, tout en investissant dans l'innovation.

Il nous appartiendra de préserver et d'accentuer notre rôle majeur dans l'aménagement et le développement des zones d'activités, véritables atouts stratégiques pour la relance économique de notre territoire. L'exemple de la zone d'activités de la Grande Porte de CAPPELLE-LA-GRANDE, porte d'entrée désormais de LILLE dans notre agglomération est à souligner, puisque sa première phase est une réussite et sa deuxième phase qui se profile tout aussi prometteuse.

En termes de logements, il nous faudra maintenir la diversité de l'offre et veiller à notre rythme de construction neuve, afin de ne pas perdre des habitants et les voir s'éloigner dans l'espace péri-urbain et des territoires plus lointains faute parfois de produits adaptés à leurs attentes. Il nous faut donc relever ce défi démographique important, majeur, ai-je envie de dire, veiller aux équilibres urbains et sociaux mais surtout répondre aux besoins souvent urgents de la population pour faciliter leur parcours résidentiel et concrétiser ainsi un projet de vie.

En termes d'économie résidentielle, notamment le dynamisme commercial, il s'agira de réaliser des aménagements utiles et les relier en parallèle à des projets commerciaux, pour lutter contre l'évasion commerciale hors agglomération et veiller en cela à bien équilibrer le territoire en termes d'équipements commerciaux.

Concernant le développement culturel et touristique ainsi que le sport de haut niveau, nous saluons les ambitions confirmées du territoire, avec notamment la volonté d'encourager la promotion cinématographique, l'organisation d'un grand festival d'été dans le cadre culturel, sans oublier le soutien aux manifestations majeures déjà existantes dans nos communes, mais aussi dans le domaine sportif le soutien à nos équipes phares, comme l'USLD, le hockey avec la nouvelle patinoire en perspective, le DMBC, l'USDK et le BCM avec le soutien affirmé au projet "Sportica 2".

Il nous faudra porter également une attention particulière dans le domaine des piscines, en imaginant, je crois, un schéma communautaire pour maintenir nos équipements à niveau et veiller à faciliter l'apprentissage de la natation pour tous, quelle que soit la commune d'implantation.

Enfin, il nous faut, je crois, aussi porter une ambition d'un partenariat renouvelé avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, dont les relations ont souvent permis aux étudiants des différentes formations de participer à la dynamique territoriale. Notre pôle universitaire et la réussite de notre jeunesse dans les études supérieures méritent une ambition collective partagée, c'est une priorité non négligeable si nous voulons inscrire ce projet communautaire dans un monde en mouvement tourné également vers notre jeunesse.

Je vous remercie.

Madame KERKHOF : Ce projet communautaire définit pour les 5 prochaines années les grandes orientations politiques de ce mandat ainsi que la stratégie pour notre agglomération, c'est donc la feuille de route de la majorité communautaire de 2015 à 2020 que nous allons voter.

Nous souhaitons faire de la politique autrement : l'élaboration de ce projet communautaire en est un exemple concret. Rompre avec les méthodes du passé, utiliser la concertation, tels sont les éléments qui ont présidé à son élaboration. Depuis avril 2014, date de notre élection, nous n'avons eu de cesse que de mettre au cœur des débats de la Conférence des Maires la construction de ce projet. Tous les maires ont été reçus et entendus par le Président, afin d'échanger sur ce projet qui sera notre fil conducteur tout au long de ce mandat.

Nous avons défini ensemble les orientations de l'agglomération et la place de chaque commune au sein de cette intercommunalité. Chaque Vice-Président, chaque conseiller communautaire a été associé à la réflexion, aidé en cela par les services de la Communauté Urbaine qui ont travaillé de concert avec chacun d'entre nous. De nombreuses réunions de concertation ont été organisées pendant cette période, autour de l'emploi avec, je le rappelle, les États Généraux de l'Emploi Local, du transport avec "DK'Plus de mobilité" ou de l'urbanisme avec le travail sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce projet, qui est soumis au vote aujourd'hui, est la synthèse de toutes ces rencontres collectives ou individuelles. Mais nous ne devons pas oublier que le dunkerquois a de nombreux atouts : son littoral, son port, son tissu industriel et économique, sa proximité avec LILLE et la BELGIQUE, son savoir-faire, ses infrastructures et son ouverture vers le monde.

Nous nous devons aujourd'hui de renforcer son attractivité et nous avons tout pour réussir. D'ailleurs tout l'enjeu de ce projet est la volonté du groupe "Rassemblement républicain pour le littoral en mouvement" et de sortir de la morosité ambiante et d'être fiers de notre territoire dunkerquois et de ses habitants.

Nos priorités sont désormais clairement et fermement affirmées :

- nous devons renforcer l'attractivité économique et résidentielle,
- nous devons améliorer les services publics au quotidien, redonner du sens à la relation citoyen - service public,
- et nous devons faire évoluer nos pratiques avec l'affirmation d'exigences fortes.

Favoriser l'emploi local, le développer, encourager et aider à l'installation des entreprises, préserver le climat et l'environnement, ancrer la participation citoyenne, encourager l'innovation, accueillir des groupes d'étudiants-chercheurs ou faciliter l'implantation d'entreprises innovantes. Nous savons que c'est un projet communautaire ambitieux, courageux et cohérent. C'est un projet au service du territoire, de ses habitants et de l'emploi local. Et les élus du groupe "Rassemblement républicain pour le littoral en mouvement" sont prêts à relever ce défi, Monsieur le Président.

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce projet communautaire, il y a, à la fois, le fond et la forme.

Sur le fond, globalement, nous y voyons un catalogue de bonnes intentions. Je crois que tous, ici, ne peuvent qu'être d'accord avec les priorités affichées :

- l'attractivité économique et résidentielle de notre territoire, qui n'y serait pas attaché ?
- améliorer les services publics du quotidien : tout le monde a envie que les services publics du quotidien soient améliorés,
- mener les évolutions pratiques pour transformer le territoire et, nous le savons bien, tout territoire qui n'évolue pas est un territoire voué à disparaître et la vie est en perpétuelle évolution.

Ensuite, vous l'éclairez au nom de 4 exigences transversales :

- favoriser l'emploi local, mais nous vous applaudissons des 2 mains et nous vous le proposons concrètement, séance après séance, par le dépôt de motions, en vous demandant d'introduire les critères environnementaux, les critères d'attribution sociaux et environnementaux qui permettent de favoriser l'emploi local. A vous signaler, puisque notre discours semble n'être pas bien entendu, ou pas bien compris, qu'une décision récente de la Cour de Justice de l'Union Européenne vient de permettre de faire référence à un salaire minimum dans les marchés publics. Ah, voilà une bonne nouvelle, voilà une évolution qui devrait nous permettre d'éviter qu'on revoie demain, sur notre territoire, ce que nous avons vu au terminal méthanier, mais qui se passe dans un certain nombre d'autres entreprises que je ne citerai pas ici, avec des travailleurs des pays de l'Est dont les conditions, je dirais, de rémunération et de travail, ne sont pas aux normes de notre pays ;

- deuxième exigence transversale : préserver le climat et l'environnement. Mais bien sûr que c'est une exigence que nous partageons, et il me semble que nous avons été très en avance, très anticipateurs lorsque nous avons dit, depuis des années, qu'il fallait protéger notre littoral de la submersion marine et également, c'est les moments les plus délicats, lorsqu'à la submersion marine venue des mers peut s'ajouter la submersion de notre polder ;

- vous parlez d'encourager l'innovation, mais bien sûr comment ne pas envisager d'encourager l'innovation puisque l'innovation elle peut être une source de progrès. Mais, dans les exigences transversales il y en a une que nous vous proposons : valoriser notre culture, notre patrimoine, nos traditions. Bref avoir la pédagogie constante de l'enracinement, car notre identité c'est notre force. De tout temps, la cohésion d'un corps social, d'une communauté ont trouvé leur ciment dans la conviction d'une histoire commune, d'un destin partagé. Et je voudrais vous citer, ici le propos de SOLJENITSYNE qui disait : "afin de détruire un peuple, il faut d'abord détruire ses racines", et comme nous voulons, nous, que notre territoire perdure, que la population qui est sur ce territoire perdure et que nous ayons un destin souriant, un avenir visionnaire, nous pensons que nous ne pouvons pas le faire si nous ne mentionnons pas qu'il faut avoir sans arrêt le souci constant de ses racines. Voilà ce que nous voulions vous dire sur ce projet communautaire et nous souhaitons que cela soit ajouté en exigence transversale car à l'évidence, il y a un manque ;

- ensuite, sur la gouvernance, j'étais en commission lorsque ce problème a été abordé et j'ai bien entendu les propos très lucides de certains membres de votre majorité qui constataient que ce projet communautaire n'est pas la résultante d'une concertation avec les élus. La réponse a été, mais nous l'avons entendue ici, cela a été débattu à plusieurs reprises, ou cela est soutenu, je crois que c'est votre terme, soutenu par plusieurs Conférences des Maires. Mais cette Conférence des Maires, qui n'est indiquée à aucun moment, qui n'existe pas en tant qu'organe, je dirais, de fonctionnement d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale, n'est mentionnée à aucun moment dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Cette Conférence des Maires, elle efface, en quelque

sorte, le rôle des élus, elle balaie la légitimité démocratique des conseillers communautaires. Alors, en termes de gouvernance, puisque souvent vous avez le mot d'éthique à votre bouche, nous vous disons : "le dire, c'est bien ; le faire, c'est mieux". Il n'y a pas eu d'association véritable des élus communautaires à l'élaboration de ce projet qui est un catalogue de bonnes intentions auxquelles tout à chacun pourrait souscrire, si vous y ajoutiez cette exigence transversale qui est la pédagogie constante de l'enracinement et de l'identité. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un certain nombre d'amendements sur cette délibération n° 1, de manière à ce que le Conseil, en adoptant ces amendements, puisse enrichir le projet communautaire.

Monsieur le Président : Allez-y, présentez-les, s'il vous plaît, Monsieur EYMERY.

Monsieur EYMERY : Le premier amendement a pour objet la pratique d'un achat public responsable. Il est ajouté, à la partie "emploi local" : "la C.U.D. insérera systématiquement dans ses marchés publics des critères environnementaux et sociaux pour favoriser l'emploi local et permettre de réserver prioritairement les travaux aux entreprises locales".

L'exposé des motifs : nous pensons qu'il est de la responsabilité de l'acheteur public d'utiliser la commande publique pour satisfaire les besoins de la collectivité en dynamisant l'économie locale. Cet amendement a pour objet de permettre à la Communauté Urbaine de pratiquer un achat public responsable, et c'est d'ailleurs le sens des demandes d'un certain nombre d'organisations qu'aujourd'hui j'ai l'occasion de côtoyer, de rencontrer dans le cadre de la campagne, et vous verrez que sur des organismes très officiels comme les Chambres de Commerce et d'Industrie, un certain nombre de fédérations professionnelles demandent à chaque fois aux candidats comment ils feront pour que la commande publique profite aux entreprises locales. C'est d'ailleurs, à moins que nous nous soyons mépris sur le sens de vos propos, mais il y en a eu tant, le sens de vos déclarations en tant que Président de la CUD, lors du lancement des États Généraux de l'Emploi Local, ce 12 septembre 2014. Mais, qui faut-il croire ? Le Président de la C.U.D. le 12 septembre 2014 ou le candidat à la Mairie de DUNKERQUE qui, en mars 2014, déclarait, à propos de la préférence locale, que c'était le retour au moyen-âge ?

Monsieur le Président : Avez-vous présenté l'ensemble de vos amendements ?

Monsieur EYMERY : Je pensais qu'on votait après chaque amendement.

Monsieur le Président : Bien sûr que non, Monsieur EYMERY, vous le savez très bien. Vous avez présenté l'ensemble de vos amendements ?

Monsieur EYMERY : Non, il y en a encore d'autres.

Monsieur le Président : Allez-y, terminez.

Monsieur EYMERY : Le second amendement, dans la droite ligne de notre propos, a pour objet de redonner l'entière souveraineté des décisions au conseil communautaire. Il est ajouté au projet communautaire : "la Conférence des Maires est supprimée en tant qu'organe de décisions".

L'exposé des motifs : le Code Général des Collectivités Territoriales ne reconnaît aucune valeur légale à la Conférence des Maires. Celle-ci transfère à un organigramme dépourvu de légalité la prise de décision. Cet amendement permettrait au conseil communautaire de retrouver sa pleine souveraineté.

Troisième amendement qui, là aussi, est dans la ligne de mon propos sur la nécessité de valoriser culture, patrimoine et traditions, il est ajouté au projet communautaire : "la Communauté Urbaine de Dunkerque organisera, tous les trois ans, une fête de la mer". La première fête de la mer sera programmée en 2018.

Exposé des motifs : en 2013, la manifestation "l'Escale" a attiré plusieurs centaines de milliers de personnes et a contribué à l'animation et au rayonnement de la ville. Il y a quelques mois, en 2015, la commémoration de l'opération Dynamo et du 70^{ème} anniversaire de la libération de DUNKERQUE, avec les "little ships", a également attiré des dizaines de milliers de personnes. Le conseil communautaire a constaté l'intérêt des habitants du littoral et même bien au-delà pour ces manifestations liées à la mer et à notre passé maritime. La C.U.D. mettra donc en place une fête de la mer pour augmenter l'attractivité du territoire, ce qui répond, me semble-t-il, à la priorité n° 1 du projet communautaire. C'est la raison pour laquelle nous ne doutons pas de l'accueil favorable que vous réserverez à ces amendements.

Monsieur BAILLEUL : Oui, effectivement, comme l'ont dit certains de mes collègues, peut-être pas tout à fait Monsieur EYMERY mais les autres, on doit se féliciter du projet communautaire. On doit se féliciter du projet communautaire, aussi bien sur les ambitions affichées, évoquées par Bertrand RINGOT, par exemple, ou Isabelle KERKHOF, ambitions claires, assumées : l'attractivité de notre territoire, l'attractivité économique, son développement, l'emploi. Des questions essentielles pour nos populations, aujourd'hui comme demain, mais aussi sur la méthode.

J'entends le propos qu'il n'est pas assez débattu : certainement, un débat en concertation, c'est toujours très long. On le voit avec l'opération "Dk'Plus de Mobilité" : il y a déjà eu énormément de réunions auprès des populations, auprès des comités de quartiers, auprès des conseils des sages, pour expliquer. Et pourtant on sent que c'est nécessaire, cette nouvelle phase de concertation, c'est cela le principe même de la concertation, de ce qu'on appelle la démocratie participative, c'est le fait que rien n'est figé.

Aujourd'hui bien sûr, un document existe, il est loin d'être inscrit dans le marbre, c'est un document qui va vivre, c'est un document qui va continuer, je le souhaite, je l'espère et j'en suis convaincu, d'échanger avec les communes qui sont le socle de cette intercommunalité, de notre Communauté Urbaine, qui vont continuer dans les commissions thématiques, des échanges avec les conseillers communautaires, et qui, surtout, vont continuer d'aller vers le concitoyen parce que c'est là que cela se joue, nous l'avons dit tout à l'heure, le terme a été employé, il faut que cette Communauté Urbaine soit plus proche de l'habitant, soit au plus proche de nos habitants.

Bien sûr qu'aujourd'hui, la concertation fait qu'on a sur la table un document et qu'il est certainement incomplet, mais c'est cela la force de notre démocratie locale, c'est de le construire pas à pas.

Demain, des éléments seront augmentés, seront renforcés, seront confortés, c'est cela la force de notre démocratie locale.

Alors bien sûr, les élus du "Rassemblement Solidaire Communautaire" ont participé activement et participeront activement à enrichir, à construire et à développer de manière concrète ce projet communautaire parce qu'après la concertation, vous l'avez compris, il y a, et c'est là-dessus que nous sommes tous attendus, chers collègues, la réalisation de la concertation à la réalisation.

Tout à l'heure, le Président nous parlait, par exemple, d'exemples très concrets déclinés au niveau des États Généraux de l'Emploi. On n'est plus du tout dans la concertation mais déjà dans les éléments concrets.

J'aurai une délibération où on parlera des services à la personne : comment donner un coup de pouce à ces emplois non délocalisables, ces emplois du territoire et faire que cette consommation locale fasse également vivre nos entreprises ?

Alors les élus du "Rassemblement Solidaire Communautaire" participent de par leur délégation importante. Nous avons des délégations au développement économique, à l'attractivité du territoire, aux finances, culture, voirie, urbanisme, ressources humaines. Vous imaginez bien qu'avec ces thèmes forts, ces délégations importantes confiées, nous participons tous les jours à la construction de ce projet communautaire.

Oui, il continuera d'évoluer, il est notre feuille de route mais une feuille de route qui, au fil du temps, se construira toujours plus, parce que nous aurons l'expérience et le retour sur

des actions concrètes que nous allons mener. Il faut aller plus loin sur celle-ci, parce qu'elle "marche" et elle fonctionne. Celle-ci, oui, on avait la bonne idée, mais peut-être qu'il nous faut la revoir, la retravailler, parce qu'elle n'a pas encore trouvé son public. C'est cela un projet communautaire, ce n'est pas quelque chose qui, aujourd'hui, lorsqu'il est voté, sera mis sous cloche, sera mis sous verre, et qu'on n'en parlera plus, sauf dans 6 ans pour faire le bilan.

Il faut avoir l'idée de cet esprit de débat tout au long de son parcours à ce projet communautaire. Et, c'est essentiel, je vous le dis, c'est essentiel car c'est la seule façon de le rendre partagé par tous, parce que l'idée de ce projet communautaire, c'est évidemment qu'il soit partagé par les élus dans cette salle, les techniciens qui nous accompagneront à le construire mais surtout la population dans son grand ensemble qui nous a fait confiance pour mener et piloter les destinées de cette Communauté Urbaine.

Alors, comment faire avec les habitants ? Ce n'est pas parce qu'on a voté aujourd'hui ce projet communautaire qu'il sera partagé par tous. Eh bien, il nous faut trouver les outils, des instruments, des moyens nouveaux. Nous en avons cité un tout à l'heure, il est rare, quand même, sur notre Communauté Urbaine, c'est la première fois je pense que sur les Communautés Urbaines de France, c'est également très rare, c'est celui de la votation. Cela prouve bien que si nous le faisons, à l'échelle de la Place Jean Bart, sujet au demeurant fort symbolique, nous pouvons le faire demain, sur un autre sujet du projet communautaire et peut-être amender ou conforter notre position qui est prise ce soir. C'est cela le sens même d'un projet communautaire, parce que, dans le terme, vous l'avez vu, il y a le terme "projet" : projet, ce n'est jamais complètement achevé, et heureusement, cela nous donne déjà les jalons posés pour demain, l'après 2020, l'après 2021. Il faudra continuer de construire cette Communauté Urbaine. Elle aura changé, elle aura évolué, elle sera, je le souhaite, beaucoup plus proche de ses habitants. Elle sera, je le souhaite, très ancrée dans la relation avec les communes, ce qu'elle n'a pas toujours été, on le sait, par le passé, mais elle aura besoin de continuer d'évoluer. Elle sera certainement également pris dans un nouveau carcan administratif et juridique, c'est cela le sens de notre projet communautaire. Ce projet communautaire, il ne vaut que s'il est, je l'ai dit, partagé par tous.

Une remarque : pour qu'il soit partagé par tous, soyons très vigilants, soyons très vigilants sur la fiscalité, soyons très vigilants sur les tarifs des différents services communautaires. Difficile de faire entendre à quelqu'un, lorsque celui-ci considère qu'il paie trop ou à tort, et puis il doit être partagé sur une base "une et unique", celle des résultats, pas le vote de ce soir, les résultats d'hier qui ont commencé, d'aujourd'hui et de demain.

Voilà ce que je souhaitais vous dire, Monsieur le Président.

Monsieur CARÊME : Je commencerai par un trait d'humour, tout d'abord en disant que, pour une fois, je suis d'accord avec Monsieur EYMERY quand il dit "nous protéger de la submersion Marine". C'est pour fermer la parenthèse.

Je m'exprime, ce soir, au nom du "Groupe des élus socialistes et écologistes communautaires", autour de ce projet. Je ne vais pas être très long, puisque ce projet concerne tout d'abord le développement du territoire et les enjeux auxquels est confrontée notre collectivité. De nombreuses évolutions sociales, écologiques, conjoncturelles et structurelles ont des effets directs sur le territoire, avec parfois une fragilisation du tissu économique et des répercussions profondes dans la vie sociale et urbaine de notre agglomération, mais Isabelle KERKHOF le disait tout à l'heure, nous avons des atouts, ils demeurent, et donc il faut capitaliser sur ces atouts.

Nous avons des défis à relever et le principal de ces défis est celui de l'attractivité de notre territoire, je pense que si on ne résout pas ce défi-là, nous n'arriverons pas à grand-chose derrière. Nous perdons des habitants, c'est le premier problème à résoudre, mais nous avons aussi beaucoup de difficultés à recruter des cadres ou des spécialistes et aussi des difficultés à recruter un certain nombre d'entreprises, en raison de cette attractivité du territoire. Donc, il nous faut diversifier notre territoire : diversification économique, s'engager dans l'économie numérique, dans l'économie touristique, valoriser aussi l'interdépendance frontalière, que ce soit avec la Métropole ou la BELGIQUE ou voire les autres territoires voisins de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Notre Communauté Urbaine est ensuite soumise à différentes formes de vulnérabilités, dont il faut réellement tenir compte : la submersion, les risques industriels, l'inondation et déjà de nombreuses actions ont démarré en la matière.

Dans ce projet, le territoire fait le choix de mettre en œuvre de nouvelles règles plus harmonieuses pour les hommes et leur environnement, et nous ne pouvons que nous féliciter de ce nouvel axe. Il faut capitaliser sur ces atouts, je le disais il y a quelques instants, valoriser des projets sur la résilience territoriale et intégrer la transition énergétique, sociale et écologique comme vecteurs de progrès et d'innovation, c'est indispensable.

Ce projet traduit ensuite la volonté d'une collectivité volontaire et engagée dans une transition équilibrée, propre au développement de son attractivité, avec une volonté de créer la ville de demain. Nous avons un certain nombre de champs dans ce projet communautaire qui l'expriment parfaitement : l'urbanisme et les constructions durables, avec un certain nombre de projets : le Learning Center Ville Durable à la Halle aux Sucres, mais aussi l'éco-quartier du Bas-Roch, le programme de rénovation urbaine, la trame verte et bleue, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacement.

Autre axe : l'emploi local, avec la priorité du mandat pour une mobilisation très forte après les États Généraux de l'Emploi Local. Une mobilité réinventée complètement et il était temps de le faire, "Dunkerque plus de mobilité", Dk'vélo, la gratuité du transport, les parkings de co-voiturage que nous développons mais aussi la mobilité douce avec les décisions que nous avons prises sur les vélo-routes du littoral.

Le développement des énergies renouvelables aussi, Bertrand RINGOT en parlait tout à l'heure, les filières éoliennes, les clusters "industrie" la valorisation des énergies marines, le cadastre solaire sont des outils à notre service, l'écologie industrielle, favoriser de nouveaux modèles économiques avec des pratiques collaboratives comme il y en a aujourd'hui avec Work and Co et sa plateforme collaborative, le groupement éco-mairie, le pôle de compétitivité, le "crowdfunding", les circuits courts, l'éco-zone qui a sa place à COUDEKERQUE-BRANCHE.

Autre axe : une meilleure efficacité énergétique, le succès de "Réflex'énergie", il faut ré-abonder les lignes tellement c'est demandé aujourd'hui, le doublement de notre réseau de chaleur que nous allons entamer très prochainement, anticiper bien évidemment les risques et réduire les nuisances, la plateforme ATMO, le PAPI, nous sommes aussi la première Communauté Urbaine de France à prendre la compétence GEMAPI, le Plan de lutte contre le bruit, le plan de lutte contre la pollution par ailleurs, la prévention de l'environnement et la lutte contre le changement climatique qui demeurent des préoccupations constantes, la signature du "plan air-climat énergie territorial" il y a quelques semaines à COUDEKERQUE avec l'engagement fort d'acteurs institutionnels, industriels, associatifs, sur un certain nombre d'actions identifiées et mesurables et encore la préservation des ressources, vous l'avez rappelé Monsieur le Président, avec la protection de la biodiversité, le développement de la nature en ville, la gestion équitable de l'eau et de ses ressources avec tout ce que cela entraîne derrière.

Pour terminer devant ces enjeux, la Communauté Urbaine avance 3 priorités politiques, accompagnées de 4 exigences transversales dans le mode de faire. Je rappelle ces 3 priorités :

- renforcer l'attractivité économique et résidentielle,
- améliorer les services publics au quotidien,
- faire évoluer nos pratiques pour transformer le territoire en associant les citoyens, ce qui me semble primordial.

La Communauté Urbaine réaffirme ainsi, à travers son projet communautaire, son rôle d'animateur de la politique locale avec ces 3 priorités fortes parmi lesquelles sont quand même clairement identifiées les exigences transversales, en matière d'emploi, en matière de participation citoyenne, d'innovation, de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique qui sont des postulats nécessaires pour affirmer la durabilité du territoire et son attractivité.

Et surtout comme il est spécifié page 3 du document, ce document n'est pas figé, il va évoluer, il va s'affiner, il va s'améliorer dans le temps et cela aussi, c'est important de le signaler. Notre groupe approuve donc ces orientations et ce projet communautaire où le citoyen et la qualité de vie sont centraux.

Monsieur GOUVART : J'interviens surtout pour répondre à Monsieur EYMERY à la suite de la commission qu'il a évoquée lorsqu'il dit que certains membres de la majorité sont d'accord avec lui. Tout d'abord, il y a eu des échanges intéressants et complètement différents de ce qui a été dit par Monsieur EYMERY. Durant les E.G.E.L., durant la mise en place de l'ensemble de ces moyens de communication et d'échanges, la Communauté Urbaine a été ouverte plus que jamais. Voilà ce qui est ressorti de cette commission.

Tous les élus ont eu l'occasion, à maintes reprises, de venir dans les différents débats pour apporter leurs idées sur l'attractivité ou sur l'habitat.

Ensemble, je pense que nous avons construit quelque chose de très bien pour continuer à avancer au niveau de la Communauté Urbaine sur ce schéma.

Ensuite, je voudrais revenir aussi, sur les propos de Monsieur EYMERY. Quand on parle de l'emploi local : on ne doit pas opposer l'emploi local et le développement à l'ouverture et aux coopérations qui sont du niveau de l'Europe, car les entreprises qui travaillent ici doivent s'ouvrir pour pouvoir vivre. On ne peut pas exister au niveau local si on ne s'ouvre pas dans certaines P.M.E. et P.M.I. à travers l'Europe ou le monde. Il faut arrêter de faire cette différence.

Quand on parle des salaires, il faut aussi regarder le niveau de vie dans les pays européens. On peut vendre nos structures. Ici, beaucoup d'entreprises, que ce soit dans le dunkerquois ou dans le Nord / Pas-de-Calais, vendent leurs idées, leur ingénierie, elles construisent avec l'étranger comme elles achètent l'ingénierie ou elles construisent avec les membres de l'Union Européenne.

Je voulais faire cette intervention, car il y en a assez d'opposer l'extérieur à l'emploi local et de dire "on va à l'Est et on fait les salaires bas". Nous avons aussi des échanges, surtout dans un endroit comme le nôtre qui est un territoire portuaire lié à la mondialisation.

C'est surtout sur cela que je voulais intervenir car c'est assez grave de croire qu'on peut vivre en autarcie. L'Europe, c'est l'avenir et nous devons continuer à travailler avec les pays de l'Union Européenne.

Monsieur le Président : Merci Monsieur GOUVART. Je pense que nous pouvons, effectivement, nous féliciter de ce document ce soir. Je l'ai présenté tout à l'heure, mais c'est vrai que les priorités sont claires et cohérentes, ce qui pose une vision du développement de ce territoire plutôt finalement que de partir d'une idéologique, de partir d'une vision de l'avenir de ce territoire me paraît être un élément essentiel.

Et puis deuxièmement, moi, je me félicite quand même du travail de l'exécutif dans sa transversalité et je tiens à remercier l'ensemble des vice-présidents qui sont impliqués au quotidien dans l'avancée de leur politique publique, de leur thématique et au-delà de l'innovation, comme la votation qui est en soi une révolution, vous l'avez dit Monsieur BAILLEUL, c'est vrai que c'est unique. Essayez de trouver une intercommunalité qui fait ce genre de chose, c'est très très rare !

Je pense qu'effectivement nous avons des innovations fortes : tout à l'heure je parlais de mesures de solidarités financières en direction des communes en grande difficulté, là c'est pareil, unique.

Voilà, nous sommes porteurs d'une démarche de solidarité et d'innovations uniques et je mets dans ces innovations la place de la "Conférence des Maires", parce que je pense que c'est aussi une bonne manière, une bonne garantie d'avoir une vision collective de l'avenir de cette agglomération et de partager, effectivement à 20, une vision d'avenir pour ce territoire. D'échanger tous les 15 jours 3 semaines, à 20, autour de l'agglomération que l'on veut construire tous ensemble me semble être de nature justement à garder les pieds sur terre et d'avancer avec pragmatisme et je me félicite, je le dis à tous les maires présents à chaque fois, de la qualité de nos échanges lors de ces Conférences des Maires qui

permettent de réfléchir collectivement et d'avancer tous ensemble.

Donc, je revendique cette Conférence des Maires comme un élément-clé de la gouvernance de cette agglomération et je ne regrette absolument pas cette innovation en termes de gouvernance qui, je pense, nous nourrit collectivement tous les jours.

Je vous propose de passer au vote, et tout d'abord sur les amendements de Monsieur EYMERY.

Sur le premier amendement défendu relatif aux achats, qui est "pour" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "contre", il est donc rejeté.

Est-ce le même vote pour les deux autres amendements de Monsieur EYMERY ? Très bien, je vous remercie.

**L'amendement relatif à cette délibération ayant pour objet
"de redonner l'entière souveraineté des décisions au conseil communautaire",
présenté par le groupe "Défi Bleu Marine",
a été rejeté à la majorité (71 voix "contre").**

**L'amendement relatif à cette délibération ayant pour objet
"une fête de la mer au service de l'attractivité du territoire"
présenté par le groupe "Défi Bleu Marine",
a été rejeté à la majorité (71 voix "contre").**

**L'amendement relatif à cette délibération ayant pour objet
"la pratique d'un achat public responsable" présenté par le groupe "Défi Bleu Marine",
a été rejeté à la majorité (71 voix "contre").**

Monsieur le Président : Je vais donc passer au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour" ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Expose aux membres du Conseil qu'au lendemain des élections de mars 2014, les élus de la Communauté Urbaine de Dunkerque ont souhaité lancer une démarche d'élaboration d'un projet communautaire pour la durée du mandat 2015-2020 qui se déclinerait d'une part en un projet stratégique et dans des programmes d'actions annuels.

Le projet communautaire définit les grandes orientations stratégiques destinées à répondre aux enjeux du territoire. Gage de cohérence entre l'ensemble des politiques portées par la Communauté Urbaine de Dunkerque, il est également en lien avec les stratégies définies à l'échelle de la Région, du Département, du bassin de vie, du Pôle Métropolitain Côte d'Opale, de nos territoires voisins en France et frontaliers, et plus largement à l'échelle européenne.

Le projet communautaire 2015-2020 réaffirme la transition économique, écologique et sociale comme fil conducteur de l'action communautaire. Quatre exigences transversales irriguent chaque politique inscrite dans ce document : l'emploi local est une priorité du mandat, la préservation du climat et de l'environnement doit être pensée en amont de

chaque projet ; ancrer la participation citoyenne au cœur des services publics est un engagement nouveau et enfin, chaque démarche doit questionner les innovations technologiques et sociales actuelles.

Le projet communautaire 2015-2020 se décline en trois grandes orientations : renforcer l'attractivité économique et résidentielle, améliorer les services publics du quotidien et adopter de nouvelles pratiques communautaires.

Chacune de ces orientations stratégiques sera déclinée annuellement en un programme d'actions, avec des objectifs chiffrés et un calendrier.

Sa réalisation sera évaluée et actualisée à travers différents outils tel que le rapport annuel d'activités et de développement durable. Le programme d'actions communautaire fera l'objet d'un suivi et d'une animation continue.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

ADOpte les dispositions du projet stratégique.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

Monsieur le Président : En "RESSOURCES HUMAINES, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, MUTUALISATION DES SERVICES PUBLICS" : Monsieur ROMMEL, vous avez 1 délibération :

RESSOURCES HUMAINES, DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, MUTUALISATION DES SERVICES PUBLICS :
Monsieur Éric ROMMEL

2 - Adoption du schéma de mutualisation.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président, nous allons rester dans le projet communautaire, puisque je vais vous parler de l'action n° 60 : "faire évoluer nos pratiques pour transformer le territoire avec la mutualisation et tendre vers une mutualisation des services et ces compétences".

Je viens de remarquer que nous avons mis un peu plus d'une heure pour 63 actions, j'espère que ma seule petite action sera divisée par 60 et ne durera qu'une minute, je pense que cela arrangerait beaucoup de gens.

Vous avez reçu le rapport relatif aux mutualisations des services que nous devons établir chaque année et qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Ce projet de rapport a été transmis pour avis aux conseils municipaux des communes-membres qui disposaient d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Elles se sont pratiquement toutes prononcées, il en reste encore quelques-unes qui vont délibérer dans les semaines qui viennent, sinon leur avis est réputé favorable, mais c'est vrai que pour le schéma de mutualisation, nous préférons avoir un avis favorable de toutes les communes.

La Communauté Urbaine a choisi de se saisir de l'opportunité que constitue la préparation de son schéma de mutualisation pour :

- d'une part, approfondir, tout en respectant pleinement les spécificités communales, le sentiment d'appartenance communautaire,

- d'autre part, repenser les relations avec ses communes-membres. Je crois que nous en avons beaucoup parlé à l'occasion de la présentation du projet communautaire.

S'inscrivant dans la lignée des mutualisations qui sont déjà mises en œuvre sur le périmètre communautaire : nous parlons des achats groupés, de la mise à disposition des services communautaires aux communes de faible taille démographique, la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, la mise en réseau des bibliothèques, le projet de schéma identifiera des thématiques prioritaires, déterminera les formes de mutualisation envisagées pour chacune d'elle et fixera un calendrier prévisionnel de réalisation.

Nos objectifs sont :

- d'assurer des services de proximité et de qualité à la population,
- d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets,
- de créer des services communs pour compenser le désengagement de l'État,
- de maîtriser les dépenses publiques.

Les sujets proposés à la mutualisation seront les suivants :

- les ressources humaines, avec la formation, l'emploi, la médecine,
- l'assistance aux communes,
- les achats groupés,
- la mise en commun de moyens, avec l'instruction des autorisations d'urbanisme, les archives, l'éclairage public, la fonction de garage commun, l'informatique.

Les sujets proposés seront mutualisés à différents niveaux : de l'action coordonnée sans structure commune à la prestation de service, la mise en commun de moyens par convention jusqu'aux services communs.

Par ailleurs, le schéma de mutualisation se concevant dans la durée, il est précisé :

- qu'il pourra évoluer avec les besoins des territoires (de nouvelles actions pourront toujours être proposées),
- et qu'il fera l'objet d'une évaluation tout au long du mandat.

Je vous propose donc d'approuver le schéma de mutualisation annexé à la délibération que vous avez reçue. Voilà, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Vous avez raison de rappeler qu'il s'agissait de sujets proposés. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur BAILLEUL : J'interviens en ma qualité de Maire de COUDEKERQUE-BRANCHE, pour signaler qu'effectivement il est important de préciser l'aspect volontaire de chaque possibilité : c'est-à-dire que nous pouvons choisir. Bien sûr, nous sommes favorables au principe de mutualisation, qui ne le serait pas ? Mais, peut-être que certains domaines nous sont plus chers que d'autres, et que, pour certains autres, nous aurions tendance à faire un pas en arrière, en attendant de voir comment cela se passe, si vous voyez ce dont je veux parler Monsieur ROMMEL. Le Président a également été destinataire de la délibération du Conseil Municipal de COUDEKERQUE-BRANCHE.

Monsieur le Président : Tout à fait, vous avez raison de le rappeler, ce sont bien des sujets qui sont proposés. De toute façon, l'adoption d'un schéma de mutualisation est une obligation pour les collectivités. Et cela dresse une liste de sujets sur lesquels nous pouvons réfléchir ensemble et décider ensuite de prolonger ou pas. Mais ce sont des éléments de réflexion, rien ne nous empêche de réfléchir.

Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Oui, je profite de cette prise de parole pour dire à Monsieur GOUVART combien il est désagréable d'être pris à partie comme il le fait personnellement. J'ai eu la

délicatesse de dire, parce c'est la vérité, que certains élus de la majorité ont exprimé leur désaccord avec la manière dont avait été conduite..., parce qu'il y avait une réelle absence de concertation. Donc, ne travestissez pas les propos qui ont été tenus, ou ne faites pas dire le contraire, ou alors achetez-vous un sonotone !

Sur la mutualisation, et là j'ai aussi eu l'occasion de m'exprimer en commission, on verra si vous trouvez que je dis aujourd'hui le contraire de ce que j'ai dit l'autre jour. Sur la mutualisation, j'ai insisté auprès du Vice-Président en charge sur l'action n° 11 "développer la pratique de l'achat groupé", et j'ai exprimé, mais je crois que nous en avons reparlé en séance du conseil municipal à DUNKERQUE, combien cette action n° 11 me semblait contraire à la délibération qui avait été votée en juin 2015, mesure concernant la commande publique, délibération que nous avons votée. Il était inscrit dans cette délibération "simplifier la commande publique" : "la C.U.D. confirme son intention à l'accès à la commande publique des P.M.E. / T.P.E. ; elle étudiera l'impact de ses modes opératoires sur la capacité de ces entreprises à remporter des marchés publics". A partir du moment où vous conduisez un achat groupé, ce qu'on appelle également une massification, c'est-à-dire que, là il pouvait y avoir on va dire 5 ou 10 marchés entre 50 000 Euros et 200 000 Euros, l'achat groupé va nous mettre un achat groupé avec un appel d'offres à plusieurs millions d'Euros. Il est évident que cette massification et cet achat groupé vont être de nature à ne pas permettre l'accès à la commande publique des entreprises dont la taille ne le permet pas.

Donc, sur ce sujet j'ai exprimé, pour le groupe "Défi Bleu Marine" les observations qui étaient les nôtres.

Et puis, sur l'action n° 9, "Système d'information et stratégie d'aménagement numérique" vous redire notre étonnement que rien ne soit envisagé concernant l'utilisation des logiciels libres. Vous savez quel est le coût des licences d'exploitation, que ces licences d'exploitation sont aujourd'hui au bénéfice des multi nationales, la plupart d'origine américaine, que si vous développez les logiciels libres dans l'administration des collectivités, vous allez ouvrir, à ce moment-là, à de jeunes "start-up", à des talents que nous avons, régionalement, la possibilité de faire des propositions. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons que, dans ce schéma de mutualisation, vous vouliez bien y inscrire ou y mettre le recours aux logiciels libres ou du moins que vous étudiez cette possibilité alors que cela n'est mentionné à aucun moment.

Monsieur ROMMEL : Je voudrais simplement répondre aux 2 questions qui ont été posées. Monsieur BAILLEUL, Maire de COUDEKERQUE-BRANCHE, ne doit surtout pas avoir de crainte, les services seront mutualisés sur la base du volontariat et nous espérons que les réussites de la mutualisation entraîneront d'elles-mêmes l'adhésion de ceux qui sont un peu moins convaincus ou qui se posent des questions.

Mais je pense que la mutualisation doit être mise en place, cela fait partie, de toute façon, des nouvelles règles que nous instituons, il faut faire des économies, il faut avoir une synergie et donc il faut y aller. Je pense que le fait de travailler sur la base du volontariat permettra d'aller plus vite et plus loin et surtout sans à-coup, sans faire de mal à personne, et sans intervenir dans les domaines que les maires souhaitent gérer personnellement dans leur ville.

En ce qui concerne la première réflexion de Monsieur EYMERY, je crois lui avoir déjà répondu lors de la commission, mais il est normal que je puisse y répondre aussi ce soir. Si on écoute bien ce qui s'est dit dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local et de la politique d'achats groupés, bien sûr que nous allons faire attention à ce que les entreprises locales puissent, au maximum, remporter les marchés. Et je crois que mon collègue Jean DECOOL, qui travaille en particulier sur ce sujet-là, y veille particulièrement parce que, d'une part il en avait envie, et d'autre part, parce que chaque maire lui rappelle, à chaque fois, qu'il doit faire attention.

Nous envisageons de recourir à la politique d'achats groupés, et je vous avais répondu en commission, quand il s'agit d'énergie par exemple, ou là ce ne sont que des opérateurs nationaux, il peut être intéressant que les villes se rassemblent parce que, si on achète

ensemble l'électricité, forcément on aura des tarifs préférentiels. Cela peut être la même chose pour d'autres types d'achats. Par contre, pour le reste, bien sûr que nous allons faire attention à nos prestataires locaux, à nos entreprises locales et nous pouvons toujours, dans le cadre d'un marché groupé, procéder par lots, ce qui permettra là, de diminuer le montant des enveloppes et de travailler avec les entreprises locales, voilà.

En ce qui concerne l'utilisation des licences libres, cela sort un peu du cadre de la mutualisation.

J'ai envie de revenir sur le projet communautaire qui parle d'innovation et de "facilité innovation". Monsieur le Président, je pense, comme chacun des vice-présidents et des élus communautaires ici que, si demain il y a un moyen de faire travailler une jeune start-up dunkerquoise qui a une bonne idée pour nos systèmes d'informations, je ne vois pas pourquoi on leur dirait "non". Il n'y a aucun souci, cela entre dans le cadre de l'innovation et de la recherche d'innovation au niveau du Dunkerquois. Voilà ce que je voulais répondre, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci à Monsieur ROMMEL. Vous savez, nous avons déjà dû répondre à Monsieur EYMERY au moins 10 fois déjà, sur les achats groupés, en Conseil Municipal mais bon, que voulez-vous !

Monsieur BAILLEUL, vous vouliez ajouter quelque chose sur les logiciels libres, je crois.

Monsieur BAILLEUL : Oui. Je suis content que ce sujet ait été porté au débat par Monsieur EYMERY, parce que cela démontre bien que, très souvent, dans le discours politique qu'il tient, une idée est annoncée et si on la prend dans l'immédiat, au premier degré, beaucoup peuvent être séduits. Alors oui, pourquoi pas ?

Pourquoi ne donnerions-nous pas un coup de main aux "start-up" qui utilisent de droit des logiciels libres ? C'est souvent le fond du programme que vous défendez, je pourrais vous donner d'autres exemples, mais je serais hors du sujet. Donc je ne parle que du logiciel libre, puisque c'est celui que vous évoquez. Si on creuse un peu, il n'y a pas une "start-up" qui souhaite travailler et se développer sur un logiciel libre.

Alors, qu'est-ce que le logiciel libre ? C'est "Open Office" pour ne pas le citer. Face à des grands groupes de traitement de texte comme "Pages", "Word" ou "Linux", je vous demande Monsieur EYMERY, de chercher un seul fabricant d'ordinateurs ou de tablettes dans le monde, qui a équipé ses appareils de logiciels libres. Ils arrivent après, ils arrivent quand les gens le veulent bien, parce que c'est "du participatif", c'est : "je m'engage à ce que cela se développe de manière commune, un peu communautaire".

Alors oui, à le présenter comme vous le faites, tout le monde va vous dire qu'Open Office est une bonne idée. Mais non, pas tant que cela. Nous l'utilisons à COUDEKERQUE-BRANCHE, il fonctionne très bien mais nous sommes obligés d'avoir également un dispositif de logiciels payants, parce que sinon, dans certains cas, nous n'aurions pas la possibilité de fonctionner. Je ne parle évidemment pas d'un document "texte classique". Ce que je veux vous expliquer par ce propos rapide, c'est que la bonne idée, il faut la creuser jusqu'au bout, et dans certains cas on voit que ce n'est pas obligatoirement l'idée qui peut être retenue seule. C'est souvent ce que vous faites Monsieur EYMERY dans vos programmes. Donc je tenais à vous le dire de manière très concrète.

Monsieur EYMERY : Vous êtes à côté de la plaque.

Monsieur BAILLEUL : Non pas du tout, pas du tout. C'est exactement ce que je vous dis. Si on creuse bien tout le monde est d'accord pour le logiciel libre, personne n'est contre mais vous ne pouvez pas le faire seul, vous ne pouvez pas dire il faut faire cela au lieu du reste, c'est ce que vous dites.

Monsieur EYMERY : Non, non.

Monsieur BAILLEUL : Si c'est ce que vous dites.

Monsieur Le Président : Merci Monsieur BAILLEUL, vous savez, parfois il n'y a pas à creuser beaucoup pour comprendre que le programme du Front National est vide. Je ne sais pas si vous avez remarqué, tout à l'heure, dans les interventions sur le projet communautaire, de la part de Monsieur EYMERY, il n'y a eu aucune vision, aucune vision de l'avenir du territoire. Je ne sais pas si vous avez entendu dans son discours, il n'y avait rien. C'était le vide sidéral. Il a parlé pendant 5 minutes et vous n'avez eu aucune vision de l'avenir. C'était très intéressant. Donc voyez, parfois il n'y a pas à creuser beaucoup pour s'apercevoir que c'est vide.

Donc, je vous propose de passer au vote sur la délibération n° 2. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que l'article L 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'E.P.C.I. et ceux des communes-membres.

Ce rapport, relatif aux mutualisations des services, doit être établi dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux. Il doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Ce projet de rapport a été transmis pour avis aux conseils municipaux des communes-membres qui disposaient d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, leur avis est réputé favorable.

Dans ce cadre, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de se saisir de l'opportunité que constitue la préparation de son schéma de mutualisation pour :

- d'une part, approfondir, tout en respectant pleinement les spécificités communales, le sentiment d'appartenance communautaire,

- d'autre part, repenser les relations avec ses communes-membres dans une logique de subsidiarité, de solidarité et d'efficacité de l'action publique, à l'aune des perspectives ouvertes par la réforme territoriale.

S'inscrivant dans la lignée des mutualisations d'ores et déjà mises en œuvre sur le périmètre communautaire (achats groupés, mises à disposition des services communautaires aux communes de faible taille démographique, création du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme, mise en réseau des bibliothèques, etc.), le projet de schéma identifie des thématiques prioritaires, détermine les formes de mutualisation envisagées pour chacune d'elle et fixe un calendrier prévisionnel de réalisation.

Les objectifs visés par la Communauté Urbaine de Dunkerque, dans le cadre de la mutualisation, sont les suivants :

- assurer des services de proximité et de qualité à la population,
- accompagner les communes dans la mise en œuvre de leurs projets,
- créer des services communs pour compenser le désengagement de l'État,

- maîtriser les dépenses publiques.

Les sujets proposés à la mutualisation sont les suivants :

- les ressources humaines : formation, emploi, médecine,
- l'assistance aux communes,
- les achats groupés,
- la mise en commun de moyens : instruction des autorisations d'urbanisme, archives, éclairage public, fonction garage commun, informatique.

Les sujets proposés seront mutualisés à différents niveaux : de l'action coordonnée sans structure commune, la prestation de service, la mise en commun de moyens par convention jusqu'aux services communs.

Par ailleurs, le schéma de mutualisation se concevant dans la durée, il est précisé que :

- il pourra évoluer avec les besoins des territoires (de nouvelles actions pourront être proposées),
- Il fera l'objet d'une évaluation tout au long du mandat.

Ainsi, chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, l'avancement du schéma de mutualisation sera présenté en conseil communautaire.

Vu le projet de schéma de mutualisation annexé à la présente,

Vu les avis des conseils municipaux des communes-membres,

Vu l'avis de la commission des "Ressources et administration générale".

Vu l'avis de la commission "Développement de la solidarité intercommunale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma de mutualisation annexé à la présente.

Monsieur le Président : En "BUDGET, FINANCES", Monsieur HUTIN je vous propose de commencer par le Débat d'Orientation Budgétaire avant d'aborder plus tard les 3 autres délibérations :

FINANCES ET BUDGET : Monsieur Christian HUTIN

3 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Monsieur HUTIN : Très bien, merci Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de remercier Isabelle KERKHOF qui a suppléée à ma présidence de commission, puisque j'étais convoqué au Congrès, et l'en remercie vivement. J'aimerais remercier également les services financiers qui, sous la direction de François VILAIN, ont élaboré un document assez didactique et assez clair, et remercier aussi Cédric SOCKEEL qui va essayer, moi qui n'ai pas l'habitude de suivre un papier, de suivre mes élucubrations, avec les vidéos.

Vous savez tous désormais ce qu'est un Débat d'Orientation Budgétaire. Je vais donc vous présenter les orientations budgétaires pour 2016. Cela ne sera pas suivi d'un vote mais d'une discussion. Le principe est de démarrer par l'état des lieux, c'est-à-dire, ce qui a été

réalisé en 2014 et le prévisionnel 2015, on commence toujours par les recettes.

L'état des lieux :

Les recettes :

Les recettes de fonctionnement sont en baisse, en raison d'une double baisse :

- d'une part, je rappelle à chacun que l'année dernière, grâce à la sagacité des services de la Communauté Urbaine, nous avons récupéré 5 millions d'Euros, ce qu'on appelle des rôles supplémentaires. Ils sont allés les rechercher, surtout en fonction d'une volatilité d'un certain nombre de nos produits,
- et d'autre part, d'un recul des dotations de l'État de 5 000 032 Euros, soit quand même, - 10,92 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Les dépenses :

Les dépenses de fonctionnement, vous le constatez, ont été extrêmement modérées. Nous avons été très raisonnables, je crois que c'est quasiment parfait. Il y a peu de collectivités, en France, qui peuvent dire la même chose.

Nous avons exclu, à nouveau, tout ce qui est "ARENA", parce que chacun sait aujourd'hui que le paiement de l'ARENA est terminé depuis l'année dernière, cela n'entre plus dans nos comptes. Nous constatons une baisse des dépenses, hors reversement aux communes, de 0,2 %, ce qui est rare mais qui relève d'un réel effort.

Les dépenses d'équipement sont soutenues. Vous le constatez, elles ont été soutenues entre 2010 et 2015 puisqu'elles s'élèvent à :

- 73 millions d'Euros en 2010,
- 72 millions d'Euros en 2011 et en 2012,
- 112 millions d'Euros en 2013, une grosse année,
- 90 millions d'euros en 2014,
- et un prévisionnel à 70 millions d'Euros en 2015. Là, nous ne sommes pas tout à fait au niveau où nous devrions être. En effet, Il y a un certain nombre de projets qui pourraient peut-être aller plus vite et sur lesquels nous avons des possibilités d'actions. Nous ne sommes pas au maximum de ce que peut faire la Communauté Urbaine et Monsieur le Président est en train de réfléchir, d'accélérer un certain nombre de projets, ce qui serait bon aussi pour nos entreprises locales.

L'endettement s'affiche à la baisse, ce qui est assez remarquable pour une collectivité actuellement. Cela résulte :

- d'une excellente gestion de la dette. De nombreuses réunions se sont tenues avec les services, et encore ce matin avec l'Agence France Locale, organisme auprès duquel la Communauté Urbaine a souscrit des prêts pour lesquels les services sont extrêmement attentifs,
- des dépenses d'équipement qui ont été moins importantes et donc d'un besoin en financements moins important.

Cette baisse de l'endettement nous place dans des conditions particulièrement satisfaisantes pour solliciter d'autres prêts.

La situation financière fin 2015 :

Nous estimons que l'épargne brute est en progression de + de 4 millions d'Euros, en raison d'une forte baisse des recettes, je l'ai dit, mais aussi d'une très forte baisse des

dépenses qui se traduit par une baisse de l'endettement et une amélioration de la capacité de désendettement à 5,7 ans, ce qui n'est quand même pas mal. J'exclus à nouveau l'ARENA qui est payée.

Les perspectives 2016 - 2019 : C'est ce qui est le plus important, probablement.

Les recettes attendues à partir de 2016 :

- des recettes fiscales en légère croissance. Vous le savez, la fiscalité locale, pour notre Communauté Urbaine, ne représente que 36 % des recettes, les 64 % restant étant complètement figés.

Les recettes issues de la fiscalité locale sont attendues avec une hausse d'environ 3 millions d'Euros. En effet, si les années précédentes, nous connaissions le montant perçu au titre de la Taxe Professionnelle, aujourd'hui, avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (C.V.A.E.) est volatile, ce n'est qu'au mois de mars que nous aurons connaissance du montant que nous allons percevoir. C'est incertain, mais nous pensons être à peu près dans ces eaux-là.

Les compensations de taxes professionnelles sont désormais figées.

- des dotations de l'État sont en réduction drastique, et c'est là le point le plus grave. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) sera encore grevée de 3,67 milliards d'Euros au niveau national. Pour la Communauté Urbaine, ce sont plus de 18 millions d'Euros sur 4 ans.

La Loi de Finance a prévu de reporter l'évolution de la D.G.F. Nous pouvons considérer que, hors réforme de la D.G.F., nous serons quand même à 5,5 millions d'Euros de réduction.

En ce qui concerne le pacte de responsabilité de solidarité, c'est la même chose, 11 milliards d'Euros pour les collectivités territoriales.

L'évolution entre 2015 et 2016 sera de - 15,56 %, c'est dire si nous sommes "saignés à blanc".

- une péréquation horizontale en croissance programmée. Le F.P.I.C. est le deuxième scandale du dunkerquois. Vous le savez, nous avons redistribué 3,7 millions d'Euros en 2015 et 4,5 millions d'Euros sont prévus en 2016, parce qu'il paraît que nous sommes riches, mais nous nous battons, et je le fais comme d'autres territoires industriels, pour expliquer que nous avons accepté les risques de fin d'industries, les risques de pollution, d'attentats, de tout ce que l'on peut imaginer et de difficultés à vivre. Et aujourd'hui, on nous écrête gentiment en ne considérant nullement qu'ici, c'est un bassin ouvrier avec des gens qui sont touchés par l'amiante, ce sont des choses qui ne sont pas prises en considération par l'État.

L'année dernière, je vous avais cité, comme exemple, le fait que nous avons payé une partie du stade Pierre MAUROY à LILLE, c'est vrai ! LILLE touche de l'argent que lui donne DUNKERQUE. C'est quand même absolument incroyable !

C'est un réel scandale pour lequel nous ne cessons de nous battre. Il y a eu quelques petites évolutions, mais qui sont à la marge, mais cela n'a pas l'air de s'améliorer puisque ce F.P.I.C. passerait de 3,7 millions d'Euros en 2015 à 4,8 millions d'Euros en 2016. Cela devrait se stabiliser ensuite. Et ce n'est pas fini, parce qu'il y a des communes-membres qui en payent aussi, en plus. J'en entends quelques-uns qui le payent en plus. Ça c'est un combat à mener.

En résumé, le tableau qui vous est actuellement projeté est très bien fait :

- légère augmentation de la fiscalité,
- le F.P.I.C. accru,
- la D.G.F. réduite,

Chacun comprendra que nous aurons une perte globale de ressources de 5,4 millions d'Euros en 2016.

Les décisions en matière de taux et de tarifs :

Les décisions que nous devons prendre, nous en discutons aujourd'hui pour le budget, concernent les taux des ménages et des entreprises.

Je rappelle qu'en ce qui concerne la taxe d'habitation (19,23 millions d'Euros pour la Communauté Urbaine), le taux actuel est de 11,98 %, nous avons la possibilité de le monter jusqu'à 94,13 %, nous en avons d'ailleurs pris la décision avec le Président il y a une demi-heure...

Légers rires dans l'assemblée.

Monsieur HUTIN : C'est une blague de 1^{er} avril, c'est pour voir si tout le monde suit. Bien sûr, nous n'envisageons pas, cette année, d'augmentation pour le contribuable, sachant qu'un point représente 1,5 million d'Euros. Si nous passions à 94,13 %, nous toucherions 129 millions d'Euros ! Ce n'est pas rien. Mais nous ne le faisons pas, c'est bien. Mais il faut expliquer ce qui est bien quand on ne le fait pas.

La Cotisation Foncière pour les Entreprises, nous ne sommes pas mauvais non plus parce qu'on a un taux à 34,94 %. Nous pourrions le monter à 35,09 %, ce que nous n'envisageons pas, non plus, pour l'année prochaine.

Pour les entreprises particulières, IFER, éoliens, hydrauliques, etc... nous n'avons pas de marge de manœuvre, nous percevons 10,8 millions d'Euros. Ce que j'expliquais tout à l'heure.

Pour la C.V.A.E. c'est un taux national, il n'y a pas de levier, il y a une volatilité. Pour vous donner une idée, le calcul c'est 26,5 % sur 1,5 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour calculer cela, d'une manière fixe en décembre, il faut le faire !

Nous disposons d'une petite possibilité d'action, qui n'est pas envisagée non plus cette année mais sur laquelle nous pourrions, un jour, agir s'il le fallait, c'est sur la Taxe sur les Surfaces COMMERCIALES (TASCOM). Nous l'avons fixée à 1,10 en 2013 pour 2014 ; nous n'avons pas décidé de hausse en 2015. Le maximum est 1,2, nous pouvons le passer à 1,15 mais le maximum est 1,2. Les revenus de cette taxe sont d'environ 2,9 millions d'Euros.

En ce qui concerne la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous décidons, bien évidemment, de rester sur le taux de la Loi de Finances. L'équilibre sera maintenu par une subvention du budget principal, le cas échéant.

Pour la Redevance Assainissement, il n'y aura pas d'évolution du prix de l'eau autre que celle de l'inflation, c'est-à-dire, pas grand-chose cette année. La redevance restera à l'identique.

Quant au Taux de Versement Transport, nous aurons un débat, nous en discuterons dans l'année qui vient, Monsieur le Président. Il est fixé à 1,55 % depuis le 1^{er} janvier 2011, il était auparavant de 1,05 %, c'était une décision des conseils précédents. Cela servait à constituer une provision pour le T.H.N.S. qui a déjà été utilisée, en partie, dans un certain nombre de villes et qui le sera encore dans le cadre du projet DK' Plus de Mobilité.

Nous avons la possibilité d'augmenter ce taux et de le porter à 2 %, ce qui permettrait à la Communauté Urbaine d'encaisser un produit supplémentaire de 7 millions d'Euros. Cette possibilité pourrait s'avérer nécessaire, disons-le franchement, parce qu'il y a un risque inhérent aux décisions du Département et de la Région, en fonction de ce qu'il va se passer dans les mois qui viennent, c'est clair. Il y a également un risque inhérent au niveau de l'État, nous ne savons pas ce qu'il va se passer au niveau des transports.

Nous prévoyons une augmentation de la charge de la Délégation de Service Public (D.S.P.) prévisible à l'horizon 2025. Et puis, il y a la gratuité qui entre en compte, c'est une décision politique, qui fera baisser quelque peu la billetterie. Là, il y aura une décision

politique à prendre, dans les années qui viennent, qui me semble extrêmement importante.

Les dépenses attendues à partir de 2016 :

Je reviens sur les choses que tout le monde connaît :

Les reversements aux communes :

L'Attribution de Compensation aux communes est stabilisée.

En ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire, nous allons probablement voir une évolution du volume, compte tenu des nouveaux critères et nouveaux paramètres de répartition. Le pacte, que chaque commune signe avec la Communauté Urbaine, permettra la réalisation du projet de territoire à l'échelle intercommunale, il intégrera le schéma de mutualisation dont nous parlions tout à l'heure et un rapport sur la gestion de la commune, dont, les taux d'imposition sont parfois extrêmement bas par rapport à d'autres qui sont beaucoup plus haut. Tout cela étant intégré dans un "pool" commun qui permet de déterminer une D.S.C. dont la surface sera augmentée lors de notre prochain budget.

La taxe sur l'électricité sera, comme nous l'avions promis à l'ensemble des Maires, encaissée et reversée.

Les dépenses de personnel :

L'évolution est estimée à environ 1 million d'Euros par an pour le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) classique et l'engagement pris de réduire l'effectif de 50 postes sur 3 ans. Pour 2015, la variation est estimée à + 1,3 %.

Les subventions :

L'objectif est de baisser l'enveloppe de 500 000 Euros, soit - 3 %. Chaque demande de subvention sera examinée par le Vice-Président concerné. Les associations dont les trésoreries sont pléthoriques, seront évidemment les premières touchées, cela semble légitime. C'est très compliqué d'attribuer une subvention à une association qui dispose de 200 000 Euros au Crédit Agricole, et cela serait extrêmement mal vu par la Chambre Régionale des Comptes. Ces objectifs seront respectés, bien évidemment, les choses pourront évoluer mais en enveloppes constantes, désormais.

Les charges à caractère général :

Il y aura une recherche absolue d'économies. Je tiens à remercier les services qui le font et qui jouent très bien le jeu. Nous allons essayer de fixer la réduction des dépenses à - 5 % pour l'année prochaine, ce qui est un très gros effort, mais ce qui est peut être accessible.

En ce qui concerne les frais financiers : le service est formidable et gère cela "aux petits oignons". Une baisse d'environ 1 million d'Euros est estimée en 2015. Le contrôle est effectué au jour le jour par des agents extrêmement compétents et je les en félicite.

Les investissements pour 2016 :

Je vous l'ai dit, en moyenne, 80 millions d'Euros par an, pour les 5 ans à venir. Si cette année, nous sommes en-dessous, cela peut s'expliquer, c'est une année "post-électorale" et les choses vont moins vite. Les projets redémarrent et il va nous falloir accélérer un peu. Sur chacun des projets, une discussion est systématiquement engagée avec le Vice-Président

concerné.

Les crédits alloués aux investissements se répartissent en :

- une enveloppe de "gestion fixe" sur laquelle il n'est pas possible d'intervenir, qui concerne les missions de service public : voirie, assainissement transport, ordures ménagères, énergies, politique de l'habitat, renouvellement des équipements,

- et une enveloppe pour la poursuite des projets, estimée à 38 millions d'Euros, dans le cadre de l'aménagement urbain, la politique de la ville sur le territoire d'agglomération et des opérations exceptionnelles comme par exemple, lorsqu'un pont s'effondre et qu'il nous faut le reconstruire, Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur HUTIN. Qui souhaite intervenir ?

Monsieur EYMERY : Monsieur VERGRIETE, à voir votre nervosité, on sent que l'élection approche, même si officiellement vous n'êtes pas candidat. Quand arrive le projet communautaire, je vous dis que nous partageons globalement les objectifs affichés et vous en déduisez qu'on n'a aucune vision. Est-ce que ça voudrait dire que vos priorités n'offrent aucune vision ? ...

Monsieur le Président : ... Mais c'est vrai que vous n'avez aucune vision ...

Monsieur EYMERY : ... C'est ça qu'on pourrait peut-être en déduire. En tout cas, nous, nous avons bien ajouté en exigence transversale, et ça c'est bien une vision, la vision de la culture, du patrimoine et des traditions, parce que

Monsieur le Président : ... Non ce n'est pas une vision...

Monsieur EYMERY : ... Nous pensons que l'avenir s'ancre dans les racines ...

Monsieur le Président : ...Vous n'avez aucune vision de l'avenir de ce territoire ! Aucune, jamais...

Monsieur EYMERY : ... Eh bien, on va vous ...

Monsieur le Président : ... Vous n'avez jamais rien exprimé ...

Monsieur EYMERY : ... Payer des lunettes, on va vous payer des lunettes ...

Monsieur le Président : ... Mais volontiers. J'aimerais bien la voir d'ailleurs votre vision. Allez-y Monsieur EYMERY, parlez du D.O.B.

Monsieur EYMERY : Alors, nous sommes sur le Débat d'Orientation Budgétaire et j'espère que l'éclairage que je vous donnerai permettra de visualiser.

On nous parle beaucoup de la baisse des dotations. Moins 6,75 millions d'Euros, c'est vrai c'est conséquent. C'est quand même, ramenons les choses à leur juste proportion, 2 % des ressources. Et quand, Monsieur le Vice-Président, vous nous annoncez une faible croissance mais une croissance quand même des recettes fiscales de 3 millions d'Euros, ça veut dire, qu'à périmètre constant, il y a une baisse des recettes de 3 - 6,75 : - 3,75.

Et puis on va en revenir au projet communautaire et à la vision, parce que c'est bien d'avoir la vision mais il faut ensuite prendre la bonne direction.

Attractivité économique : et là, Monsieur le Vice-Président, vous nous expliquez que la Cotisation Foncière des Entreprises est aujourd'hui à 34,94, le taux maximal mais alors maximal de chez maximal prévu par la législation est à 35,09 ; autant dire qu'on tutoie le taux maximal.

Sur la TASCOM, on est à 1,10, on pourrait aller vraiment, maximum de maximum, à 1,15 %; autant dire qu'on est déjà quasiment au maximum.

Et puis, il y a le versement transport, vous savez ce fameux versement transport où l'on demande aux entreprises de payer pour favoriser les transports en commun, alors qu'elles-mêmes, elles amènent souvent leurs employés à des endroits qui ne sont pas desservis par les transports en commun avec leurs propres moyens. Ça veut dire que ces entreprises, elles ont la double peine : elles paient pour les transports en commun que d'autres vont employer qui n'ont pas d'incidence sur leurs activités économiques. Alors ce versement transport était à 1,05 %, ça c'était en 2011, vous savez toutes ces années où on perd des entreprises, on perd des habitants, l'attractivité économique, elle n'est pas top. Et puis on l'a passée à 1,55 %, du temps de votre prédécesseur, dont vous avez été le fidèle adjoint pendant 13 ans, vous n'avez rien dit là-dessus. Et puis maintenant, parce que c'est ça, c'est ça qu'il y a avec les petites minauderies, on dit on fera, on fera pas, il faut bien payer DK Plus, donc on va aller jusqu'à 2 %. Ah oui, 2 %, ça nous fait 7 millions d'Euros. Voilà ce que vous nous préparez avec ce Débat d'Orientation Budgétaire : 7 millions d'Euros. Et là, nous nous permettons de vous dire que l'attractivité économique, oui c'est bien de le dire, le faire c'est mieux et l'attractivité économique passe aussi par une fiscalité sobre et raisonnable.

Et quand vous nous dites, en deuxième priorité, améliorer le service du public, pour nous améliorer les services publics du quotidien, c'est pas forcément rendre les choses gratuites, parce que tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur.

Monsieur le Président : Horreur !

Monsieur FRÉMONT : Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers confrères, Mesdames, Messieurs, cette prise de parole est pour le groupe "Rassemblement Républicain du Littoral en Mouvement".

Le projet communautaire qui vient d'être présenté fixe des priorités claires et traduit en mesures concrètes. De même, le Débat d'Orientation Budgétaire et le budget qui arrivera sont des applications concrètes de ces projets communautaires.

Certes, nous vivons une période difficile (attentats, crise économique) et subissons aussi une baisse des dotations de l'État qui impactent plus fortement, nous l'avons redit tout à l'heure, notre territoire industriel. Cela ne doit pas pour autant nous faire oublier que le dunkerquois a de nombreux atouts :

- un port ouvert sur le monde, on a parlé aussi de la qualité des relations que nous avons avec le Port et les actions de développement que nous menons avec eux,
- un territoire proche des grandes capitales : proche de LILLE, proche de la Belgique,
- un réseau industriel important, un réseau d'entreprises dense également,
- un savoir-faire attaché à la main d'œuvre et aux entreprises de notre territoire.

Dans une période difficile, j'ai observé que les élus ont à peu près 3 choix devant eux :

- prêcher la catastrophe, sans autre but que d'alimenter la peur ou le doute,
- égrainer des listes de recommandations, sur le mode "il faut" et délivrer, de temps en temps, un satisfecit quand on trouve que ça a été à peu près dans le bon sens,
- ou une troisième solution : agir, se battre, être acteur du changement au cœur du changement.

En vérité, dans cette période difficile, nous sommes interrogés sur notre réelle volonté à construire l'avenir auquel nous aspirons.

Sommes-nous solidairement engagés dans cette démarche ?

Avons-nous perdu notre capacité de résilience, notre volonté, notre force ?

Avons-nous perdu l'esprit de DUNKERQUE ou est-il vivant ?

A cela, je réponds : oui. Notre territoire a de nombreux atouts et les élus ont une

volonté politique inébranlable pour changer et améliorer la vie quotidienne de nos habitants. Disons-le et vous les avez évoqués déjà abondamment tout à l'heure, il y a des actions concrètes mises en œuvre pour améliorer la vie quotidienne des habitants :

- dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local,
- le bus gratuit le week-end,
- l'effort de notre projet communautaire : nous allons mettre en œuvre et accélérer les choses. Quelques exemples :

- le soutien aux entreprises,
- les aides aux P.M.E. : fonds d'innovation, avance de trésorerie dans le cadre des marchés publics,
- le plan exceptionnel de rénovation des rues,
- la dynamisation de la station balnéaire,
- "Réflex'énergie" qui a été évoqué tout à l'heure,
- mais aussi, d'une manière peut-être plus insidieuse mais tout aussi efficace, les ateliers linguistiques qui ont vocation à préparer nos publics.

Etre optimiste, Monsieur le Président, ce n'est pas concéder à la lucidité, c'est affirmer notre volonté d'agir pour le bien commun. C'est à quoi s'emploie votre majorité.

Le budget qui nous sera proposé est l'outil indispensable pour mettre en œuvre notre programme. Il est aussi l'expression de cette volonté politique. Merci

Monsieur le Président : Merci. Je n'ai pas d'autre orateur inscrit, Monsieur HUTIN vous voulez dire un mot ?

Monsieur HUTIN : Oui Monsieur le Président. J'aimerais simplement dire merci à Monsieur EYMERY de louer au moins l'honnêteté de mon propos, je n'ai rien caché en effet. Je crois que l'ensemble des taux que vous avez cité sont des taux qui existaient, qui existent encore. J'ai clairement annoncé également les décisions que nous aurions à prendre et nous les prendrons collectivement. Je pense qu'il y a des choses qui sont raisonnables, des choses qui ne le sont pas. Vous n'avez pas précisé, sur les pourcentages, que nous n'augmentons pas, pour les ménages, de 11,99 à 94,13 %, et cela, nous pourrions le faire!

Par ailleurs, quand vous dites "ce qui est gratuit n'a pas de valeur" là, j'aurai une petite différence philosophique et peut-être même politique :

- l'amour peut être gratuit, il a peut-être de la valeur,
- l'amour de la patrie peut être gratuit et je pense qu'il a une valeur et c'est celui de l'engagement, de l'investissement personnel qui peut être celui de chacun des citoyens.

Je pense que le fait que ce qui est gratuit n'a pas de valeur ne peut pas être une affirmation y compris dans le domaine budgétaire.

Monsieur le Président : Merci Monsieur HUTIN. Avec ça, vous vous rendez compte, avoir un enfant n'a pas de valeur.

Monsieur HUTIN : Non, avoir un Vice-Président comme moi, ça a de la valeur.

Monsieur le Président : Est-ce que vous êtes gratuit ?

Monsieur HUTIN : Très sincèrement, les Vice-Présidents, on n'est pas cher, à la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président : Avoir un enfant n'a pas de valeur ! Le travail bénévole, l'activité bénévole n'a pas de valeur ! Waouh, comment peut-on "sortir" cela ? Tout ce qui n'a pas de valeur marchande ne vaut rien pour l'homme, pour les êtres humains que nous sommes ! Faut-il renier profondément les valeurs humanistes pour sortir une phrase comme cela ?

Monsieur EYMERY (hors micro) : Vous ne comprenez rien

Monsieur le Président : ... Ah oui, je ne comprends rien !

Monsieur EYMERY (hors micro) : inaudible.

Monsieur le Président : Je voulais juste revenir sur le versement transport, parce que Christian HUTIN l'a très bien dit, les engagements que nous avons pris au niveau de la Communauté Urbaine, se sont faits dans un contexte budgétaire particulier :

- désengagement de la Région,
- désengagement du Département,
- et puis, une règle du jeu au niveau de l'État a changé. Qu'est-ce que nous avons aujourd'hui ? L'État qui relève le seuil de 9 à 11 salariés pour le paiement du versement transport ; désengagement unilatéral de l'État, mais qui se retrouvent dans le porte-monnaie des collectivités locales. C'est une promesse politique qu'on fait payer par d'autres.

La Région, l'incertitude aujourd'hui par rapport aux financements,

Le Département, j'ai eu l'occasion de rencontrer Jean-René LECERF et nous avons pu échanger sur la participation du Département au projet DK'Plus, je suis, aujourd'hui, relativement optimiste, nous verrons. Mais en tout cas, c'est beaucoup d'incertitudes qui pèsent et, évidemment une collectivité ne peut pas fonder ses projets sur des contextes mouvants, en particulier quand il s'agit de l'État. Et donc, si l'action de l'État était confirmée dans les Lois de Finances, il nous faudrait nous adapter à un changement de règle du jeu tout à fait scandaleux.

Il n'y a pas de vote sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil qu'en application des dispositions légales, il appartient au Conseil de Communauté de procéder dans les deux mois qui précèdent le vote du budget à un Débat d'Orientation Budgétaire.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il indique que chaque conseiller a reçu un rapport présentant d'une part le contexte national pour 2014, et d'autre part, sur la base de la situation budgétaire 2015, les grandes perspectives pour l'année 2016, ainsi que les orientations pour les trois années suivantes.

Il fait procéder à la lecture de ce document joint en annexe à la présente délibération.

A l'issue des échanges, chacun ayant pu exprimer son point de vue, ses observations et ses remarques, il prend acte du débat intervenu en précisant que le vote du budget interviendra dans les délais réglementaires.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président : Monsieur HUTIN, je vous repasse la parole pour les délibérations 4, 5 et 6.

4 - Fonds de concours - Construction d'un bâtiment à vocation sportive et des ateliers municipaux à SPYCKER.

Monsieur HUTIN : Merci Monsieur le Président, je serai bref. Cela va faire plaisir à Monsieur le Maire de SPYCKER, je l'imagine tout au moins. Nous avons décidé d'attribuer un fonds de concours pour la construction d'un bâtiment à vocation sportive et pour les ateliers municipaux de SPYCKER. C'est un bâtiment qui, de mémoire, se situera au centre-ville de SPYCKER, à côté des écoles maternelles et élémentaires.

En accord avec Monsieur le Maire, nous avons décidé de lui octroyer l'intégralité de la subvention, d'un seul coup, pour son budget. C'est une dotation, en une fois de 723 000 Euros. Le coût total étant de 1 984 468 Euros, l'État prendra en charge 203 161 Euros, le Département 334 020 Euros.

C'est une belle histoire pour la commune de SPYCKER.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur EYMERY : Vous faire remarquer, Monsieur VERGRIETE, tout d'abord, que je suis Conseiller Municipal bénévole depuis 25 ans, que notre mouvement, d'une manière générale, est opposé à la marchandisation du monde, cette marchandisation du monde qui est personnifiée par la mondialisation qui fait que du textile du BANGLADESH nous arrive, fait dans des usines où l'on fait travailler des enfants et que ce n'est pas notre conception !

Alors venir dire, venir travestir le propos qui est le mien pour dire que le service qui est rendu, doit avoir une valeur parce que, quand il a un prix, fut-il minime, fut-il d'un Euro, il donne la notion de la valeur à ceux qui en profitent ! Alors, s'il vous plaît, ne faites pas semblant de ne pas comprendre, je pense que vous être trop intelligent pour cela et votre propos relève, plutôt, de la perversité.

Monsieur le Président : Je maintiens exactement ce que je viens de dire.

Monsieur EYMERY : Et moi, je maintiens exactement ce que je viens de dire.

Monsieur le Président : Allez, vous parlez de SPYCKER et de CAPPELLE-LA-GRANDE, cela sera mieux.

Monsieur EYMERY : Je pourrai même le redire, parce que la pédagogie est l'art de la répétition.

Sur les fonds de concours de SPYCKER nous n'avons pas à dire.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil, qu'afin de répondre aux besoins d'une population en augmentation et en renouvellement, la commune de SPYCKER a engagé la réalisation d'un projet de complexe sportif intégrant également des ateliers municipaux. Ce complexe est implanté dans le nouveau centre de la commune à proximité des écoles maternelle et élémentaire. Avec en annexe les nouveaux ateliers municipaux, le complexe, construit et géré selon une démarche respectueuse de l'environnement et du cadre alentour, se compose d'un dojo, d'un boulodrome couvert, de tribunes extérieures donnant sur le terrain de football et d'un local pour le football.

Le coût global des travaux est estimé à 1 984 468 Euros H.T.

Le montant des subventions pouvant être obtenues est évalué à 537 181 Euros, dont 203 161 Euros de l'Etat (DETR) et 334 020 Euros du Département du Nord.

Dans ces conditions, par délibération du conseil municipal de SPYCKER, la commune a sollicité l'octroi d'un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque de 723 643 Euros.

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que le montant du fonds de concours demandé ne dépasse pas la part de financement assurée hors subvention par la commune bénéficiaire. En outre, il a été expressément sollicité par délibération de la commune.

Il est donc proposé d'octroyer ce fonds de concours dans les conditions définies dans la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la commune de SPYCKER.

Vu l'avis de la commission des "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'octroi d'un fonds de concours d'un montant maximum prévisionnel de 723 643 Euros à la ville de SPYCKER, au titre de la construction d'un bâtiment à vocation sportive et des ateliers municipaux, dans les conditions suspensives et résolutoires définies dans la convention ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 - Attributions de subventions.

Monsieur HUTIN : Cette délibération concerne les attributions de subventions, là je ne suis qu'un intermédiaire ce sont donc les Vice-Présidents qui pourront répondre aux questions que vous poserez en fonction de ce qui a été décidé dans leur commission.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
les membres du groupe Défi Bleu Marine s'abstiennent concernant l'attribution de
subventions à l'AFEJI, au BCM GRAVELINES - GRAND FORT, à DUNKERQUE KORVERS BASEBALL
SOFTBALL, à DUNKERQUE ROSTOCK KREFELD,**

les membres du groupe Défi Bleu Marine votent "contre" l'attribution de subventions à l'AGUR, l'AJS - Association des Jeunes Stagiaires, l'association Franco Palestinienne DUNKERQUE GAZA, au Chœur d'Antigone, au Centre Communal d'Action Sociale de TÉTEGHEM, au Conseil de Bien Etre du port de DUNKERQUE.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité.
Ne prennent pas part au vote pour les organismes suivants :**

A.D.A.S.A.R.D. : Mme Isabelle KERKHOF, M. Frédéric VANHILLE.

AGUR : Mesdames Martine ARLABOSSE, Joëlle CROCKEY, Karima BENARAB, Isabelle KERKHOF, Leïla NAIDJI, Catherine VERLYNDE, Messieurs Francis BASSEMON, Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Johnny DECOSTER, Léon DEVLOIES, Franck DHERSIN, Philippe EYMERY, Jean-Luc GOETBLOET, Jean-François MONTAGNE, Bernard MONTET, Bertrand RINGOT, Patrice VERGRIETE, Bernard WEISBECKER.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs groupements a inséré dans le Code Général des Collectivités Territoriales un nouvel article L 2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions assorties de conditions d'octroi donne nécessairement lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Conformément à cette disposition législative, l'ensemble des subventions octroyées par la Communauté Urbaine de Dunkerque fait désormais l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget.

Dans ces conditions, l'annexe à la présente, d'une part complète la liste des subventions d'ores et déjà votées au titre de l'exercice 2015, d'autre part octroie les subventions au titre de l'exercice 2016, en précisant systématiquement :

- le montant de chaque subvention allouée,
- le bénéficiaire de la subvention octroyée,
- le cas échéant, les conditions suspensives et résolutives de l'octroi de la subvention,
- les obligations imparties à chacun des organismes subventionnés.

Il est enfin rappelé que les conditions d'octroi ainsi définies seront systématiquement reprises dans les conventions avec les organismes bénéficiaires qui seront conclues pour toute subvention supérieure à 23 000 Euros, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et à son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de l'attribution des subventions dans les conditions définies en annexe.

6 - Dotation exceptionnelle à la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE.

Monsieur HUTIN : Cette délibération concerne, et tout le monde le sait aujourd'hui, c'est une chose unique en France, l'aide versée à des communes qui rencontrent des difficultés en certaines périodes. Il s'agit d'attribuer une dotation exceptionnelle à la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE, de 100 000 Euros.

Pour être honnête, parce que j'essaie de l'être systématiquement, il y a également :

- 36 000 Euros de prestations patrimoniales,
- et l'assistance apportée par des agents de la Communauté Urbaine.

Ce qui fait globalement, une aide, pour la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE, qui peut être estimée à 180 000 Euros, de la part de la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président : Merci Monsieur HUTIN, y-a-t-il des interventions ?

Monsieur EYMERY : Sur la délibération n° 6, "dotation exceptionnelle à la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE", est-ce que j'ai bien saisi votre propos, Monsieur le Vice-Président aux Finances ?

"Après la réalisation d'un diagnostic général", est-ce que c'est ce diagnostic qui a coûté 80 000 Euros ou est-ce que c'est la mise à disposition, gratuitement, de l'expertise des services pendant la durée de la convention qui aurait coûté 80 000 Euros ? Puisqu'à un moment, vous nous avez dit : "je dois vous dire, par honnêteté, que ce qui va être attribué à la commune, c'est 180 000 Euros".

Monsieur HUTIN : Comme je vous l'ai dit Monsieur EYMERY, je pense que vous vous en êtes aperçu depuis 2 ans que je présente le budget, je ne cache rien, je peux vous dire, c'est 100 000 Euros "en cash" !

Mais, il n'y a pas que 100 000 Euros "en cash", il y a eu un certain nombre d'agents qui ont travaillé, à la Communauté Urbaine, sur un certain nombre de missions, en particulier financières. Et tout cela nous fait, à peu près, 180 000 Euros, cela peut être chiffré d'une manière beaucoup plus précise, si vous le souhaitez ...

Monsieur EYMERY : Non.

Monsieur HUTIN : C'était simplement pour être honnête par rapport au Conseil.

Monsieur EYMERY : Monsieur HUTIN, je ne souhaite pas plus. Donc, vous répondez à ma question, parce que nous avons, lors de notre séance de préparation de cette séance, en face de la ligne, après la réalisation d'un diagnostic général, il est proposé... et nous, nous nous posons la question, quel est le coût de ce diagnostic, et par qui a-t-il été fait ?

Donc, vous me répondez, il a été fait par les services de la Communauté Urbaine et il est valorisé, à peu près, à 80 000 Euros. Voilà.

Monsieur HUTIN : A peu près.

Monsieur EYMERY : Alors, ce que nous inspire cette délibération et ce que nous comprenons, mais je pense que tout le monde peut le comprendre, pour tous ceux qui ont un peu de mémoire de la vie locale.

Jusqu'en 2013, et cela depuis 30 ans, la ville de CAPPELLE a vécu sous le majorat d'un maire qui fut en son temps communiste, qui fut en son temps ancien responsable syndical des dockers du Port de DUNKERQUE et qui a pratiqué une politique qui était la sienne, que certains qualifieront de clientélisme, qui a dépensé sans compter dans des projets largement au-dessus des capacités réelles de la ville. Pendant le même temps, de 1982 à 2012, la ville a perdu 1 100 habitants, soit nettement plus que 10 % de sa population, ce qui rend d'autant

plus déraisonnable la politique municipale menée au cours de cette période. Qu'à la suite de la disparition de l'ancien maire, une élection municipale partielle a amené à la tête de la ville le maire actuel qui avait, cependant, exercé les fonctions d'adjoint pendant 20 ans, si mes souvenirs sont exacts. Que le maire actuel, et certains autres élus de sa liste, doit donc être considéré comme ayant partie liée avec la gestion qui conduit, aujourd'hui, la ville au bord de la faillite et, qu'à notre connaissance, vous n'avez jamais dénoncée pendant tout le temps où vous faisiez partie de l'ancienne équipe.

Qu'en 2014, l'État commence à diminuer ses dotations, pour la ville de CAPPELLE comme pour toutes les autres communes, ce qui a pour effet de faire apparaître en pleine lumière la fragilité financière de la ville. Alors, le Maire vient implorer secours auprès de la C.U.D., et sans aucune pudeur, lui quémande son aide.

Que le Président de la C.U.D., homme de gauche, se trouve un peu dans la même situation que le maire : d'abord l'un des poulains de l'ancien Président de la C.U.D., il a rompu avec lui au bon moment pour prendre sa place et doit aujourd'hui gérer l'héritage d'une gestion néanmoins clientéliste.

Donc politiquement, l'un et l'autre ont intérêt à ce que tout ça ne fasse pas trop de vagues, d'où l'accord qu'il est proposé de passer : surtout, éviter que la ville soit mise sous tutelle ! Parce que "mise sous tutelle", ça veut dire, en réalité, éviter que la Chambre Régionale de Comptes vienne mettre son nez dans nos affaires si le budget est voté en déséquilibre ou si le Compte Administratif fait apparaître un déficit trop important.

Que ce projet, cette convention a, certes, toute l'allure d'une mise sous tutelle de CAPPELLE-LA-GRANDE par la C.U.D., mais qu'au moins, on restera entre soi, en lavant son linge sale en famille.

Tout cela nous semble, moralement, peu défendable ; politiquement, très regrettable et en tout cas, ce n'est pas un exemple à donner. Nous refusons, pour notre part, de cautionner cette démarche de personnes qui, pour nombre d'entre-elles, ont trempé dans une ancienne gestion qui montre aujourd'hui toutes ses faiblesses, mais ne semblent pas commencer à songer, un seul instant, par sacrifier ne serait-ce qu'une partie de leurs propres indemnités, pour contribuer au redressement des finances de leur ville.

Cette demande de dotation exceptionnelle ne peut avoir notre soutien. Nous demandons que les élus responsables de cet état de faillite dans lequel se trouve la commune, fasse l'effort de réduire leurs indemnités pour donner tout son sens au mot "solidarité". Et je me demande d'ailleurs, si le Maire de CAPPELLE n'appartient pas à un groupe politique qui s'appelle "Rassemblement Solidaire", mais finalement, la solidarité pour nous, c'est toujours bien de l'appliquer à soi-même d'abord.

Monsieur le Président : Monsieur DEVLOIES, vous avez la parole.

Monsieur DEVLOIES : Merci Monsieur le Président. Cela m'étonne quand même, Monsieur EYMERY, que vous parliez de Monsieur Roger GOUVART, comme vous le faites. Pour moi cela ne se fait pas. Maintenant, voyez-vous, je n'ai pas fait 20 ans avec Monsieur Roger GOUVART, j'en ai fait 26 ! Je peux vous dire que oui, c'était un maire atypique : il a géré sa ville comme il l'a voulu, j'ai siégé avec lui et j'en suis fier.

Par ailleurs, quand vous me dites que j'appartiens au groupe "Rassemblement Solidaire", eh bien oui. Et pour moi, ici, ce sont, vous êtes des amis, peut-être pas vous, mais ce sont des amis et je vais faire une déclaration.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes collègues, chers collègues, mes amis, je vous remercie tout d'abord pour l'aide logistique, et maintenant pour l'aide financière accordées par les élus du conseil communautaire, sauf les "Bleu Marine", vous l'avez dit, sous la forme d'une dotation exceptionnelle de 100 000 Euros, ce n'est pas beaucoup mais ça fait du bien, à la suite des difficultés d'équilibre budgétaire rencontrées sur la commune depuis mon élection, d'abord en 2013 et ensuite en 2014.

En effet, le Compte Administratif faisait apparaître en 2014, une situation extrêmement tendue, proche du déficit structurel. L'importance des dépenses de fonctionnement ne permettait pas de dégager une épargne brute suffisante pour rembourser le capital des

emprunts.

Ce déséquilibre budgétaire pouvait conduire, comme vous l'avez dit, ma ville, à défaut de mesures correctives importantes, à une mise sous tutelle. Les raisons étaient nombreuses et tout le monde les connaît :

- baisse des dotations de l'État, 500 000 Euros,
- 5 emprunts à gérer,
- CAPPELLE-LA-GRANDE c'était la gratuité, je dis bien, TOTALE, pour les cappellois comme pour les extérieurs, et il n'y avait donc pas d'aide de la C.A.F., puisque les centres aérés étaient gratuits,
- des subventions très élevées,
- un patrimoine riche mais peu entretenu,
- et une D.S.C. faible pour une ville de plus de 8 000 habitants, avec une belle zone économique à l'heure actuelle, pour laquelle j'ai en charge l'entretien des espaces verts.

Aussi, par délibération en date du 16 décembre 2014, mon Conseil Municipal a sollicité une assistance exceptionnelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Je remercie Monsieur le Président qui a compris notre situation tout comme Monsieur le Sous-Préfet, dont je parlerai après.

Lors de la séance du 2 avril 2015, le conseil communautaire a décidé :

- une augmentation du montant de la D.S.C. versée aux communes-membres. J'en ai bénéficié, comme toutes les autres communes, et j'en suis très heureux pour les autres communes. La commune de CAPPELLE-LA-GRANDE percevra, pour 2015, une D.S.C. en augmentation de 7 % par rapport à 2014,
- la création d'une dotation exceptionnelle pour les communes en réelle difficulté budgétaire, unique en France, c'est bien pour la Communauté Urbaine, au moins, ça c'est du solidaire ! C'est comme ça qu'on peut s'unir et s'entendre. Pour CAPPELLE-LA-GRANDE : 100 000 Euros.

Dans la commune, nous avons pris de nombreuses décisions pour redresser cette situation financière ; décisions qui ne plaisent pas à tout le monde ! Mais, je suis bien décidé à ne pas céder et à continuer à agir pour notre ville. Et je peux vous annoncer, aujourd'hui, que nous sommes sur la bonne voie, sans les 100 000 Euros que nous n'avons pas encore perçus. Nous sommes sur la bonne voie grâce à mon travail, à mes amis de la majorité du conseil municipal, parce que l'opposition est comme vous, à une grande partie de la population et au personnel municipal.

Mes élus, moi-même et la population cappelloise vous remercient tous, Monsieur le Président.

Je voudrais associer, dans ces remerciements, Monsieur le Sous-Préfet qui m'a reçu plusieurs fois, Monsieur l'Inspecteur des Finances et, également et surtout, Monsieur LAMBERT, Monsieur VILAIN, Monsieur MULLER, Monsieur SOCKEEL et les services communautaires et financiers de la Communauté Urbaine qui ont fait preuve de compétences et d'une grande disponibilité.

Ce conseil communautaire est un moment important pour notre ville et nous retrouverons, grâce à vous, un équilibre budgétaire. Merci.

Applaudissements.

Monsieur le Président : Monsieur HUTIN, souhaitez-vous ajouter un mot... Tout a été dit, je pense.

Merci Monsieur DEVLOIES. Nous avons tous connaissance, quand on a la gestion d'une commune, de ce qui est en train de se passer en ce moment dans les communes : les baisses de dotation de l'État qui nous touchent, qui modifient la règle du jeu, et c'est difficile.

La fin de votre intervention démontre aussi que tous les maires, au quotidien, mettent leur cœur aussi. Et voilà, cela fait plaisir de vous entendre et de vous voir défendre votre commune. Merci à vous.

Je vous propose de passer au vote. Sur cette délibération n° 6, qui est "contre" ?
Allez-y, Monsieur EYMERY, expliquez votre vote.

Monsieur EYMERY : Sur la délibération n° 6, il y a une abstention à la fois parce que dans la vie nécessité fait loi et que, à votre place, nous aurions accordé une avance remboursable, d'autant plus que le Maire vient de nous dire qu'il retrouvait le chemin de l'équilibre budgétaire. C'est ce qui motive notre abstention.

Monsieur le Président : C'était quoi le mot ? Solidarité, c'est ça ? Donc on a compris.
Tous les autres sont "pour" ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, par délibération du 2 avril 2015, le Conseil de Communauté a décidé de créer une dotation exceptionnelle, hors enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire, réservée aux communes en réelle situation de difficultés budgétaires.

Le conseil municipal de la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE, confrontée à des difficultés d'équilibre budgétaire pouvant conduire à défaut de mesures correctives importantes à une mise sous tutelle, a sollicité par délibération une assistance exceptionnelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil d'autoriser la signature d'une convention, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017, précisant les engagements de chacune des parties.

Après la réalisation d'un diagnostic général, il est proposé que la Communauté Urbaine de Dunkerque :

- prenne en charge un audit du patrimoine communautaire (37 581,17 Euros T.T.C.),
- mette à disposition gratuitement l'expertise de ses services pendant la durée de la convention,
- verse en 2015 une aide exceptionnelle de 100 000 Euros et par voie de conséquence modifie le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire, conformément à l'annexe jointe à la présente.

De son côté, la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE s'engage sur la tenue d'objectifs précisés dans la convention et tenant :

- au respect de ratios financiers,
- à l'évolution de certains aspects de son organisation administrative,
- à l'optimisation de sa gestion courante,
- à l'ajustement de certaines politiques municipales.

Par ailleurs, il est précisé qu'un point d'étape semestriel sera réalisé et que, s'agissant d'une aide exceptionnelle, l'aide de la Communauté Urbaine de Dunkerque est temporaire et n'a pas vocation à être reconduite.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération.

DÉCIDE en conséquence le versement en 2015 d'une aide exceptionnelle de 100 000 Euros à la commune de CAPPELLE-LA-GRANDE, conformément au document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président : En "EAU ET ASSAINISSEMENT", Monsieur RINGOT, vous avez 2 délibérations :

EAU ET ASSAINISSEMENT : Monsieur Bertrand RINGOT

7 - Délibération-cadre de la politique d'assainissement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur RINGOT : Cette délibération-cadre vise à adopter une feuille de route pour le mandat, dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, en se donnant plusieurs objectifs détaillés dans la délibération :

- tout d'abord, d'améliorer la qualité du service public d'assainissement de notre Communauté Urbaine, avec un certain nombre de dispositions et notamment, l'obtention à terme, de la certification ISO 9001 de nos services de la régie en charge de notre domaine d'assainissement,

- d'assurer ensuite l'adaptation et la durabilité des services du service d'assainissement avec un certain nombre d'investissements programmés et fléchés sur ce mandat, comme la reconstruction de la station de BOURBOURG mais aussi la réalisation de l'aire de stockage de LOON-PLAGE afin de consolider l'orientation privilégiée de boues produites pour nos filières d'épandages agricoles,

- de définir également une politique tarifaire maîtrisée et harmoniser progressivement à l'horizon 2020, à l'échelle de l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE,

- et enfin, de se donner des perspectives concertées avec un débat sur l'eau que nous allons organiser au premier semestre 2016, petit et grand cycle de l'eau qui se tiendra durant toute cette année à venir, pour aboutir à l'adoption d'un livre blanc avec tout une série de préconisations dans ce domaine de l'assainissement et de l'eau potable.

Monsieur EYMERY : Cette délibération est une délibération très importante parce qu'elle est une délibération-cadre et qu'elle fixe un certain nombre de perspectives.

Nous pensons que les enjeux liés à cette délibération nécessitent un état des lieux précis en même temps qu'une projection quinquennale qui tiennent compte ou qui anticipent, dans un territoire voué à l'innovation c'est bien le moins, des nouvelles technologies comme dans la collecte, le transport, le traitement des eaux usées avant rejet

dans le milieu naturel.

L'amélioration des procédures de contrôle des systèmes d'épuration autonomes, des recyclages dans les milieux industriels, tout cela est en marche, en-autre, avec la troisième révolution industrielle. L'assainissement indispensable pour le maintien de la qualité des milieux urbains et naturels doit aussi accompagner le développement des territoires, suivant les différentes politiques publiques et normes en vigueur.

Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Plan Climat, le SCOT, le Plan Local de l'Habitat, NATURA 2000, Loi sur l'Eau, etc... il y en a effectivement bien trop. Ces nouvelles politiques énormes impliquent une refonte des services administratifs et techniques, modification des réseaux, des installations dans un délai très court.

Or le fondement des nouvelles orientations de la politique de l'eau, face aux nouveaux objectifs, qui doit s'établir selon nous, selon un certain nombre de priorités, n'apparaît pas dans cette délibération-cadre. Nous pensons qu'il faut accorder une attention particulière sur l'amélioration de la qualité du service public d'assainissement. Nous pensons qu'il faut accorder une attention particulière au suivi des systèmes de collectes et de traitements, afin d'en améliorer les performances et des dispositifs de surveillance ou d'alertes en amont des points de rejet vers les milieux naturels, c'est l'exigence environnementale.

Une réflexion de fond, concernant l'assainissement, doit être engagée sur la mise en place de nouveaux traitements de systèmes innovants de gestion d'alerte, des nouveaux zonages des intercommunalités liés au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Un schéma directeur précis devra intégrer et valoriser les différents éléments techniques que je viens de citer, avec les développements urbains ou agricoles futurs. On se souvient, à cet égard, des difficultés ou bien de la colère exprimée par les agriculteurs il y a un peu plus de 2 ans, lorsque le schéma d'aménagement de gestion des eaux avait été fait sans concertation.

La deuxième priorité qui consiste à assurer l'adaptation et le développement du service de l'assainissement impose un renouvellement des réseaux planifié et nous n'en voyons pas trace, nous n'en voyons pas trace dans cette délibération-cadre, et nous savons à quel point un certain nombre de nos réseaux sont obsolètes.

Implique enfin pour nous, troisième priorité, de définir une politique tarifaire maîtrisée et pour définir cette politique tarifaire maîtrisée dont vous parlez, nous n'en voyons pas les outils que vous allez employer.

Voilà les quelques réflexions que nous voulions vous faire sur cette délibération-cadre dont nous pensons qu'elle peut être grandement améliorée.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur RINGOT vous voulez dire quelque chose, je ne suis pas sûr que Monsieur EYMERY vous ait bien entendu, je pense que vous allez devoir répéter.

Monsieur RINGOT : On aurait pu... Ce qui a été la locomotive, si je puis dire, de cette délibération-cadre, c'est le fait que nous relançons la consultation pour l'attribution du marché de l'exploitation de l'eau potable, à l'horizon d'octobre 2017.

Nous aurions pu lancer cette consultation dans le cadre du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, nous aurions traité l'eau potable à part, et nous aurions traité l'assainissement en 2022, puisque ce n'est qu'en 2022 que nous traiterons l'assainissement.

Au niveau de la Communauté Urbaine, ce sont deux choses différentes :

- l'eau potable est gérée par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois,
- l'assainissement est géré par la Communauté Urbaine.

Et, justement, pour éviter que ce soit 2 débats différents, en Conférence des Maires, nous avons décidé de lancer un grand débat sur l'eau pour mettre les deux aspects sur la table, et même plus que les deux aspects, puisque nous allons traiter de l'eau potable, de

l'assainissement mais également du grand cycle de l'eau, avec les problématiques liées aux waterings que j'évoquerai ce soir dans la délibération suivante. Nous mettrons complètement les choses à plat, nous allons détailler l'ensemble des politiques qui sont réalisées.

Je voudrais rappeler que, dans le domaine de l'eau, ce n'est pas le budget général qui alimente les investissements que nous réalisons. L'eau finance l'eau, c'est donc un budget annexe et chaque année, nous arrivons à maintenir une enveloppe d'investissements, en ce qui concerne l'assainissement, entre 8 millions et 10 millions d'Euros. Nous réussissons donc à renouveler correctement le patrimoine et tout cela nous allons le démontrer dans le débat que nous allons mettre en œuvre.

C'est une délibération-cadre qui nécessite un débat que nous aurons. Ce sera également une première, dans notre Communauté Urbaine : un "livre blanc" détaillera l'ensemble de nos actions dans le domaine de l'eau, il sera fait avec toutes celles et ceux qui voudront bien y contribuer.

Bien évidemment, la question du prix sera débattue. Je voudrais quand même vous rappeler que dans le domaine du prix :

- pour l'eau potable, nous avons le prix le plus bas du bassin Artois - Picardie, c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête, pour l'assainissement, deuxième composante du prix de l'eau, nous sommes dans la moyenne.

Nous avons donc un prix de l'eau complètement compétitif, ça peut toujours être plus bas, si on raisonne uniquement en termes de prix, mais il faut aussi voir la qualité du service qui est réalisé. Si on veut, demain, je le dis régulièrement, que nos plages soient "classées A", avoir le pavillon bleu, cela passe par un traitement, toujours amplifié, toujours amélioré de l'assainissement, qu'il soit collectif ou non collectif.

Ce sera l'objectif de ce débat, c'est assez technique mais je pense qu'il faut entrer dans le détail, sur ce sujet, pour que les citoyens mesurent bien tout ce qui est fait déjà par la Communauté Urbaine.

Il faut aussi rappeler que nos services sont engagés pour la démarche "ISO 9001", qui est une reconnaissance de la qualité. Nos équipements sont bien gérés. Je pense que nous sommes vraiment tout à fait performants, mais il y a encore des axes d'amélioration.

Nous aurons aussi le débat sur la tarification solidaire, sur les différentes façons d'appréhender la tarification solidaire, puisqu'il y a plusieurs possibilités qui existent.

Voilà tout ce que nous allons faire, Monsieur le Président, dans les mois qui viennent, dans ce domaine de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Président : Avec un beau débat, effectivement, en perspective et une large transparence de l'action des différentes collectivités impliquées.

Je vous propose de passer au vote. Sur la délibération n° 7, qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil :

La politique d'assainissement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement relève d'une compétence historique essentielle exercée par la Communauté Urbaine de Dunkerque qui porte la responsabilité de la gestion du cycle de l'eau.

Si le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois exerce, par délégation de la collectivité, la gestion du service d'eau potable, la Communauté Urbaine de Dunkerque conserve l'exercice intégral des missions liées à l'assainissement sur son territoire. Cette compétence a pour objectif de protéger la santé, la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées domestiques et des eaux de pluie.

Ces enjeux nécessitent cohérence et vision prospective dans de multiples domaines, citons par exemple, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur retour au milieu naturel, le contrôle des systèmes d'épuration autonomes ou l'évacuation des eaux pluviales.

Mais l'assainissement, indispensable au maintien de la qualité des milieux, doit aussi accompagner le développement durable du territoire en synergie avec les différentes politiques publiques communautaires : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), Plan climat, etc.

Enfin, ajoutons que l'évolution du cadre réglementaire et institutionnel nous oblige également à actualiser notre politique d'assainissement car elle entraîne de nombreuses adaptations des outils techniques et administratifs.

Il paraît donc nécessaire aujourd'hui de s'appuyer sur l'ensemble de ces éléments pour reconstituer le socle de la définition des orientations stratégiques de la politique de l'eau à l'échelle du territoire, avec les priorités suivantes :

1 - Améliorer la qualité du service public d'assainissement.

Garantir la qualité et le développement du service de l'assainissement au bénéfice des différents usagers de l'eau (tourisme, agriculture, ...) est un enjeu majeur intégré dans les démarches prospectives de la collectivité. Les performances de traitement des eaux usées et une gestion raisonnée des eaux pluviales contribuent directement à la préservation de la qualité des milieux et par prolongement sur notre littoral, à la qualité des eaux de baignade.

C'est pourquoi nous développerons une vigilance toute particulière autour des dispositifs mis en place en matière de suivi des performances des systèmes de collecte et de traitement des eaux qui sont équipés de dispositifs d'auto surveillance, en amont des principaux points de rejets au milieu naturel.

La démarche d'expertise de ces rejets, répondant aux prescriptions réglementaires, qui a été mise en place et qui consiste en la recherche des substances dites "micropolluantes" au sein des eaux traitées issues des stations d'épuration, sera poursuivie.

Une étude d'impact globale des eaux issues des systèmes de traitement et acheminées vers la mer devra permettre d'identifier les axes de progrès tels que l'implication des territoires amont de Flandre intérieure en matière de performance d'épuration des eaux. Elle servira utilement à définir une gestion dynamique des ouvrages de connexion à la mer en veillant à ne pas pénaliser l'évacuation des crues lors des épisodes orageux.

Le développement de la gestion raisonnée des eaux pluviales, par la mise en œuvre de techniques dites alternatives, permet d'agir en amont des réseaux et d'orienter directement les eaux vers le milieu naturel en soulageant les réseaux. Ce mode de gestion

sera formalisé, au sein d'un schéma directeur des eaux pluviales qui se traduira par un plan de zonage défini à la parcelle, intégré au P.L.U. Cette démarche permettra d'intégrer la place de l'eau, au sens large, dans les projets d'aménagement du territoire.

La proximité avec les usagers et la qualité du service rendu par les services de la régie d'assainissement communautaire seront renforcés par la mise en place d'un système de management de la qualité, véritable démarche volontariste d'amélioration continue, en visant l'obtention de la certification ISO 9001.

2 - Assurer l'adaptation et la durabilité du service de l'assainissement.

Dans une logique de développement durable et de maîtrise de l'évolution des charges liées à l'assainissement, il importe que la collectivité s'engage à adapter ses outils techniques et administratifs afin de garantir la pérennité du patrimoine.

Pour ce faire, une gestion patrimoniale des réseaux et des installations d'épuration est progressivement mise en place pour rationaliser la programmation pluriannuelle de travaux. La qualité des informations disponibles concernant les réseaux devra être consolidée par la mise en place des systèmes d'information et de pilotage nécessaire aux services. Le taux de renouvellement des réseaux devra permettre la transmission d'un patrimoine en bon état aux générations futures.

Concernant les installations d'épuration, l'évolution de la qualité de traitement nécessite une veille technologique et la modernisation continue des équipements. Depuis la déconnexion de la station de SPYCKER, toutes les stations sont conformes à la réglementation, à l'exception de la station de BOURBOURG qui fera l'objet d'une reconstruction. Celle-ci prendra en compte l'expertise des différentes technologies disponibles en matière de traitement des eaux. Des mesures graduées seront prises autour du secteur de GHYVELDE, afin d'éviter toute surcharge du système épuratoire.

L'exigence d'outils modernes, répondant aux normes actuelles et en devenir, concerne aussi la filière de gestion des sous-produits. Ainsi, l'optimisation de la gestion des boues issues des "process" d'épuration nécessite la mise en place d'une aire de stockage intermédiaire qui sera implantée sur le périmètre de la station de LOON-PLAGE. Cet équipement permettra de consolider l'orientation privilégiée des boues produites vers les filières d'épandage agricole en qualité d'amendement organique et le cercle vertueux du retour à la terre.

3 - Définir une politique tarifaire maîtrisée.

La politique tarifaire de l'assainissement doit répondre aux enjeux du territoire, tout en assurant le plus juste prix à l'usager.

Les habitants du périmètre communautaire bénéficient du même niveau de service. Pourtant, une différence tarifaire historique subsiste entre les parties Est et Ouest du territoire. Elle est liée en partie aux modes de gestion des stations d'épuration distincts.

Afin de conforter la solidarité entre les territoires, l'équité entre les habitants sera étendue par la mise en œuvre d'une démarche d'harmonisation progressive des tarifs. Un avenant n° 8 au contrat de délégation de concession des stations d'épuration de l'Est, joint à la présente délibération, formalisera cet objectif.

C'est ainsi que la politique tarifaire, indissociable de la maîtrise des charges inhérentes au service et à la préservation des équilibres financiers, devra aussi constituer un outil accompagnant le développement du territoire et de ses activités en cohérence avec ses

particularités géographiques. Il est nécessaire d'en assurer une planification à long terme en accompagnement d'un développement communautaire durable, tout en ayant le souci du juste coût.

4 - Se donner des perspectives concertées.

La définition des orientations stratégiques de la politique de l'eau doit s'accompagner d'une gouvernance adaptée qui conforte le rôle de la collectivité dans l'exercice de ses compétences et place le citoyen usager au cœur de l'action publique.

Les orientations qui seront retenues devront permettre l'exercice d'une gestion transparente du service apportant une lisibilité prospective de l'action tout en garantissant le bénéfice de l'expertise, de l'innovation technologique et de la maîtrise des coûts.

La perspective de l'échéance du contrat d'affermage de l'eau potable en octobre 2017 pour le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois amène la collectivité à préciser les choix qui seront mis en œuvre, afin d'organiser la pérennité de la gestion du service.

Une réflexion globale est donc nécessaire en y impliquant aux différents niveaux les partenaires du territoire (citoyens, associations, instances représentatives) et les décideurs élus.

La volonté de la collectivité est bien d'engager une réflexion globale relative aux services publics de l'eau et de l'assainissement tenant compte des principaux enjeux rappelés ci-avant. Elle participera à la définition d'une nouvelle politique publique de l'assainissement qui devra s'intégrer au projet communautaire. Elle nécessite une démarche d'analyse et de concertation pour laquelle il est proposé de mettre en œuvre un véritable débat sur l'eau dont les conclusions devront être produites pour l'été 2016.

Les principales phases de ce débat seraient les suivantes :

1 - Phase de concertation préalable pour l'établissement du diagnostic. Elle s'articule suivant 4 composantes nécessaires à la formulation de l'état des lieux :

- un sondage porté par un prestataire type SOFRES,
- la compilation des expériences d'autres collectivités sur ces mêmes sujets réalisée par une personne qualifiée,
- la consultation des principaux acteurs/consommateurs d'eau potable du monde économique,
- une synthèse des informations et données existantes concernant le territoire.

2 - Phase de débat citoyen permettant de formaliser les enjeux :

- de nombreux échanges avec les partenaires institutionnels seront conduits pour tirer les enseignements de la phase 1 : Commission Consultative des Services Publics Locaux, commissions du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et de la C.U.D., etc.,
- différents espaces de concertation seront mis en place permettant de recueillir l'expression citoyenne et de débattre,
- un projet de "Livre blanc de l'eau à Dunkerque" synthétisera les éléments des débats.

3 - Phase de rendu des décisions :

En partenariat avec le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois, les orientations stratégiques issues des phases précédentes seront présentées en synthèse aux instances délibérantes des deux collectivités et soumis à leurs arbitrages, pour approuver la version finale de livre blanc.

Afin d'accompagner l'ensemble de la démarche, il est proposé de mettre en place une convention de groupement de commande, confirmant l'action commune et la répartition équitable, entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et le Syndicat, des charges liées aux prestations d'accompagnement du débat sur l'eau.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le cadre de la politique d'assainissement ainsi exposé.

8 - Adhésion au Syndicat Mixte "Institution Intercommunale des Wateringues".

Monsieur RINGOT : Cette délibération vise à :

- officialiser notre adhésion à la création de ce nouveau syndicat mixte, auquel il a été fait allusion dans les débats précédents, le Syndicat Mixte des Wateringues,

- adopter, ce soir, les statuts de ce syndicat qui regroupera 7 intercommunalités, de CALAIS à DUNKERQUE jusque SAINT-OMER, concernées, bien évidemment, par cette problématique de gestion des wateringues.

Ce Syndicat qui comptera 21 sièges, dont 7 seront attribués à notre Communauté Urbaine qui apportera 35 % du financement annuel de ce syndicat.

Je qualifierai ces 2 délibérations que je viens de vous présenter de structurelles pour notre Communauté Urbaine dans ce domaine de l'eau et de l'assainissement.

Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je passe au vote de la délibération n° 8, qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Allez-y, monsieur EYMERY.

Monsieur EYMERY : Sur cette adhésion au Syndicat Mixte de l'institution intercommunale des wateringues, à la fois, il est une obligation, il découle de GEMAPI et du transfert de l'État ou de l'institution inter départementale aux communautés de communes.

Ce que nous ne comprenons pas, c'est que, vous savez que ce système des wateringues, toutes les eaux, entre autre une partie des eaux de l'Yser vont s'écouler en BELGIQUE et que nulle part, nulle part, nulle part, il n'est indiqué que ce syndicat mixte, institution intercommunale des wateringues, va être en coopération transfrontalière avec nos voisins de Flandre occidentale, puisque vous savez bien comment c'est, quand ils arrêtent de pomper, on se retrouve inondé. Et donc, voilà un sujet...

Voyez, sur un sujet très concret, l'institution intercommunale des wateringues, nous, on vous parle de transfrontaliers, alors que vous voulez caricaturer tous nos propos en disant qu'on est pour les fermetures de frontières, alors qu'il y a une vie de tous les jours qui se passe. Voilà la remarque que je voulais vous faire sur le sujet et vous demander comment vous comptez insérer ce syndicat mixte au niveau du groupement de coopération européen ?

Monsieur le Président : C'était une explication de vote. Donc "in fine", vous votez quoi alors ? Parce que c'était pour expliquer votre vote.

Monsieur EYMERY : Abstention.

Monsieur le Président : Abstention, voilà, très bien. OK, tous les autres sont "pour" ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, lors de sa séance du 18 juin 2015, le Conseil de Communauté a :

- d'une part, décidé d'exercer la compétence de "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) à compter du 1^{er} janvier 2016,

- d'autre part, sollicité les représentants de l'État dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour la création d'un syndicat mixte fermé qui se substituerait à l'Institution Interdépartementale des Wateringues.

En effet, pour garantir l'exercice de cette compétence à une échelle hydrographiquement cohérente, notre collectivité peut adhérer à un syndicat mixte et transférer à ce dernier tout ou partie de la compétence GEMAPI.

Dans ce cadre et considérant les spécificités locales notamment liées à la zone des polders dite zone des wateringues, dans la plaine des Flandres et à cheval sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite confier une partie de ses missions relevant de la GEMAPI, notamment la gestion des ouvrages hydrauliques d'évacuation des eaux des wateringues, à un syndicat mixte couvrant l'ensemble de cette zone.

A la suite d'une réflexion menée à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque avec les E.P.C.I. concernés, le syndicat mixte fermé qui prendra la succession de l'Institution Interdépartementale des Wateringues, sera composé des E.P.C.I. suivants :

- la Communauté de Communes de la région d'Audruicq,
- la Communauté d'Agglomération du Cap Calaisis,
- la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer,
- la Communauté de Communes du sud-ouest du Calaisis,
- la Communauté de Communes des Trois Pays,

Le syndicat mixte fermé ainsi créé, exercera les missions suivantes :

- la réalisation et la gestion des grands ouvrages d'évacuation des eaux à la mer,
- la coordination des acteurs du polder et l'amélioration des connaissances en matière de gestion des eaux de surface sur le polder.

Le financement du syndicat mixte, prévu selon les statuts annexés, sera assuré notamment au moyen de contributions des E.P.C.I. adhérents réparties de la façon suivante :

- 8 % à la charge de la Communauté de Communes de la région d'Audruicq,
- 15 % à la charge de la Communauté d'Agglomération du Cap Calaisis,
- 35 % à la charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque,
- 14,5 % à la charge de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre,
- 17,5 % à la charge de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer,

- 5 % à la charge de la Communauté de Communes du sud-ouest du Calaisis,
- 5 % à la charge de la Communauté de Communes des Trois Pays.

Le Comité Syndical comptera 21 sièges, dont 7 attribués à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu le projet de statuts joint à la présente.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au Syndicat Mixte "Institution Intercommunale des Wateringues".

DÉCIDE d'approuver les statuts annexés à la présente délibération.

DÉCIDE de demander à Monsieur le Préfet de la Région Nord / Pas-de-Calais, Préfet du Nord et Madame la Préfète du Pas-de-Calais de prendre un arrêté inter préfectoral de création de la nouvelle institution.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de mise à disposition des ouvrages mentionnés en annexe aux statuts et nécessaires à l'exercice de la compétence GEMAPI sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président : Comme la délibération n° 30 porte sur ce sujet, je vous propose de modifier quelque peu notre ordre du jour pour aborder cette délibération tout de suite.

30 - Désignations des délégués de la Communauté Urbaine de Dunkerque au comité syndical du syndicat mixte "Institution Intercommunale des Wateringues".

Monsieur le Président : En effet, nous venons de décider d'adhérer au Syndicat Mixte fermé Institution Intercommunale des Wateringues et il nous faut, maintenant, désigner nos représentants au sein du Comité Syndical. En l'occurrence, conformément aux statuts du Syndicat, la Communauté Urbaine de DUNKERQUE dispose de 7 représentants sur 21 au total. J'ai reçu 8 candidatures.

- Monsieur Patrice VERGRIETE,
- Monsieur Bertrand RINGOT,
- Madame Monique BONIN,
- Madame Joëlle CROCKEY,
- Monsieur Jean DECOOL,
- Monsieur Yves PANNEQUIN,
- Madame Isabelle KERKHOF,
- et enfin Monsieur EYMERY, vous m'avez fait parvenir la candidature de Monsieur Adrien NAVE. Est-ce bien cela ?

Y-a-t-il d'autre candidature ? Non. Cela nous fait donc 8 candidats pour 7 postes.

Selon l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des représentants au sein des syndicats mixtes fermés se fait à bulletin secret. Un bulletin de couleur bleue, reprenant l'ensemble de ces candidatures va donc vous être distribué.

Celles et ceux disposant d'un pouvoir doivent voter 2 fois et lèveront donc la main afin que l'hôtesse puisse leur donner un second bulletin bleu.

Vous ferez votre choix parmi ces candidatures déclarées, vous devez impérativement rayer au moins un nom. Votre bulletin ne devant comporter que 7 noms, au maximum. Les bulletins qui comporteraient 8 noms au lieu de 7 seront considérés comme nuls.

Les hôtesses vont désormais procéder au ramassage des bulletins, et je vais demander à Madame Séverine WICKE et aux deux fonctionnaires préposés aux votes, de bien vouloir s'installer pour procéder au dépouillement.

Pendant que nous allons ramasser les bulletins, et pendant le dépouillement, je vais passer la parole à Monsieur David BAILLEUL qui a 6 délibérations.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS DE TERRITOIRE, URBANISME LIÉ À CES PROJETS DE TERRITOIRE, INNOVATION, RELATION PORTUAIRE : Monsieur David BAILLEUL

Comptes rendus annuels au concédant (C.R.A.C.) – Année 2014

Zone d'Activité Économique :

9 - GRANDE-SYNTHE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck - Avenant n° 4 à la concession.

Monsieur BAILLEUL : Merci Monsieur le Président. Les comptes rendus annuels au concédant sont des sujets que nous connaissons bien, les actions se déroulant d'une année sur l'autre, il nous faut, ou non, voter la prolongation de ces actions.

En l'occurrence, la toute première délibération, que je dois vous présenter, concerne le Parc Industriel des Repdyck, qui est situé sur GRANDE-SYNTHE. Nous vous demandons de prolonger de 5 ans, la concession. En effet, le parc s'est beaucoup développé : il y a eu un bon rythme de commercialisation, les "petits terrains" qui ont été reconfigurés il y a quelques années ont connu un très bon taux de remplissage.

Aujourd'hui, le parc se développe correctement et nous sommes dans la dernière phase de réalisation, c'est pourquoi nous vous proposons cette prolongation.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour" ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 6 mai 1999, le conseil communautaire a concédé à la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du parc industriel des Repdyck à GRANDE-SYNTHE pour une durée de 10 ans, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014 puis jusqu'au 31 décembre 2016, respectivement par délibération du conseil communautaire en date du 15 décembre 2005 puis du 17 octobre 2014.

Le concessionnaire S3D a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) pour l'année 2014.

Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2014.

1 - Bilan de l'année 2014 :

Réalisations :

L'année 2014 a vu la poursuite des travaux de viabilisation du sud du parc d'activités dont la commercialisation avance à bon rythme malgré un contexte économique difficile.

Dépenses :

Au cours de l'année 2014, les dépenses sont composées notamment :

- d'études : 19 841,00 Euros Hors Taxes,
- de travaux de viabilité : 332 670,00 Euros Hors Taxes,
- d'honoraires de maîtrise d'œuvre : 4 592,00 Euros Hors Taxes,
- de la rémunération du concessionnaire : 106 571,00 Euros Hors Taxes.

Les frais divers et de gestion amènent le total des dépenses à 475 904,00 Euros Hors Taxes.

Recettes :

Elles s'élèvent à 806 156,00 Euros Hors Taxes et correspondent pour l'essentiel au produit des cessions : Bois Plus/BatiPlus (extension) : négoce de bois - SCI ODI Investisseur : création de locaux industriels - SCI Arinella : création de locaux industriels - SAMFA IMMO (relocalisation), Flandria Gr : garage de réparation automobile.

2 - Prévision 2015 - 2016 :

Le parc industriel des Repdyck garde un bon rythme de commercialisation. De nouveaux travaux de viabilité sont projetés en 2015 dans le sud du parc.

Des pré-commercialisations sont à noter : Société Porfrabel (extension) : isolation thermique - restaurant de zone - société de couverture.

La commercialisation des petits terrains reconfigurés en 2012 pour répondre à la demande a donné de très bons résultats. Aussi, l'opération sera-t-elle renouvelée en 2015 / 2016 afin de dynamiser la commercialisation.

Le bilan de l'opération reste stable à 9 165 245,00 Euros Hors Taxes. Aucune participation communautaire n'est sollicitée pour 2016.

Au regard du rythme de la commercialisation, il est proposé de prolonger la concession de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Rendu Annuel au Concédant de la Z.A.C. du parc industriel des Repdyck à GRANDE-SYNTHÉ pour l'année 2014 sur un bilan qui s'établit à 9 165 245,00 Euros Hors Taxes.

APPROUVE la prolongation de 5 ans de la concession, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Zone d'Habitat :

10 - DUNKERQUE - Concession d'aménagement I.S.C.I.D. - Les Terrasses de la Mer.

Monsieur BAILLEUL : Cette délibération, concerne également un compte-rendu annuel mais cette fois-ci à DUNKERQUE, puisqu'il s'agit des terrasses de la mer. C'est un projet moins avancé, bien évidemment que celui des Repdyck, puisqu'il a commencé beaucoup plus tard.

Ce n'est pas facile de vous présenter cette délibération avec mes collègues à côté qui sont en train de voter, Il n'empêche que nous allons y arriver.

Je vous propose donc d'approuver le montant de la participation prévisionnelle pour 2016 qui s'élèvera à 613 000 Euros H.T. puisque nous poursuivrons notamment les travaux de viabilisation, qui coûtent toujours très cher (VRD, les branchements et les postes de transformations).

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour"? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, par délibération en date du 1^{er} juillet 2010, le conseil communautaire a décidé de confier la réalisation de la concession d'aménagement sur le secteur I.S.C.I.D. à DUNKERQUE - MALO-LES-BAINS :

- à S3D,
- à Promodune,
- au Cottage Social des Flandres.

La Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D a en charge les travaux d'aménagement de l'opération. Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire S3D a établi le compte-rendu d'activités pour l'année 2014. Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de 2014 :

1 - Bilan de l'année 2014 :

Réalisations :

L'année 2014 a donné lieu à la réalisation d'une acquisition. La Communauté Urbaine de Dunkerque a délibéré le 13 juin 2013, pour une vente, au profit de la S3D, des terrains cadastrés section CN n° 257, 258P, 286, 834 et 835, pour un montant de 1 000 000,00 Euros Hors Taxes. La vente a été signée le 10 avril 2014 mais n'a pas été appelée à ce jour.

Deux cessions foncières se sont déroulées au cours de l'année 2014 :

- vente au profit de STADIUM de la parcelle CN 934,
- vente au profit du COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES des parcelles CN n° 931, 936 et 937.

Des travaux de V.R.D. et paysagement ont également été réalisés en 2014.

Enfin, l'étude géomètre a été poursuivie en 2014.

Dépenses :

Au cours de l'année 2014, les dépenses se sont composées de :

- études "géomètre" : 10 260,00 Euros Hors Taxes,
- frais sur acquisitions : 1 281,00 Euros Hors Taxes,
- travaux VRD : 25 318,00 Euros Hors Taxes,
- travaux paysagement : 8 240,00 Euros Hors Taxes,
- honoraires VRD : 6 062,00 Euros Hors Taxes,
- honoraires SPS : 153,00 Euros Hors Taxes,
- rémunération aménageur : 26 667,00 Euros Hors Taxes,
- frais divers : 2 012,00 Euros Hors Taxes.

Le total des dépenses en 2014 s'élève à 79 993,00 Euros Hors Taxes.

Recettes :

Au cours de l'année 2014, les recettes se sont composées de :

- cession habitat libre : 634 105,00 Euros Hors Taxes,
- cession bailleur accession sociale : 604 449,00 Euros Hors Taxes,
- participation concédant : 85 000,00 Euros Hors Taxes.

Le total des recettes en 2014 s'élève à 1 323 554,00 Euros Hors Taxes.

Le bilan prévisionnel global est stable et s'élève à 2 237 025,00 Euros Hors Taxes. La participation communautaire totale s'élève à 998 470,00 Euros Hors Taxes.

2 - Prévisions 2015-2016 :

En 2015 aura lieu la finalisation de l'acquisition, pour un montant de 1 000 000,00 d'Euros Hors Taxes, du terrain objet de l'opération par S3D à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Les travaux de viabilité se poursuivront en 2015 et 2016 (VRD, paysagement, poste de transformation, branchements concessionnaires).

Les études (étude géomètre) se poursuivront également en 2015 et 2016.

Une participation communautaire, d'un montant prévisionnel de 613 470,00 Euros Hors Taxes, sera sollicitée en 2016.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant (C.R.A.C.) de la concession d'aménagement I.S.C.I.D. - Les Terrasses de La Mer à DUNKERQUE - MALO-LES-BAINS pour l'année 2014, portant sur un bilan de 2 237 025,00 Euros Hors Taxes.

APPROUVE le montant de la participation prévisionnelle pour 2016 qui s'élève à 613 470,00 Euros Hors Taxes.

11 - GRANDE-SYNTHE - Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Centre-Ville - Avenant n° 8 à la concession.

Monsieur BAILLEUL : Nous retournons à GRANDE-SYNTHE. Cette fois-ci, il s'agit de signer un avenant n° 8, pour la Z.A.C. du Centre-Ville dont j'ai déjà beaucoup parlé : j'avais évoqué les nombreuses opérations de logement, et il semblerait que la date prévue, au 31 décembre 2016 n'apparaît pas suffisamment éloignée dans le temps, pour achever les opérations des 2 premiers îlots : l'îlot n° 1 et l'îlot n° 2, et c'est cela qui motive la signature de cet avenant.

Il vous est donc simplement demandé de prolonger la concession d'une année. Ce qui amènerai l'échéance au 31 décembre 2017 et pourvoir, de ce fait, terminer cette belle opération qui est largement engagée aujourd'hui.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour" ? Merci.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que le Conseil de Communauté a approuvé, le 7 décembre 2000, le dossier de création - réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) du Centre-Ville de GRANDE-SYNTHE et a confié la réalisation de l'opération, par convention publique d'aménagement, le 19 novembre 2001, à la Société d'Économie Mixte (S.E.M.) S3D.

Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire S3D a établi le compte-rendu d'activités pour l'année 2014. Ce document appelle les commentaires suivants sur les opérations significatives de l'année 2014.

1 - Bilan de l'année 2014 :

Réalisations :

L'année 2014 a vu le démarrage de l'opération portée par "Notre Cottage / Le Cottage Social des Flandres" sur l'îlot 6.2, situé à l'angle de la rue Georges Clémenceau et de la rue de la Haye. L'opération permet la réalisation d'un ensemble immobilier de 27 logements collectifs locatifs et accession, avec l'implantation du Pôle Emploi au rez-de-chaussée de l'immeuble.

L'année 2014 a permis de poursuivre le travail engagé avec Partenord Habitat sur la partie "accession" du programme de l'îlot 2 situé entre la rue Georges Clémenceau, la rue Michelet et la place du marché. Partenord Habitat a relancé le travail de conception du projet de 12 maisons afin d'optimiser les coûts de construction, pour plus de cohérence avec les prix de vente en accession sociale. Le montage de l'opération en PSLA a été étudié par le bailleur et représente une nouvelle alternative. Le permis de construire a été déposé en décembre 2014.

Dépenses :

Au cours de l'année 2014, les dépenses se sont composées notamment :

- de travaux de viabilité de compétences communautaires et communales : 13 387,00 Euros Hors Taxes,
- de la rémunération du concessionnaire : 149 534,00 Euros Hors Taxes,
- d'honoraires de maîtrise d'œuvre : 983,00 Euros Hors Taxes,
- de frais divers : 1 009,00 Euros Hors Taxes.

Le total des dépenses en 2014 s'élève à 164 913,00 Euros Hors Taxes.

Recettes :

Au cours de l'année 2014, les recettes se sont composées :

- des cessions de terrain : 220 000,00 Euros Hors Taxes,
- des produits financiers : 417,00 Euros Hors Taxes.

Le total des recettes en 2014 est de 220 417,00 Euros Hors Taxes.

Compte tenu de l'avancement de l'opération, le bilan prévisionnel global de l'opération a été revu et passe de 8 380 873,00 à 7 564 145,00 Euros Hors taxes pour les dépenses.

2 - Prévisions pour 2015-2016 :

Sur l'îlot 1, la poursuite du chantier de construction des autres villas par Synergie Park était conditionnée par l'avancement de la commercialisation de l'opération. Un seul logement sur les 6 du premier bâtiment a été acheté. Le reste des logements a été mis en location. Le manque de dynamisme du marché n'a pas permis de relancer les ventes et la reprise du chantier de construction des 18 logements restants. Le délai de validité du permis de construire de l'ensemble est aujourd'hui dépassé. Le promoteur doit aujourd'hui se positionner sur le devenir des terrains dont il est propriétaire.

L'opération menée par Notre Cottage et Le Cottage Social des Flandres sur l'îlot 6.2, situé à l'angle de la rue de La Haye et de la rue Clémenceau, a démarré mi 2014. Le chantier de construction s'est achevé en octobre 2015. Les travaux de finition des aménagements aux abords ont été terminés à cette même période.

En 2015, Partenord Habitat a obtenu le permis de construire des 12 maisons de l'îlot 2. Le bailleur a relancé l'appel d'offres des travaux de construction. La mise en chantier du programme est envisagée début 2016, sous réserve de la commercialisation. Si le programme ne se réalise pas, il conviendra de statuer sur le devenir de ces terrains.

Aucune participation communautaire n'est sollicitée pour 2016.

3 - Avenant n° 8 :

Le délai de fin de concession, prévu au 31 décembre 2016, n'apparaît pas suffisant pour achever les opérations de l'îlot 1 et de l'îlot 2.

Il est proposé de prolonger la concession d'une année, ce qui amènerait l'échéance au 31 décembre 2017. Le forfait de rémunération est porté à 36 000,00 Euros Hors Taxes pour l'année de prorogation.

L'avenant n° 8 est également l'occasion de remettre à jour le processus de mobilisation de la participation communautaire, d'actualiser le bilan global des dépenses, passant de 8 380 873 Euros à 7 564 145 Euros Hors Taxes et le montant total de la participation communautaire, passant de 4 316 144 Euros à 3 992 000 Euros Hors Taxes.

La prolongation de la concession et l'actualisation du bilan seront également intégrées dans la convention de participation directe de la ville à l'opération.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel au Concédant de la Z.A.C. du Centre-Ville de GRANDE-SYNTHÉ pour l'année 2014 portant sur un bilan actualisé de 7 564 145,00 Euros Hors Taxes pour les dépenses.

AUTORISE la signature de l'avenant n° 8 à la concession et de tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12 - Rapport écrit et financier de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - Année 2014.

Monsieur BAILLEUL : Avec cette délibération, nous sortons du cadre des comptes rendus de concession, mais nous restons sur des sujets d'aménagements, puisque nous devons prendre acte du rapport écrit et financier de la S.P.A.D. (société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise).

La S.P.A.D., je vous en ai déjà expliqué le fonctionnement, c'est très utile pour le montage des opérations de développement sur notre territoire. Aujourd'hui, les produits constatés s'élèvent à presque 3 500 000 Euros et ils concernent essentiellement des opérations de concession.

Monsieur le Président : *Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit de prendre acte.*

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque est représentée au Conseil d'Administration de la S.P.A.D. par Messieurs Patrice VERGRIETE, Damien CAREME et Bernard MONTET.

En application de l'article L 1524.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire doit se prononcer au moins une fois par an sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants.

Les documents, joints à la présente délibération, reprennent les bilans d'activités des exercices 2013 et 2014 approuvés par le Conseil d'Administration de la société. Il ressort du rapport relatif à l'année 2014 les éléments qui suivent :

- Résultats de l'activité :

Les comptes annuels 2014 dégagent un bénéfice net après impôt de 64 887,55 Euros.

L'activité opérationnelle et sa traduction comptable

Les produits résultants des opérations de concession s'élèvent à 802 114, 84 Euros contre 1 500 524, 10 Euros en 2013. Ils sont issus des participations du concédant pour les 2 concessions en cours : la Z.A.C. Théâtre et l'Écopark du Banc Vert.

On relève une régression des dépenses en concession entre 2013 et 2014 (- 245 000 Euros Hors Taxes sur un montant total de 1 122 943 Euros Hors Taxes) et une baisse significative des dépenses de mandat (- 1 970 000 Euros Hors Taxes sur un montant total de 3 752 360 Euros Hors Taxes).

Cette baisse générale des dépenses est à corréler avec l'arrivée à terme de deux opérations à savoir : Restructuration du secteur Concorde et du secteur dit "Cœur d'Agglomération" à DUNKERQUE.

Il convient de noter l'émergence d'une nouvelle opération en 2014 : l'éco-quartier du Bas Roch à GRANDE-SYNTHE.

- Le résultat de la structure :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 356 277,94 Euros contre 489 752,90 Euros en 2013.

Quant aux charges, elles s'élèvent à 260 112,32 Euros contre 326 938,67 Euros en 2013.

Le résultat financier est un profit de 810,93 Euros qui provient des produits financiers versés par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'impôt société pour 2014 s'élève à 31 969 Euros.

- Les principaux postes du bilan :

L'actif immobilisé comprend le logiciel "Progisem" pour 1 500 Euros totalement amorti au 31.12.2014.

Les encours de production (2 922 921,14 Euros) concernent les opérations de concession d'aménagement.

Le poste "avances" s'élève à 63 878,23 Euros et concerne l'opération Écopark du Banc Vert.

Le poste "clients" (78 107,86 Euros) correspond exclusivement aux créances de la structure (facturations et rémunérations du 4^{ème} trimestre des prestations servies à la Communauté Urbaine de Dunkerque respectivement pour 21 068,93 Euros et 53 838,54 Euros). Les autres créances s'élèvent à 368 923 Euros contre 663 210 Euros en 2013.

La trésorerie globale (1 596 736,65 Euros) de la S.P.A.D. est essentiellement constituée des comptes CDC "opérations" pour 570 977,75 Euros et CDC "société" pour 1 020 215,12 Euros.

Les fonds propres s'élèvent à 700 316,28 Euros. Les dettes "fournisseurs" sont de 568 308 Euros contre 804 943,52 en 2013 et les dettes sociales et fiscales de 27 577,61 Euros contre

25 331,12 Euros en 2013.

Quant aux produits constatés d'avance, ils s'élèvent à 3 496 838,01 Euros. Ils concernent essentiellement les opérations de concession.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport présenté sur l'activité de la S.P.A.D. pour l'année 2014.

13 - Rapport écrit et financier des représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte (S.E.M.) S3D - Année 2014.

Monsieur BAILLEUL : Pour cette délibération, comme pour la délibération précédente, il vous est demandé simplement de prendre acte du rapport écrit et financier. Avec notamment, pour cette S.E.M., 3 opérations menées au risque de la Société S3D, qui sont :

- l'opération patrimoniale rue Ledru Rollin à COUDEKERQUE-BRANCHE,
- l'opération de construction-vente rue Salengro à DUNKERQUE,
- l'opération de construction vente que l'on connaît, sur le site de l'ancienne société Toiles et bâches également sur DUNKERQUE.

Monsieur le Président : Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit de prendre acte.

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque est représentée au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte (S.E.M.) S3D par Messieurs Patrice VERGRIETE, Damien CAREME et Franck DHERSIN.

En application de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire doit se prononcer au moins une fois par an sur le rapport écrit qui lui est soumis par ses représentants.

Les documents joints à la présente délibération reprennent les bilans d'activités des exercices 2013 et 2014 approuvés par le Conseil d'Administration de la société. Il ressort du rapport relatif à l'année 2014 les éléments qui suivent :

- Résultat de l'activité :

Le compte de résultat de l'année 2014 fait apparaître un total de charges d'exploitation de 634 908,00 Euros Hors Taxes pour un total de produits de 1 122 315,00 Euros Hors Taxes, soit un résultat d'exploitation de 487 407,00 Euros Hors Taxes.

Le résultat, après impôt et participation financière au G.I.E., est de 58 870,00 Euros Hors Taxes, en nette progression par rapport à 2013 (9 458,00 Euros Hors Taxes).

- L'activité opérationnelle et sa traduction comptable :

À l'instar des années précédentes, S3D a poursuivi, en 2014, la conduite des opérations qui lui sont confiées par les collectivités territoriales.

- Les concessions d'aménagement :

Le montant net du chiffre d'affaires résultant des opérations de concession s'élève à 4 319 125,00 Euros Hors Taxes et traduit une légère baisse de 18 025,43 Euros Hors Taxes par rapport à 2013.

L'évolution du chiffre d'affaires résulte de la hausse des cessions foncières minorée par la baisse des participations versées par le concédant.

Ces cessions concernent essentiellement les concessions de l'I.S.C.I.D., du parc industriel des Repdyck et du centre-ville de GRANDE-SYNTHE.

Les dépenses opérationnelles, dont le total s'élève à 5 198 632,00 Euros Hors Taxes en 2014, sont en légère baisse par rapport à 2013 (- 998 000,00 Euros Hors taxes). Cette baisse concerne toutes les opérations à l'exception des concessions de l'I.S.C.I.D., des quartiers anciens de DUNKERQUE et du parc industriel des Repdyck.

Les opérations des quartiers anciens de DUNKERQUE, du Grand Large et de l'I.S.C.I.D. représentent 71 % du total des dépenses de concession en 2014.

- Les mandats :

Seul le mandat passerelle du Grand Large est actif, avec 4 308 549,00 Euros Hors Taxes de dépenses en 2014.

- Le fonctionnement :

Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 306 081,00 Euros Hors taxes contre 1 218 802,00 Euros Hors Taxes en 2013, soit une hausse de 87 279,00 Euros Hors Taxes.

Les produits proviennent principalement des rémunérations sur les opérations concédées (749 850,00 Euros Hors Taxes) et sur les mandats (110 913,00 Euros Hors Taxes).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 4 % par rapport à 2013. Elles se situent désormais à 912 840,00 Euros Hors Taxes. Trois postes représentent 75 % du total de ces charges : les frais du personnel (39 %), les frais de prestations réparties (26 %) et les services externalisés (9 %).

- Les résultats des opérations directes :

Trois opérations dites "propres" sont menées aux risques de la société S3D :

- l'opération patrimoniale Ledru Rollin à COUDEKERQUE-BRANCHE,
- l'opération construction-vente Salengro à DUNKERQUE,
- l'opération construction-vente Toiles et Bâches à DUNKERQUE.

a) Ledru Rollin :

Le taux d'occupation du bâtiment est, au 31 décembre 2014, de 58 %.

Les produits d'exploitation sont les loyers et charges facturés aux occupants pour un total de 360 551,00 Euros Hors Taxes.

L'opération a dégagé un déficit de 307 467,00 Euros Hors Taxes en fin d'exercice.

b) Place Salengro :

S3D est associée à la Société Civile de Construction Vente (S.C.C.V.) le Beffroi : maître d'ouvrage du programme immobilier de la place Salengro.

La commercialisation est à 80 % du programme au 31 décembre 2014. Les marges devraient être dégagées à partir de 2015.

Au 31 décembre 2014, l'opération dégage un déficit de 424,00 Euros Hors taxes pour la S3D, contre 10 469,00 Euros en 2013.

c) Toiles et Bâches :

Il s'agit d'une opération consistant à assurer la conception, la réalisation, le financement et la commercialisation d'un bâtiment tertiaire au sein du quartier du Jeu de Mail à DUNKERQUE.

Un premier preneur, Pôle Emploi, a validé un bail avec 9 ans ferme.

Une discussion est en cours pour la prise de 690 m² avec une société de praticiens de la santé.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport présenté sur l'activité de la S.E.M. S3D pour l'année 2014.

14 - États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.) - Mise en œuvre d'actions en faveur du développement des services à la personne.

Monsieur BAILLEUL : Cette délibération, sur laquelle je vais m'attarder quelque peu, ne concerne plus un compte-rendu de concession, mais une action nouvelle née de la concertation menée dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local et de sa feuille de route. Évidemment, ce n'est pas la première délibération que je porte, Monsieur FRÉMONT l'a rappelé tout à l'heure, nous avons adopté, lors du dernier Conseil de Communauté, le fonds pour les entreprises. Cette fois-ci, il s'agit de mettre en œuvre une nouvelle action, dont l'importance a été identifiée lors des États Généraux de l'Emploi Local, pour développer l'emploi local. Il s'agit de promouvoir auprès des habitants les services à la personne :

- tout d'abord, par l'édition d'un guide, recensant l'ensemble des prestations dans tous les domaines : de la garde d'enfant au soutien scolaire, en passant par le ménage, l'aide à domicile, le maintien des personnes âgées à domicile, sujet, aujourd'hui, complètement d'actualité.

- et puis, et là nous sommes dans du concret, par l'octroi de 5 heures de prestation pour les habitants de l'agglomération fêtant leur 70^{ème} anniversaire, afin qu'ils puissent découvrir les services à la personne.

Certains ne donneront pas suite et diront qu'ils ont eu la chance de pouvoir en bénéficier, que cela les a soulagés sur telle ou telle action du quotidien (ménage, jardinage). Et d'autres, que nous espérons nombreux, vont s'engouffrer dans le système parce qu'ils y auront trouvé leur intérêt, un sens, que cela vaut le coût.

Tous les rapports d'expertises le prouvent, les services à la personne sont un gisement d'emplois non délocalisables notamment pour des personnes qui n'ont pas obligatoirement de qualification professionnelle. Mais pour développer ces emplois, il faut faire tomber les barrières, notamment psychologiques, l'une des principales étant "Comment faire entrer quelqu'un chez soi". Nous sommes en Flandres où le tempérament est plutôt centré sur la proche famille et les amis et ce n'est pas toujours facile d'ouvrir sa porte.

C'est pourquoi, nous souhaitons faciliter l'ouverture de cette porte, en invitant tous les seniors âgés de 70 ans à faire appel gratuitement à un intervenant, financé par la C.U.D. et nous espérons que ces 5 heures offertes se transformeront en contrat de 20 heures, 30 heures, 50 heures ou 100 heures annuelles, créant ainsi de l'emploi utile pour tous.

Voilà, le sens de cette délibération sur laquelle, je souhaitais m'attarder quelque peu.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur NAVE : Oui Monsieur le Président, c'était juste une proposition d'intégrer, peut-être, le guide dans le magazine communautaire afin d'économiser sur le coût de l'impression et de la création d'un nouveau document. Voilà, on peut peut-être intégrer ces informations dans le magazine de la C.U.D.

Monsieur le Président : Il est de toute façon prévu une communication dans le magazine communautaire qui permettra aussi de résumer le guide. Je regarde en même temps Jean-Pierre TRIQUET, Directeur de la Communication. Nous travaillons actuellement sur le sujet. Si cela, n'ajoute pas de coût supplémentaire majeur pour mettre le guide complètement dans la distribution, pourquoi pas, ça peut être effectivement une idée.

C'est une mesure importante, parce que je pense, et vous l'avez dit Monsieur BAILLEUL, on est dans l'économie de la confiance. Parfois, un certain nombre de personnes de 70 ans ont un pouvoir d'achat mais n'osent pas, n'ont pas cette logique de confiance et c'est vrai qu'il y a des emplois à la clé si nous y parvenons, des emplois sur le territoire.

Pour cette délibération n° 14, qui est "contre". ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local, quatre priorités ont été fixées :

- améliorer l'accompagnement des P.M.E.,
- affirmer une vision d'avenir pour l'économie locale,
- développer l'économie résidentielle,
- mettre l'homme au cœur de l'économie.

C'est ainsi que, sur la base des propositions d'actions du groupe de travail "Services à la personne", une première série de mesures sera déployée au premier trimestre 2016, à savoir :

1 - L'édition d'un guide des services à la personne sur l'agglomération :

Le guide présentera un tableau complet des prestations proposées par l'ensemble des opérateurs ainsi que l'annuaire de l'ensemble des professionnels présents sur le dunkerquois.

2 - L'octroi de 5 heures de prestations pour les habitants de l'agglomération fêtant leur 70^{ème} anniversaire (dans la limite d'une aide unitaire de 100 Euros par bénéficiaire) :

Les 5 heures de prestations seront octroyées sous la forme de Chèques Emplois Services Universels (C.E.S.U.), à l'en-tête de la Communauté Urbaine de Dunkerque préfinancés par la collectivité et utilisables auprès de tous les professionnels affiliés du secteur, adressés au domicile des bénéficiaires.

Cette mesure se concrétisera par l'envoi au domicile des bénéficiaires de C.E.S.U. préfinancés et d'une notice, personnalisés à l'en-tête de la Communauté Urbaine de Dunkerque, rappelant les éléments relatifs à l'utilisation de ce mode de paiement.

Pour l'identification des bénéficiaires, un travail préalable a été mené avec les mairies de l'agglomération afin de chiffrer les effectifs des personnes nées en 1945 (et arrivant donc à l'âge de 70 ans en 2015, année de l'annonce de la mesure) et en 1946 (70 ans en 2016, année de sa mise en œuvre). Pour information, ce chiffre s'élève à 3 742 personnes à l'échelle du périmètre communautaire.

Les bénéficiaires ainsi identifiés recevront, en mars 2016, au lancement du dispositif, un courrier les incitant à se manifester auprès des services communautaires.

Par ailleurs, il est proposé que le groupe de travail "Services à la personne", dans une configuration élargie à l'ensemble des opérateurs de ce secteur continue de se réunir, notamment afin de procéder au suivi de ces premières actions mais aussi de proposer d'autres actions concrètes (notamment à destination de l'emploi direct qui représente 80 % de l'activité dans le domaine des services à la personne).

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de soutenir le dispositif de soutien au développement des services à la personne dans l'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président : En "TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORTS", Monsieur CARÊME, vous avez 8 délibérations :

TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET TRANSPORT : Monsieur Damien CARÊME

I - ENVIRONNEMENT :

15 - Rapport annuel de développement durable 2015.

Monsieur CARÊME : Cette délibération porte sur le rapport annuel de développement durable 2015 et, à quelques jours de l'ouverture de la "COP 21", je pense que ce rapport a toute son importance aujourd'hui. D'ailleurs, je dois signaler que ce matin s'est ouverte la conférence des jeunes. 5 000 jeunes de tous les pays du monde sont arrivés à PARIS et ont commencé à travailler pour interpeller les Chefs d'États qui seront réunis à partir de la semaine prochaine.

Ce rapport annuel a été déposé sur vos tables, avant de partir à l'impression dans une autre qualité.

2015 a été la première année de plein exercice communautaire où depuis 1 an nous avons fixé des objectifs ambitieux en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique, devant l'urgence à agir, est-il encore besoin de le préciser aujourd'hui.

Ce rapport annuel illustre donc de manière concrète les engagements d'ores et déjà mis en œuvre et les principes de participations et de transversalités, intégrant notre nouveau modèle de gouvernance, nous l'évoquons tout à l'heure, dans le projet communautaire. De nouvelles réalisations ont pu ainsi être soulignées :

- pour DK'Plus de Mobilité : l'enquête déplacement, la mobilisation citoyenne et la mise en place de la gratuité le week-end et les jours de pics de pollution sont des étapes marquantes,

- pour les États Généraux de l'Emploi Local : l'avance sur trésorerie est désormais disponible pour les entreprises, le fonds de l'innovation et la croissance locale et les cours de langue en activités périscolaires sont opérationnels.

Bien d'autres réalisations ponctuent l'année 2015 : l'élaboration et l'adoption du Plan Climat Air - Énergie Territoriale, l'ouverture de la Halle aux Sucres et du Learning Center, la mise en ligne du réseau de lecture publique, les balises, etc.

Présenté avant le budget prévisionnel 2016, ce rapport du développement durable 2015 a été construit en replaçant le citoyen au cœur des politiques publiques sur des exemples de mieux se déplacer, mieux se nourrir ou mieux travailler sur le territoire. Il contribue à mettre au cœur le cheminement du territoire vers la durabilité, il vient souligner l'approche intégrée des politiques communautaires au regard de 5 finalités :

- lutter contre le changement climatique,
- favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- préserver la biodiversité, les milieux et les ressources,
- viser l'épanouissement de tous les êtres humains,
- encourager des modes de production et de consommations durables.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque, présenté préalablement au vote du budget et je remercie les services pour le travail accompli.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des observations ?

Monsieur NAVE : Vous avez bien voulu rappeler que la COP allait se dérouler dans quelques semaines, dans quelques jours. Quand on sait que, même sur cet évènement, on y a fait

travailler des travailleurs détachés qui viennent de plusieurs milliers de kilomètres alors qu'on a l'emploi local, des travailleurs locaux, pour l'environnement, on repassera.

Ce rapport est le fruit de nombreuses réunions, concertations, assemblées, états généraux et bien d'autres. Beaucoup de temps, d'énergie et surtout d'argent dépensé pour des résultats limités. Beaucoup de vœux mais peu d'action. Des vœux pieux comme participer plus à la vie publique, projet "zéro déchet" et "zéro gaspillage", mieux utiliser l'argent public, etc.

Nous notons quelques points positifs, tels que :

- le développement du réseau de chaleur et l'objectif de raccorder tous les nouveaux logements à ce réseau de chaleur, dans la partie énergie,
- privilégier les circuits courts dans "mieux se nourrir", c'était d'ailleurs une de nos propositions locales et c'est d'ailleurs une de nos propositions régionales,
- la baisse de l'utilisation des produits phytosanitaires depuis 2008, dans la partie "mieux vivre avec son environnement".

Une autre mesure de bon sens que nous réclamons, c'est l'aide à l'isolation des bâtiments. La meilleure énergie, c'est celle que l'on ne consomme pas.

Sur le point "mieux se déplacer", 2 constats : le transport en commun est en baisse et l'utilisation des voitures particulières est en hausse. Vous voulez imposer les transports en commun, quand de nombreuses personnes préfèrent utiliser leur voiture, dernier vestige de liberté, chèrement payé. Avez-vous un premier bilan sur la gratuité du bus le week-end ? Un bilan chiffré, pas en nous expliquant que tout va bien, la fréquentation augmente et qu'il y a du monde, parce que ça ne veut rien dire.

Pour la partie "promotion du vélo", peut-être accentuer les efforts sur l'amélioration de la circulation de ces vélos dans la ville et au-delà dans la C.U.D., avec plus de pistes cyclables. Quand il y en a, elles sont peu sécurisées ou parfois avec des trous, difficiles à utiliser par les vélos, ce qui est décourageant.

Enfin, il y a quand même une belle hypocrisie et un double discours sur vos bonnes intentions affichées dans ce rapport et la réalité. Il y a, par exemple, une incompatibilité et un non-sens entre la notion de durable et l'accueil des migrants. Les migrations massives provoquent des dégâts considérables partout où elles se produisent. Les personnes s'installent quelque part, consomment, salissent, jettent, parfois détruisent et repartent ailleurs. C'est tout l'inverse d'un comportement écologique et durable. J'ai d'ailleurs ici, quelques photos où on peut voir les camps de CALAIS et également de GRANDE-SYNTHE où c'est devenu, quand même, des décharges à ciel ouvert, malheureusement. Voilà, votre politique d'immigration est totalement incompatible avec l'environnement.

Gandhi disait, à juste titre, "ce n'est pas parce que l'erreur est multipliée" ...

Réactions dans la salle.

Monsieur NAVE : Gandhi disait, à juste titre, "ce n'est pas parce que l'erreur est multipliée qu'elle est justifiée". Les camps de fortune installés dans la région et qui se multiplient, ont provoqué de lourds dégâts sur les terres en question et aux alentours. On se souvient, fin septembre par exemple, des 100 hectares d'arbres qui ont dû être rasés, pour soit disant assurer la sécurité aux abords du tunnel à CALAIS, sans parler des déplacements massifs de la population qui passent parfois par des zones protégées et sensibles et dérangent ainsi la faune et la flore, ainsi que des maladies qui sont apportées par les migrants et qui peuvent avoir un impact direct sur les populations alentours.

Bref, il est évident que le développement durable est possible seulement, si une population se stabilise et prend soin d'un territoire qu'elle connaît en bonne intelligence. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Je ne vous remercie pas.

Monsieur CARÊME, on va peut-être éviter des trucs un peu tordus... Allez-y, répondez sur le fond parce que sinon on va...

Monsieur CARÊME : Gandhi disait "montrer l'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est la seule", Monsieur NAVE. Il avait raison. Il l'a fait tout au long de sa vie, dans ses combats : montrer l'exemple, la non-violence, la non-violence dans les actes et dans les propos, Monsieur NAVE. Et les propos que vous tenez sont d'une violence inouïe, Monsieur NAVE ! Ils sont abjects, je ne les supporte pas Monsieur NAVE.

Donc...

Messieurs NAVE et EYMERY réagissent hors micro (inaudible).

Monsieur CARÊME : ... Mais arrêtez de vociférer, de jouer avec les peurs ! Arrêtez ça ! Cela va bien 5 minutes, Monsieur EYMERY ! Ça va bien ! On est à quelques jours des élections régionales, vous vous engouffrez dans ce problème-là, on ne vous pas entendu pendant des années, vous ne faites rien, vous ne bougez pas, vous allez faire des photos, vous mettez ça sur les réseaux sociaux, pour monter la population les unes contre les autres, ça ne marchera pas Monsieur NAVE et Monsieur EYMERY, ça ne marchera pas ! Les gens sont bien trop intelligents pour tomber dans vos pièges ! Maintenant Monsieur EYMERY...

Monsieur le Président : Monsieur EYMERY et Monsieur NAVE, personne ne vous a interrompu quand vous parliez. Donc maintenant, maintenant, ça suffit ! Ça suffit ! Vous laissez l'orateur parler et vous le respectez ! Vous respectez l'orateur qui parle ! Allez-y Monsieur CARÊME.

Monsieur CARÊME : Juste une chose, Monsieur NAVE n'a pas saisi, qu'aujourd'hui, malheureusement, la voiture est devenue un luxe pour de nombreux habitants de notre agglomération. Au-delà du luxe, je pense même que c'est un accessoire, un outil qui n'est plus forcément indispensable de nos jours. Et, justement, à quelques jours de la COP, on peut s'interroger sur l'utilisation de la voiture telle qu'elle en était faite. C'est devenu plus un vecteur de réussite sociale, d'affichage d'un niveau social qu'un outil de transport performant. Il faut quand même être assez dingue pour prendre une voiture d'une tonne pour déplacer une personne de 60 kg.

Donc, notre but est de modifier le transport en commun sur l'agglomération afin de le faire aimer, de le rendre fiable, régulier, sûr, rapide, fréquent pour faire en sorte que les habitants de notre agglomération se reportent vers le transport en commun.

Nous avons fait le constat de la baisse du nombre d'usagers qui empruntent le réseau de bus et nous avons constaté, aussi, au cours des réunions publiques qui se sont tenues dans toute l'agglomération, que les raisons de la baisse de fréquentation étaient liées à l'inadaptation de ce réseau de transports en commun qui était en plus inégal.

Donc, voilà c'est sur cela que nous travaillons dans un but d'égalité, de solidarité aussi, sur notre territoire comme de la solidarité internationale que nous mettrons en œuvre sur notre territoire, Monsieur NAVE !

Monsieur le Président : Merci. Sur cette délibération ° 15 il n'y a donc pas de vote, tout comme il n'y aura pas de vote sur la délibération n° 16.

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement qui soumet les collectivités territoriales et les E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport porte sur un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité d'une part, sur un bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre d'autre part. Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes sont aussi soulignées, car le développement durable intègre aussi la question de la gouvernance, et fait appel aux principes de participation et de transversalité.

L'année 2015 a été marquée par de nombreuses réalisations : pour DK'Plus de mobilité, l'enquête déplacements, la mobilisation citoyenne et la mise en place de la gratuité le weekend et les jours de pics de pollution sont des étapes marquantes. Pour les États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.), l'avance sur trésorerie est désormais disponible pour les entreprises, le fonds pour l'innovation et la croissance locale ou les cours de langues en activités périscolaires sont opérationnels. Bien d'autres réalisations ponctuent l'année 2015 : élaboration du plan air climat énergie territorial, ouverture de la Halle aux Sucres et du Learning center, la mise en ligne du réseau de lecture publique "Les Balises", etc.

Présenté avant le budget prévisionnel 2016, ce rapport contribue à mettre au cœur des débats entre élus le cheminement du territoire vers la durabilité. Ce rapport vient souligner l'approche intégrée des politiques communautaires, au regard des cinq finalités de la stratégie nationale de développement durable :

- lutter contre le changement climatique,
- favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations,
- préserver la biodiversité, les milieux et les ressources,
- viser l'épanouissement de tous les êtres humains,
- encourager des modes de production et de consommation durables.

Le rapport du développement durable 2015 a été construit en replaçant le citoyen au cœur des politiques publiques (par exemple "mieux se déplacer", "mieux se nourrir" ou "mieux travailler" sur le territoire).

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016.

II - TRANSPORTS :

16 - Exploitation du réseau de transports publics urbains de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Rapport annuel du délégataire - Année 2014.

Monsieur CARÊME : Cette délibération concerne l'exploitation du réseau de transports publics et plus particulièrement le rapport annuel du délégataire portant sur l'année 2014. Il s'agit d'une convention d'exploitation en délégation de service public qui nous lie avec la STDE qui doit nous produire, tous les ans, un rapport annuel présentant l'activité. A ce titre, quelques éléments d'évolution sont à noter :

- l'année 2014 a d'abord été marquée par le lancement de la nouvelle billettique sur le réseau DK Bus. En 2014, ce sont, on peut maintenant le mesurer précisément, 15 211 000 voyages effectués sur le réseau DK Bus Marine, en légère baisse toutefois de 1,69 % par rapport à 2013 ;

- ce sont 8 025 000 kilomètres parcourus, un chiffre, lui, qui est resté stable. Ce sont aussi aujourd'hui, 31 stations DK'Vélo et 280 vélos avec, dès la fin 2014, 3 000 personnes abonnées au service et 170 000 locations enregistrées en 2014, soit une moyenne de 465 locations par jour ;

- les dépenses relatives à la délégation s'élève à 33 926 000 Euros, hors rémunération du délégataire. Ces dépenses sont en augmentation de 1,75 % par rapport à l'année 2013 ;

- les recettes de la délégation s'élèvent à 5 066 000 Euros, en diminution de 5,5 % par rapport à 2013, principalement lié à la billettique et à l'absence de la verbalisation pendant les premiers mois de transition dans le nouveau système ;

- l'intéressement du délégataire correspondant à la somme d'une part fixe et d'une part variable, selon la tenue de l'engagement du nouveau contrat de délégation sur les charges. Les recettes et la qualité de service a été de 994 088 Euros H.T., soit 2,9 % des dépenses de la délégation ;

- à noter, l'année 2014 a été également marquée par un avenant n° 2 concernant une démarche de progrès d'optimisation des services visant à mieux maîtriser les coûts.

Je vous propose de prendre acte de ce rapport 2014.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des observations ? Il n'y a pas d'observation.

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la convention d'exploitation en Délégation de Service Public du 21 décembre 2012, passée entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Société des Transports de Dunkerque et Extensions (S.T.D.E.) a confié à celle-ci, à compter du 1^{er} janvier 2013 et pour une durée de 6 ans, l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs.

L'article 4.11 de la convention rappelle l'obligation pour le délégataire, conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de produire un rapport annuel comprenant la présentation de l'activité au cours de l'exercice ainsi qu'un compte rendu financier retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la délégation.

Par rapport au contrat précédent, quelques éléments d'évolution sont à noter :

- l'année 2014 a été d'abord marquée par le lancement de la nouvelle billettique sur le réseau DK'Bus. La billettique désigne l'outil automatisé de gestion des titres de transport permettant aux détenteurs de carte "Pass-pass" de charger sur cette carte leurs abonnements, train ou Dk'Vélos ainsi que les titres de transport de nombreux réseaux de la Région Nord / Pas-de-Calais,

- par délibération du 18 décembre 2014, la Communauté Urbaine de Dunkerque a passé un avenant n° 1 pour la mise en place du nouveau plan comptable nécessité par le mode de délégation en régie intéressée et pour ajuster les engagements financiers avec le passage à la billettique.

Les chiffres marquants de l'année 2014 s'établissent comme suit :

- avec 15,211 millions de voyages effectués sur le réseau Dk'Bus Marine, la fréquentation est en légère baisse (1,69 %) par rapport à 2013,

- l'offre de 8,025 millions de kilomètres parcourus est restée stable (- 0,09 %),

- les Dk'Vélos (vélos en libre-service), mis en place au 31 août 2013, comptent aujourd'hui 31 stations et 280 vélos. La fréquentation a été au rendez-vous puisque, dès la fin 2014, 3 000 personnes étaient abonnées au service. 170 000 locations ont été enregistrées pour 2014, soit une moyenne de 465 locations par jour,

- les dépenses relatives à la délégation s'élèvent à 33,926 millions d'Euros hors rémunération du délégataire, en augmentation de 1,75 % par rapport à l'année 2013,

- les recettes de la délégation s'élèvent à 5,066 millions d'Euros, en diminution de 5,5 % par rapport à 2013. Cette diminution est principalement liée au passage à la billettique et l'absence de verbalisation pendant les premiers mois de transitions de ce nouveau système de gestion des titres.

L'intéressement du délégataire, somme d'une part fixe et d'une part variable selon la tenue de l'engagement du nouveau contrat de délégation sur les charges, les recettes et la qualité de service, a été de 994 088 Euros H.T., soit 2,9 % des dépenses de la délégation.

L'année 2014 a également été marquée par le lancement d'une démarche de progrès menée avec l'ensemble de l'entreprise et de ses salariés, et d'optimisation des services visant à mieux maîtriser les coûts. Cette démarche s'est concrétisée en 2015 par un avenant n° 2 au contrat qui devrait porter ses fruits dès septembre 2015.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport d'activités 2014 du délégataire pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentation à signer ladite délibération et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

17 - Approbation du compte prévisionnel de la société de transports de Dunkerque et extensions (S.T.D.E.) pour l'année 2016.

Monsieur CARÊME : Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté Urbaine de Dunkerque verse mensuellement un douzième de la part fixe de la rémunération et procède au paiement d'une avance correspondant aux besoins de trésorerie constatés, la régularisation intervenant en fin d'exercice.

Ce prévisionnel prend en compte les évolutions prévues dans les avenants avec notamment :

- l'optimisation kilométrique et des coûts internes,
- la mise en place de la gratuité le week-end et en cas d'épisode de pollution,
- la modification du tarif des abonnements applicable aux voyageurs,
- la prise en charge des coûts de maintenance du système billettique,
- la prise en charge du coût de location et de fonctionnement des sanitaires pour le personnel en terminus des lignes,
- et l'extension du système de vélos en libre-service à compter du printemps 2016.

Le compte prévisionnel de la S.T.D.E. pour l'année 2016, s'élève à 33 787 804 Euros H.T., avec des dépenses en diminution par rapport à 2015, d'un montant de 2 210 786 Euros H.T., conformément aux engagements pris dans le cadre du plan d'optimisation des services et d'amélioration de la productivité, que je viens d'évoquer.

Les recettes inscrites au prévisionnel, "compte de délégation", s'élèvent à 4 864 475 Euros H.T. incluant 630 000 Euros de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (C.I.C.E.) rétrocédé.

Elles sont en diminution de 1,047 million d'Euros H.T. par rapport au prévisionnel de 2015.

Cette diminution des recettes prévisibles s'explique :

- pour 54 %, par les mesures de gratuité et d'adaptation des tarifs,
- pour 29 %, par une baisse des recettes issues des ventes de titres, du Département et de la publicité,
- pour 17 %, par l'évolution dans divers remboursements de charge et qui figurent en recettes dans la présentation comptable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque versera mensuellement au délégataire un douzième de la part fixe de la rémunération, soit 51 333 Euros H.T. ainsi que le paiement d'une avance correspondant aux besoins de trésorerie constatés. Je vous propose d'adopter le bilan prévisionnel de la S.T.D.E., pour l'année 2016.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des observations ? Bien, je vais donc passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour".

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la convention pour l'exploitation en délégation de service public du réseau de transports publics urbains liant la Communauté Urbaine de Dunkerque et la société S.T.D.E (Société de Transports de Dunkerque et extensions) prévoit les modalités de paiement du délégataire. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Communauté Urbaine de Dunkerque verse mensuellement un douzième de la part fixe de la rémunération et procède au paiement d'une avance correspondant aux besoins de trésorerie constatés, la régularisation intervenant en fin d'exercice.

En application de l'article 11 de cette convention, l'autorité organisatrice est tenue de valider le budget prévisionnel du délégataire pour permettre le paiement de ces avances.

Ce compte prévisionnel est établi en conformité avec les règles de la comptabilité publique M43. Il prend en compte les évolutions prévues dans l'avenant n° 1 et dans l'avenant n° 2 et notamment :

- l'optimisation kilométrique et des coûts internes par la recherche de productivité,
- la mise en place de la gratuité le week-end à compter du 1^{er} septembre 2015 et en cas d'épisode de pollution ainsi que la modification du tarif des abonnements applicable aux voyageurs,
- la prise en charge par l'autorité organisatrice des coûts de maintenance du système billettique supportés par le délégataire,
- la prise en charge par l'autorité organisatrice du coût de location et de fonctionnement des sanitaires pour le personnel en terminus des lignes,
- l'extension du système de vélos en libre-service à compter du printemps 2016.

Le compte prévisionnel de la S.T.D.E., pour l'année 2016, s'élève à 33 787 804 Euros H.T., partie fixe de la rémunération incluse.

En dépenses :

- 33 171 804 Euros H.T. correspondant aux dépenses d'exploitation pour la délégation,
- 616 000 Euros H.T. correspondant à la part fixe de la rémunération facturée à la Communauté Urbaine de Dunkerque, par avances mensuelles d'un douzième.

Les dépenses sont en diminution par rapport au prévisionnel de 2015, d'un montant de 2 210 786 Euros H.T., conformément aux engagements pris dans le cadre du plan d'optimisation des services et d'amélioration de la productivité figurant dans l'avenant n° 2.

En recettes :

Les recettes inscrites au prévisionnel, compte de délégation, s'élèvent à 4 864 475 Euros H.T. incluant 630 000 Euros de Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (C.I.C.E.) rétrocedé.

Elles sont en diminution de 1,047 million d'Euros H.T. par rapport au prévisionnel de 2015, recalculé selon les mêmes bases, c'est-à-dire CICE inclus.

Cette diminution des recettes prévisibles s'explique :

- pour 54 %, par les mesures de gratuité et d'adaptation des tarifs et des services,
- pour 29 %, par une baisse des recettes issues des ventes de titres, du Département et de la publicité,
- pour 17 %, par l'évolution dans divers remboursements de charge et qui figurent en recettes dans la présentation comptable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque versera mensuellement au délégataire un douzième de la part fixe de la rémunération, soit 51 333 Euros H.T., ainsi que le paiement d'une avance correspondant aux besoins de trésorerie constatés, la régularisation intervenant en fin d'exercice.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

ADOpte le bilan prévisionnel de la S.T.D.E. pour l'exercice 2016.

18 - Avenant n° 5 à la convention du 19 Août 2011 relative à l'intégration des lignes urbaines départementales au réseau de transport urbain de DUNKERQUE.

Monsieur CARÊME : C'est une délibération habituelle qui concerne les relations avec le Département du Nord, sur le principe de l'intégration des lignes interurbaines et elle définit les règles de tarification de compensations financières.

Du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, le montant de la participation de la C.U.D. était de 320 148,44 Euros, Il passera à 464 833 Euros pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Jusqu'à maintenant la participation reposait sur des enquêtes. À présent, le Département dispose de la billettique et peut donc directement, à partir du nombre de validations, disposer de chiffres précis, d'où les évolutions financières.

Les enquêtes de 2008 et 2011, qui servaient de référence, ne prenaient pas en compte les communes de SPYCKER et GHYVELDE qui ont intégré récemment le territoire de la C.U.D., c'est pourquoi on observe une forte augmentation des taux internes par le seul fait que des voyageurs de ces communes sont dorénavant comptabilisés comme voyageurs communautaires.

En déduisant la prise en compte par le Département du Nord de la desserte d'UXEM, le coût final pour la Communauté Urbaine de Dunkerque est de 464 833,88 Euros, pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Je vous propose d'approuver cet avenant.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME, y-a-t-il des observations ? Bien, je vais donc passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour".

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que la convention du 19 août 2011, passée entre la

Communauté Urbaine de Dunkerque et le Département du Nord, fixe les principes de l'intégration des lignes interurbaines départementales assurant des arrêts à l'intérieur du Périmètre des Transports Urbains (P.T.U.) de DUNKERQUE et définit les règles de tarification ainsi que les règles de calcul des compensations financières au coût de l'intégration des lignes départementales à l'offre urbaine.

L'article 11 de la convention prévoit que la participation financière de la Communauté Urbaine de Dunkerque est calculée pour chaque ligne au prorata des kilomètres et des voyages effectués à l'intérieur du P.T.U., selon la formule suivante :

- nombre de kilomètres effectués dans le P.T.U X coût au km X taux interne.

Le taux interne représente la part des déplacements internes au P.T.U. par rapport aux déplacements totaux de la ligne.

Les éléments de calcul sont précisés dans une annexe financière (annexe 2) à la convention.

L'article 11 de la convention prévoit la révision annuelle de la participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour prendre en compte les évolutions de la desserte, du taux interne et du prix au kilomètre.

Ainsi chaque année un avenant est passé pour prendre en compte ces évolutions. Du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015, le montant de la participation de la C.U.D. était de 320 148,44 Euros H.T. Il passera à 464 833,88 Euros pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Par rapport à l'année précédente, deux éléments sont à prendre en compte :

- l'actualisation de la part que représentent les voyageurs internes à la C.U.D, par rapport aux voyageurs totaux des lignes "Arc en Ciel", le prix kilométrique de référence et les services étant inchangés par rapport à l'année dernière,

- la prise en compte par le Département du Nord du surcoût lié au crochet effectué par la ligne 4 du réseau DK'Bus pour desservir UXEM, commune hors périmètre des transports urbains, dont le coût annuel (dépenses moins recettes) peut être estimé à 18 284,57 Euros H.T. par an pour la C.U.D.

Pour ce qui est des taux internes, ceux-ci étaient déterminés jusqu'à présent par des enquêtes ponctuelles. Les dernières enquêtes dataient de 2008 pour ce qui est des services scolaires et de 2012 pour ce qui est des lignes régulières.

Le passage à la billettique des lignes "Arc en Ciel" permet aujourd'hui une approche plus fine de la fréquentation. En particulier la fréquentation liée au trafic interne à la Communauté Urbaine de Dunkerque et donc pris en charge par la C.U.D., s'avère beaucoup plus importante que ne l'indiquaient les anciennes enquêtes.

Cette actualisation des taux se traduit par une dépense de 483 118,46 Euros H.T. pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Cette augmentation des taux internes à la C.U.D. par rapport aux enquêtes 2008 et 2012 s'explique :

- par la connaissance de la fréquentation de la nouvelle ligne express SAINT-OMER - DUNKERQUE qui concerne à 40 % les liaisons DUNKERQUE - BOURBOURG (et non 16 % comme estimés),

- par la prise en compte des scolaires de GHYVELDE et SPYCKER vers les établissements de la Communauté Urbaine de Dunkerque (jusqu'à maintenant seuls les kilomètres réalisés sur ces 2 communes avaient été pris en compte).

En déduisant la prise en compte par le Département du Nord de la desserte d'UXEM, le coût final pour la Communauté Urbaine de Dunkerque est de 464 833,88 Euros H.T. pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention du 19 août 2011 organisant l'intégration des lignes Inter urbaines départementales au réseau de transport urbain de DUNKERQUE.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents et les pièces afférentes.

19 - Convention de mise à disposition d'un terrain pour la station GNV du dépôt des bus. Convention avec GNVert, filiale de GDF Suez.

Monsieur CARÊME : Cette délibération concerne la Convention de mise à disposition d'un terrain pour la station GNV du dépôt des bus. Une Convention avec GNVert, filiale de GDF Suez.

Notre nouvelle politique de mobilité, vecteur de structuration de notre agglomération intégrera bien évidemment des solutions durables et respectueuses avec des solutions de Bus au Gaz Naturel, hybride ou à l'hydrogène.

Cela suppose d'étendre notre capacité d'accueil de bus et de réfléchir aux systèmes de branchement.

Compte-tenu de la grande fiabilité des véhicules GNV et de ses qualités environnementales avec notamment l'absence de particules fines et d'émissions de NOx réduites, émises par les moteurs GNV, il est proposé de renouveler progressivement la totalité du parc d'autobus standards et articulés, par des véhicules au GNV voire mieux encore à l'hydrogène que ne rejettent que de l'eau.

Ces acquisitions de véhicules se feront à la fois en extension du parc, rendue nécessaire par le projet Dk'Plus et en remplacement progressif des anciens véhicules diesel. Il devrait atteindre 106 bus GNV en 2028.

Il vous est donc proposé de reconduire, la convention initiale, pour 15 ans, avec GNVert, filiale de GDF Suez. Cela donnera lieu au versement, par GNV, d'une redevance annuelle de 2 000 Euros et actualisable chaque année.

Je vous propose donc :

- d'approuver le principe de passer progressivement la totalité du parc d'autobus standards et articulés au GNV, et j'ajouterai peut être aussi à l'Hydrogène, puisque une commande groupée nationale circule actuellement pour l'achat de bus à l'hydrogène avec une aide européenne qui nous permettrait d'avoir des bus roulant à l'hydrogène au même prix que les bus au gaz. Nous étudions cela de près, actuellement.

- et de décider de passer cette convention avec GNVert pour la mise à disposition du terrain.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des observations ? Bien, je vais donc passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour".

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil qu'en 1999, la Communauté Urbaine de Dunkerque a passé une convention avec GDF pour la mise à disposition, pour une durée de 15 ans, d'un terrain au dépôt des autobus afin d'y implanter une station de distribution de gaz naturel véhicule (GNV) qui alimente aujourd'hui la moitié du parc des autobus de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil de Communauté a passé un avenant à cette convention pour la prolonger d'un an, en attendant l'issue des négociations entre GNVert et le délégataire du réseau de transports, la S.T.D.E., sur les conditions de fourniture du GNV pour les 15 prochaines années.

Compte-tenu des qualités environnementales du GNV et notamment de l'absence de particules fines et des émissions de NOx réduites émises par les moteurs GNV par rapport aux moteurs diesel, il est proposé de renouveler progressivement la totalité du parc d'autobus standards et articulés, par des véhicules au GNV. Ces acquisitions de véhicules GNV se feront à la fois en extension du parc rendue nécessaire par le projet Dk'Plus et en remplacement progressif des anciens véhicules diesel. Il devrait atteindre 106 autobus GNV en 2028.

Il est en effet constaté, sur le réseau de DUNKERQUE, à l'issue des 15 années d'utilisation de véhicules au GNV, une grande fiabilité de ces véhicules avec des coûts de roulage quasi identiques entre les véhicules au gaz et diesel, le carburant GNV moins cher compensant une maintenance un peu plus coûteuse.

Cette extension du parc GNV nécessite l'extension par GNVert de la station de compression actuelle et l'équipement de nouveaux postes de remplissage à la place sur l'aire de remisage des bus, dépenses qui seront prises en charge par GNVert.

Aussi, il est proposé de passer une nouvelle convention pour 15 ans avec GNVert, filiale de GDF Suez, afin de reconduire la mise à disposition d'un terrain pour la station de GNV et pour son extension.

Cette mise à disposition donnera lieu au versement par GNVert d'une redevance annuelle à la Communauté Urbaine de Dunkerque, fixée à 2 000 Euros et actualisable chaque année.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de passer progressivement la totalité du parc d'autobus standards et articulés au GNV.

DÉCIDE de passer une convention avec GNVert pour la mise à disposition d'un terrain au dépôt des bus pour la station GNV et ses extensions,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite délibération et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

20 - Création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

Monsieur CARÊME : Cette délibération concerne, nous l'évoquions lors de notre dernier conseil communautaire, la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif Dk'Plus de mobilité.

Les travaux sur l'espace public sont susceptibles d'engendrer des gênes importantes pour les activités économiques riveraines, commerces, artisanat, professions libérales et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

L'accompagnement de ces derniers, pendant toute la durée des travaux, constitue l'une des principales priorités de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

C'est la première fois que l'on formalise de la sorte une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices liées à des travaux, ce qui démontre, s'il en était besoin, la prise de conscience des enjeux économiques liés aux travaux.

La Communauté Urbaine de Dunkerque propose donc de mettre en place une commission d'indemnisation amiable, afin de permettre, dans le cadre du droit en vigueur, une indemnisation concertée et dans des délais adaptés, des professionnels riverains concernés par les préjudices subis du fait des travaux.

Un projet de règlement intérieur est joint à la délibération. Il précise la composition de la commission, son fonctionnement et les conditions de dépôt des demandes.

Je vous propose donc d'approuver la création de cette commission et son règlement intérieur.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Y-a-t-il des observations ?

Monsieur NAVE : Sur la délibération n° 20, se féliciter de la mise en place de cette commission d'indemnisation. Monsieur le Vice-Président a bien voulu rappeler que c'était la première fois que ça se mettait en place. Nous l'avions déjà demandée sur les travaux du Pont du triangle...

Monsieur CARÊME : C'est la première fois que nous la mettons en place de manière formelle. Elle avait été mise en place, par l'Association Flandres Initiative, sur le pont du triangle.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME. Je vais donc passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour".

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Vu la délibération-cadre mobilité du 21 octobre 2013 qui prévoit un véritable accompagnement auprès de la population et la mise en œuvre d'une concertation avec les habitants de l'agglomération.

Vu la délibération du 15 octobre 2015 qui tire le bilan de la concertation du projet DK'Plus de mobilité, approuve le réseau proposé et les orientations d'aménagement et autorise le lancement de l'enquête publique.

Expose aux membres du Conseil les objectifs poursuivis par la commission d'indemnisation amiable.

La Communauté Urbaine de Dunkerque assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de restructuration du réseau de transport urbain de l'agglomération baptisé Dk'Plus de mobilité. Ce projet et les aménagements associés ont fait l'objet d'une large concertation qui s'est déroulée en 2015 et feront l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2016.

Les travaux d'aménagement de l'espace public pour la réalisation de ce projet sont susceptibles d'engendrer des gênes importantes pour les activités économiques riveraines, commerces, artisanat, professions libérales et, le cas échéant, des pertes de chiffre d'affaires.

L'accompagnement de ces derniers, pendant toute la durée des travaux, constitue l'une des principales priorités de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Consciente des enjeux économiques liés aux travaux du projet Dk'Plus de mobilité, la Communauté Urbaine de Dunkerque est soucieuse de la poursuite et du développement de l'activité économique pendant cette période délicate.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de mettre en place une commission d'indemnisation amiable afin de permettre, dans le cadre du droit en vigueur, une indemnisation concertée et dans des délais adaptés, des professionnels riverains concernés par les préjudices subis du fait des travaux.

Un projet de règlement intérieur de cette commission est joint à la présente délibération. Il précise la composition de la commission, son fonctionnement et les conditions de dépôt des demandes.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'une commission d'indemnisation à l'amiable des préjudices économiques liés aux travaux du projet de restructuration et d'amélioration du réseau de transport collectif sur l'agglomération dunkerquoise - Dk'Plus de mobilité.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter auprès des communes concernées et des chambres consulaires la désignation de leur représentant au sein de cette commission.

III - ÉNERGIE :

21 - Service public de la distribution de gaz naturel - Rapport d'activités 2014 du délégataire Gaz réseau de Distribution de France (G.r.D.F.).

Monsieur CARÊME : C'est une délibération annuelle qui porte sur le rapport d'activités du délégataire.

L'année 2014 a été marquée par une quasi stabilité du nombre d'utilisateurs, accompagné d'une baisse significative des consommations (- 22 %) liée principalement à la douceur du climat.

Le nombre de dommages aux ouvrages occasionnés lors de travaux de tiers sur la voirie est en nette régression (16 en 2014 contre 28 en 2013), alors que le nombre des interventions a augmenté.

Au niveau du patrimoine, G.r.D.F. poursuit le renouvellement du réseau et son extension sur 9 communes que vous retrouvez dans la délibération.

La valeur nette du patrimoine communautaire concédé n'est que légèrement supérieure à l'année précédente avec un montant de 55 540 455 Euros.

Le montant des redevances versées à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève à 114 950 Euros, représentant moins de 1 % des dépenses.

Les recettes d'acheminement du gaz sont en nette diminution, atteignant 14 614 251 Euros.

Le résultat de la concession fait ressortir un excédent d'exploitation de 3 453 106 Euros, en baisse de 41 % par rapport à 2013. Il est principalement lié à la baisse des recettes que j'évoquais précédemment.

Je vous propose :

- de prendre acte de ce compte-rendu du délégataire,*
- de proposer de solliciter à nouveau G.D.F. Suez sur l'ensemble des données (recettes et dépenses) liées à la fourniture de gaz naturel au tarif réglementé, qui reste une mission de service public,*
- de suspendre la mise en demeure émise en 2014 pour G.r.D.F. de produire les éléments comptables à la maille de la concession,*
- et de solliciter de G.D.F. et G.r.D.F. Suez l'ensemble des éléments sollicités dans le rapport d'observation des agents de la Communauté Urbaine qui font un énorme travail.*

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire du service public de la distribution de gaz naturel a rendu son rapport d'activités 2014.

Il propose à l'assemblée de prendre acte des principaux éléments suivants.

Au plan national, G.r.D.F. (Gaz Réseau Distribution France) a contribué au débat sur la transition énergétique et exprime sa volonté d'accompagner les collectivités dans cette démarche. Le concessionnaire a également participé aux groupes de travail dédiés à l'amélioration des données mises à disposition des collectivités concédantes avec l'Association des Communautés Urbaines de France (A.C.U.F.). G.r.D.F. met également en place le réseau du futur, avec le compteur communicant Gazpar qui sera déployé dès 2015 dans 24 villes pilotes pour un total de 100 000 clients. G.r.D.F. soutient le gaz vert (biométhane), en 2014, 5 sites d'injection biométhane ont vu le jour.

Concernant l'activité de la concession, on notera les points suivants :

- du point de vue de la relation clientèle, l'année 2014 a été marquée par une quasi stabilité du nombre d'usagers (62 544 en 2014 contre 62 031 en 2013) accompagnée d'une baisse significative des consommations (- 22 %) pour un total de 1 246 Giga Watt heures consommés toutes catégories de clients confondues. Cette évolution est liée principalement à la douceur du climat (Degrés-Jour Unifiés (D.J.U.) en baisse de 25 %),

- le nombre de dommages aux ouvrages occasionnés lors de travaux de tiers sur la voirie est en nette régression (16 en 2014 contre 28 en 2013) alors que le nombre des interventions a augmenté. La dynamique engagée par G.r.D.F. depuis plusieurs années auprès des différents acteurs des collectivités et des professionnels porte ses fruits.

En parallèle, G.r.D.F. continue de mettre en place des outils afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, tels que le Référentiel Inventaire des Ouvrages (R.I.O.). Ce projet

permet de référencer les installations intérieures défectueuses, puisque deux tiers des incidents sur le réseau concerne les branchements individuels et/ou collectifs. Actuellement, G.r.D.F. poursuit son programme R.I.O. 2 jusqu'en 2017. Ce référentiel a permis de résorber intégralement les colonnes d'immeubles et les colonnes montantes en plomb. En 2014, le taux annuel d'inspection du réseau avoisine les 62 %.

Au niveau du patrimoine, G.r.D.F. poursuit le renouvellement du réseau et son extension sur 9 communes [BRAY-DUNES, COUDEKERQUE-BRANCHE, DUNKERQUE, FORT-MARDYCK, GRANDE-SYNTHÉ, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LEFFRINCKOUCHE et TÉTEGHEM (+1,9 Km)]. Avec l'intégration de GHYVELDE au 1^{er} janvier 2014 (+11,6 Km), la valeur nette du patrimoine communautaire concédé n'est que légèrement supérieure à l'année précédente (55 540 455 Euros en 2014 contre 55 118 291 Euros en 2013).

Le montant des redevances versées à la Communauté Urbaine de Dunkerque s'élève à 114 950 Euros, représentant moins de 1 % des dépenses.

Les recettes d'acheminement du gaz naturel sont en nette diminution, atteignant 14 614 251 Euros (- 11,3 % par rapport à 2013).

Le résultat de la concession fait ressortir un excédent d'exploitation de 3 453 106 Euros, en baisse de 41 % par rapport à 2013. Il est principalement lié à la baisse des recettes (- 1 791 750 Euros). Il aurait été nettement supérieur si le concessionnaire n'avait pas imputé à la concession une dépense supplémentaire non justifiée à ce jour de + 772 769 Euros sur le poste charges calculées.

Toutefois, nous ne disposons d'aucun élément sur l'origine des financements des investissements ni sur le montant des provisions pour renouvellement et leur utilisation.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu d'activités 2014 produit par Gaz Réseau Distribution France (G.r.D.F.).

PROPOSE de solliciter à nouveau G.D.F. Suez sur l'ensemble des données (recettes/dépenses) liées à la fourniture de gaz naturel au tarif réglementé de vente qui reste une mission de service public.

SUSPEND la mise en demeure émise en 2014 pour G.R.D.F. de produire les éléments comptables à la maille de la concession et notamment sur les provisions pour renouvellement, compte tenu de la mise en œuvre, dans le futur C.R.A.C. 2015, des mesures de transparence décidées lors des négociations nationales de cette année.

SOLLICITE de G.D.F. Suez et de G.r.D.F. l'ensemble des éléments sollicités dans le rapport d'observations réalisé par les agents de contrôle de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

22 - Service public de la fourniture et de la distribution de l'électricité - Présentation du compte-rendu annuel d'activités 2014 d'Électricité De France (E.D.F.) et d'Électricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.).

Monsieur CARÊME : Là encore, il s'agit de prendre acte des principaux éléments liés au délégataire concernant la distribution de l'électricité.

En 2014, E.R.D.F. a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque les données relatives à la distribution d'électricité de la concession, ce que nous lui demandions, permettant d'évaluer le Plan Climat-Énergie Territorial.

E.R.D.F. s'inscrit également dans la démarche des États Généraux de l'Emploi Local) et plus particulièrement à travers l'atelier "quelles filières d'avenir pour le territoire et comment les soutenir ?"

Ceci étant, la facture au tarif réglementé de vente a augmenté de 3,9 % en moyenne pour les particuliers.

Du point de vue de la clientèle, vous avez pris connaissance des baisses concernant le nombre de points de livraison et le volume des consommations répartis selon les secteurs.

Il est à noter, dans le champ de la précarité énergétique, que le nombre de ménages bénéficiaires du Tarif Première Nécessité (T.P.N.) a augmenté de 31 % sur notre agglomération, ce qui est extrêmement important.

E.D.F. maintient sa contribution de 1 490 000 Euros au Fonds de Solidarité pour le Logement du Département du Nord.

La qualité de l'électricité distribuée s'apprécie à travers l'indicateur du temps de coupure qui est en légère diminution en 2014. Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le nombre de clients coupés plus de 6 heures consécutives est passé de 1 876 en 2013 à 1 490 en 2014, soit - 20,6 %.

Concernant le patrimoine, les investissements réalisés sur le réseau augmentent de 33 %, avec une hausse significative des investissements liés à la performance et la modernisation du réseau.

La longueur du réseau aérien nu basse tension poursuit une baisse régulière mais insuffisante, au regard de l'âge moyen de ce réseau complètement amorti (+ de 70 ans) Aujourd'hui, 70,5 % du réseau basse tension est enfoui.

Concernant les éléments financiers liés à l'acheminement de l'électricité, un résultat excédentaire apparaît pour + de 3 052 000 Euros, une fois déduite notre fameuse contribution à la péréquation nationale de 2 028 000 Euros. Là encore, nous contribuons à une autre forme de péréquation nationale, comme nous avons beaucoup de consommation d'électricité sur notre agglomération, avec des entreprises très présentes.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a perçu 318 644 Euros de redevances de concession et 478 441 Euros au titre du financement des travaux d'enfouissement.

Je vous propose :

- de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités 2014,
- de solliciter une nouvelle fois d'E.D.F. les éléments financiers, dépenses et recettes, pour l'exercice de sa mission de fournisseur au tarif réglementé de vente,
- de suspendre la mise en demeure de 2014 pour E.D.F. et E.R.D.F. de produire un bilan et compte de résultats de la concession, puisque cela a été donné,
- et de solliciter d'E.D.F. et d'E.R.D.F. l'ensemble des éléments sollicités dans le rapport d'observation des agents de contrôle de la Communauté Urbaine.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

Il n'y a pas de vote, il s'agit de prendre acte.

DÉLIBÉRATION :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires du service public de la fourniture et de la distribution de l'électricité ont rendu leur rapport d'activités 2014. Il propose à l'assemblée de prendre acte des principaux éléments suivants.

Parmi les faits marquants 2014, la Conférence Départementale du Département du Nord a permis la présentation des investissements sur le réseau de distribution publique d'électricité. E.R.D.F. a transmis à la Communauté Urbaine de Dunkerque les données relatives à la distribution d'électricité de la concession, permettant d'évaluer le Plan Climat-Énergie Territorial (P.C.E.T.) du territoire. E.R.D.F. s'inscrit dans la démarche des États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.) initiée par la Communauté Urbaine de Dunkerque et participe aux travaux, en particulier dans l'atelier "quelles filières d'avenir pour le territoire et comment les soutenir ?"

La facture au tarif réglementé de vente a augmenté de 3,9 % en moyenne pour les particuliers.

Du point de vue de la clientèle, le nombre de points de livraison (101 228) progresse de 0,48 % par rapport à 2013 et le volume des consommations baisse de 7,5 % (1 046 Giga Watt heures). La consommation des ménages diminue de - 13,5 % avec 0,5 % de nouveaux clients. Dans le secteur tertiaire, elle diminue de - 7,34 % avec un nombre de clients stable. Dans le secteur industriel, la consommation diminue de - 1,2 %, avec un même nombre de clients en baisse de 3 % par rapport à 2013. Dans le champ de la précarité énergétique, le nombre de ménages bénéficiaires du Tarif Première Nécessité (T.P.N.) augmente de 31 %. E.D.F. maintient sa contribution de 1 490 000 Euros au Fonds de Solidarité pour le Logement du département du Nord.

Du point de vue de la qualité de l'électricité distribuée, le temps de coupure vu du client est en légère diminution en 2014, représentant 49,5 minutes pour 54 minutes par client en 2013. Cet indicateur est largement supérieur aux moyennes observées dans d'autres concessions urbaines (30 minutes). Sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le nombre de clients coupés plus de 6 heures consécutives est passé de 1 876 en 2013 à 1 490 en 2014 (- 20,6 %).

Concernant le patrimoine, les investissements réalisés sur le réseau (6 487 000 Euros) augmentent de 33 % en 2014, avec une hausse significative des investissements liés à la performance et la modernisation du réseau. La baisse d'activité, observée en 2013, se poursuit en 2014 en ce qui concerne le raccordement des producteurs d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le nombre de raccordements d'installations de production photovoltaïque de puissance inférieure ou égale à 36 kVA a diminué de 18 % par rapport à 2013. La longueur du réseau aérien nu basse tension poursuit une baisse régulière mais insuffisante, au regard de l'âge moyen de ce réseau complètement amorti (+ de 70 ans) d'environ 2,8 % en 2014, à la suite des travaux d'enfouissement des réseaux réalisés par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Aujourd'hui, 70,5 % du réseau basse tension est enfoui.

Concernant les éléments financiers liés à l'acheminement de l'électricité, le montant des produits s'élève à 41 681 000 Euros et les charges à 36 601 000 Euros, dégageant un résultat excédentaire de + 3 052 000 Euros (une fois déduite notre contribution à la péréquation nationale de 2 028 000 Euros). La Communauté Urbaine de Dunkerque a perçu 318 644 Euros de redevances de concession (soit moins de 1 % des dépenses) et 478 441 Euros au titre du financement des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse

tension réalisé sous la maîtrise d'ouvrage communautaire.

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du compte-rendu annuel d'activités 2014 du délégataire du service public de la fourniture et de la distribution d'électricité produit par E.D.F. et Électricité Réseau de Distribution de France (E.R.D.F.).

SOLLICITE une nouvelle fois de la S.A. E.D.F. les éléments financiers : dépenses, recettes pour l'exercice de sa mission de fournisseur au tarif réglementé de vente.

SUSPEND la mise en demeure émise en 2014 pour E.D.F. et E.R.D.F. de produire un bilan et un compte de résultats de la concession, compte tenu des mesures de transparence décidées lors des négociations nationales cette année.

SOLLICITE d'E.D.F. et d'E.R.D.F. l'ensemble des éléments sollicités dans le rapport d'observations réalisé par les agents de contrôle de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président : Je dois vous communiquer les résultats du vote sur la délibération n° 30 :

- Patrice VERGRIETE, élu,
- Jean DECOOL, élu,
- Yves PANNEQUIN, élu,
- Isabelle KERKHOF, élue,
- Bertrand RINGOT, élu,
- Monique BONIN, élue,
- Joëlle CROCKEY, élue,
- Adrien NAVE, non élu.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président,

Expose aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé d'adhérer au syndicat mixte fermé "Institution Intercommunale des Wateringues" ayant pour objet la réalisation et la gestion des grands ouvrages d'évacuation des eaux à la mer ainsi que la coordination des acteurs du polder et l'amélioration des connaissances en matière de gestion des eaux de surface sur le polder.

Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté Urbaine de Dunkerque dispose de 7 représentants au sein du comité syndical (sur 21) qu'il convient de désigner.

Selon l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation des représentants au sein des syndicats fermés se fait à bulletin secret.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de

voix l'élection est acquise au plus âgé.

Dans ce cadre et après appel à candidatures à la suite du premier tour de scrutin organisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

- Monsieur Patrice VERGRIETE, élu,
- Monsieur Bertrand RINGOT, élu,
- Madame Monique BONIN, élue,
- Madame Joëlle CROCKEY, élue,
- Monsieur Jean DECOOL, élu,
- Monsieur Yves PANNEQUIN, élu,
- Madame Isabelle KERKHOF, élue,
- Monsieur Adrien NAVE, non élu.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour représenter la Communauté Urbaine de Dunkerque au comité syndical du syndicat mixte "Institution Intercommunale des Wateringues :

- Monsieur Patrice VERGRIETE,
- Monsieur Bertrand RINGOT,
- Madame Monique BONIN,
- Madame Joëlle CROCKEY,
- Monsieur Jean DECOOL,
- Monsieur Yves PANNEQUIN,
- Madame Isabelle KERKHOF.

Monsieur le Président : En "DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE", Monsieur CLINQUART, vous avez 2 délibérations :

DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDAIRE : Monsieur Sony CLINQUART

23 - États Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.) - Modalités d'intervention financière pour l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement dans le cadre du dispositif Réflex'adaptation pour l'année 2016.

Monsieur CLINQUART : Merci, Monsieur le Président. Si vous me le permettez, c'est plus fort que moi, il faut que je dise 2 ou 3 mots à Monsieur NAVE et à Monsieur EYMERY, parce que tout à l'heure, Monsieur EYMERY, je vous ai trouvé vraiment déplacé, et j'ai trouvé vos propos dégueulasses, je vous le dis comme je le pense, à l'endroit de Léon DEVLOIES qui est un homme méritant, qui est un maire qui s'investit, qui est un maire qui n'a même pas le S.M.I.C. en guise d'indemnités alors qu'il effectue plus de 60 heures par semaine.

Je pense que je peux parler, ici, au nom de mes collègues maires. Vous le savez, les élus locaux sont les premiers remparts face aux problématiques qui peuvent se poser vis-à-vis de nos citoyens, et les raccourcis que vous faites et la nature de vos propos qui l'ont blessé, sont inacceptables. Je voulais vous le dire, parce que je trouve ça vraiment déplacé pour un homme de sa condition. J'ai envie de vous dire, puisque depuis tout à l'heure nous entendons des calembours, des citations. Je vais vous en citer une, Savez-vous quel est l'anagramme de Marine LE PEN ? C'est "amène le pire", et vous en êtes un exemple navrant !

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je vais enchaîner avec la délibération qui nous amène, comme vous l'avez dit tout à l'heure, à des actions concrètes, voulues dans le cadre des États Généraux de l'Emploi que vous avez impulsés.

Il s'agit en définitive des modalités d'interventions financières pour l'adaptation des

logements au handicap et au vieillissement, dans le cadre du dispositif Réflex'adaptation pour l'année 2016.

Je vous rappelle que l'intégration des personnes handicapées et le vieillissement de la population sont des préoccupations de la Communauté Urbaine qui a entrepris diverses actions en ce sens, reprises notamment dans son programme local de l'habitat, cher à ma collègue Catherine.

Depuis, sa naissance, en l'an 2000, cette politique s'est ajustée continuellement pour prendre en considération les évolutions législatives et réglementaires, ainsi que les aspirations grandissantes de la société sur cette question. Dans le cadre des États Généraux, comme je l'ai dit en début de propos, il a été décidé de donner une nouvelle impulsion à cette politique communautaire d'adaptation de logements au handicap et au vieillissement, en lançant notamment le dispositif Réflex'adaptation qui est quelque peu un écho à Réflex'énergie, entériné par la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014.

L'objectif est double :

- offrir à un plus grand nombre d'usagers le bénéfice d'un logement adapté,
- dynamiser le secteur de l'artisanat par l'augmentation du nombre de chantiers.

Ainsi, cette aide de la C.U.D. s'adresse aux locataires et aux propriétaires du parc social ou privé. Que le handicap soit moteur ou sensoriel, pour les personnes entrant dans les plafonds de ressources, le montant de la subvention peut atteindre 4 000 Euros maximum, pour un montant limité de travaux subventionnables à hauteur de 20 000 Euros H.T.

Pour les autres cas, le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 1 000 Euros. Ce qui veut donc dire que quand on n'est pas dans les plafonds, la Communauté peut aussi intervenir.

Les travaux envisagés doivent notamment permettre :

- d'améliorer naturellement l'accessibilité du logement et de ses différentes pièces,
- de faciliter l'usage des sanitaires et de la salle de bain par l'adaptation des équipements existants ou l'aménagement des surfaces supplémentaires.

Pour 2015, sachant que les chiffres étaient arrêtés au 1^{er} octobre 2015, 71 dossiers déjà "Réflex'adaptation" sont engagés et en cours d'instruction. Par comparaison, l'année dernière, en 2014, il y avait eu 59 dossiers.

En 2014, le montant moyen de l'aide accordée était de 913 Euros et cette fois-ci, on passe à 1 093 Euros.

Le règlement de l'année 2016 permettra au régime de subvention communautaire d'aide à l'adaptation des logements d'être en cohérence avec celui de l'Anah. De même, pour les personnes se situant en dehors des plafonds, celles-ci auront droit à une subvention mais, selon des conditions propres à leur catégorie, comme c'est précité juste au-dessus.

Le règlement annexé à la présente délibération détaille les modalités de mise en œuvre du dispositif, qui ont été notamment discutées en commission et qui fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année 2016.

Je vous demande donc de bien vouloir valider cette délibération et ce règlement qui annulent et remplacent la délibération du 18 décembre 2014. J'ajoute simplement, dans le cadre de cette délibération, que c'est l'APAHM qui agit en tant que prestataire, notamment, sur le diagnostic.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur EYMERY : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, depuis le début de ce Conseil, vous aurez remarqué que, à aucun moment dans nos propos, il n'y a eu de mise en cause personnelle de l'un d'entre vous, de quiconque, je crois même que, lors de mes propos sur la délibération évoquée, j'ai bien pris soin à chaque fois, de dire l'ancien Maire et le Maire.

Je suis dans le domaine du politique ...

Réactions dans la salle.

Monsieur BAILLEUL : *C'est un peu pareil*

Monsieur EYMERY : *... Mais évidemment, je suis dans le domaine du politique, et ce qui est critiqué, c'est la gestion qui ait pu être faite au nom d'une fonction ...*

Monsieur le Président : *... C'est sûr qu'on ne peut pas vous dire l'ancien maire, le maire ...*

Monsieur EYMERY : *... Et, ce n'est nullement, et à aucun moment, une attaque sur les êtres humains. Donc, je trouve, moi aussi, complètement déplacé vos propos quand à chaque fois, vous voulez qualifier, qualifier les nôtres, des qualificatifs les plus honteux, les plus dégradants. Et je voudrais simplement vous rappeler cette phrase : sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloges qui vaillent, alors laissez-nous blâmer, c'est bien le rôle d'une opposition ou alors, vous n'avez pas la vraie conception de la démocratie et vos "je suis Charlie", ne sont que façade !*

Monsieur le Président : *Un peu d'humanisme aiderait aussi ...*

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : *... Monsieur EYMERY, j'aimerais bien, qu'à l'avenir vous teniez un peu plus vos militants. Après avoir perturbés les réunions publiques, après avoir empêchés le débat démocratique de se faire dans la ville, après avoir répandu des rumeurs sur les marchés, j'aimerais bien en plus qu'ils respectent le fonctionnement et le règlement de ces conseils. Systématiquement, nous avons le droit à ce type d'interventions qui ne sont absolument pas les règles du débat démocratique.*

J'ai bien conscience que la démocratie et vous, ça fait deux, je l'ai bien compris ; mais ce serait bien que vous briefiez davantage vos militants à l'avenir, et je vous en remercie, à l'avance. Je passe au vote sur la délibération n° 23. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que l'intégration des personnes handicapées et le vieillissement de la population sont des préoccupations de la Communauté Urbaine de Dunkerque (C.U.D.) qui a entrepris diverses actions en ce sens, reprises dans son Programme Local de l'Habitat. Depuis sa naissance, en l'an 2000, cette politique s'est ajustée continuellement pour prendre en considération les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les aspirations grandissantes de la société sur cette question.

Dans le cadre des Etats Généraux de l'Emploi Local (E.G.E.L.), il a été décidé de donner une nouvelle impulsion à la politique communautaire d'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, en lançant le dispositif Réflex'adaptation, entériné par la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2014.

L'objectif est double :

- offrir à un plus grand nombre d'usagers le bénéfice d'un logement adapté,
- dynamiser le secteur de l'artisanat par l'augmentation du nombre de chantiers.

Ainsi, cette aide de la Communauté Urbaine de Dunkerque s'adresse aux locataires ou aux propriétaires du parc social ou privé, que le handicap soit moteur ou sensoriel. Pour les personnes entrant dans les plafonds de ressources, le montant de la subvention peut atteindre 4 000 Euros maximum, pour un montant limité de travaux subventionnables à 20 000 Euros HT. Pour les autres cas, le montant de la subvention peut s'élever jusqu'à 1 000 Euros.

Les travaux envisagés doivent notamment permettre :

- d'améliorer l'accessibilité du logement et de ses différentes pièces,
- de faciliter l'usage des sanitaires et de la salle de bains par l'adaptation des équipements existants ou l'aménagement de surfaces supplémentaires.

Pour 2015 (chiffres arrêtés au 1^{er} octobre 2015), 71 dossiers Réflex'adaptation (53 dossiers dans les plafonds - 18 dossiers hors plafonds) sont en cours d'instruction (en comparaison, 59 dossiers ont été instruits l'année précédente). En 2014, le montant moyen de l'aide accordée était de 913 Euros, il est actuellement de 1 093 Euros, soit une augmentation de 20 %. De même, 73 % des dossiers concernent des personnes âgées de 60 ans et plus.

Le règlement de l'année 2016 permettra au régime de subvention communautaire d'aide à l'adaptation des logements d'être en cohérence avec celui de l'Anah, mais les taux seront majorés pour les personnes dont l'adaptation du logement est devenue nécessaire en raison de pathologies handicapantes dues à la vieillesse. De même, pour les personnes se situant en dehors des plafonds, celles-ci auront droit aussi à une subvention, mais selon des conditions propres à leur catégorie.

Le règlement, annexé à la présente délibération, détaille les modalités de mise en œuvre du dispositif qui fera l'objet d'une évaluation au terme de l'année 2016.

Cette délibération et ce règlement annulent et remplacent la délibération du 18 décembre 2014.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer, dans la limite des crédits budgétaires inscrits annuellement à cet effet, une aide pour l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, dans le cadre du dispositif Réflex'adaptation.

APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération.

DÉCIDE qu'il entrera en vigueur pour tous les dossiers déposés et enregistrés par les services communautaires à partir du 1^{er} janvier 2016.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

24 - Réajustement du fonds de concours 2015 "Accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique".

Monsieur CLINQUART : Il s'agit d'une régularisation et d'octroyer une importante subvention à mon collègue Francis BASSEMONT, maire de BOURBOURG.

En définitive, vous le savez, l'accès des écoliers aux équipements communautaires à vocation pédagogique existe depuis 2006. La Communauté Urbaine a décidé de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, sans alourdir les charges des communes.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes, comme vous pouvez l'imaginer.

Pour pallier ces difficultés, à compter de 2010, il a été proposé, qu'il le soit en cours d'exercice concerné sur la base d'un montant maximum prévisionnel, qui permettra le versement d'un acompte et en fin d'année, d'un solde ajusté à dû concurrence des dépenses réellement acquittées.

Depuis 2015, la Communauté Urbaine a décidé d'instaurer, par délibération, un quota de dépenses pour chaque commune, en tenant compte du montant maximum alloué, c'est-à-dire 370 000 Euros.

La commune de BOURBOURG sollicite aujourd'hui un réajustement de 1 000 Euros sur ce quota pour un total donc, pour la commune de BOURBOURG, qui s'élève à 19 940 Euros, justifié par la constante augmentation des coûts de transports, comme vous le savez, et l'éloignement de cette commune vers les équipements.

Le fonds de concours "accès aux écoliers des équipements communautaires" s'établit donc finalement, pour l'ensemble des communes, à 345 129,06 Euros.

Je vous demande donc de bien vouloir octroyer ce fonds de concours à la ville de BOURBOURG.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ? Bien, je passe au vote sur les délibérations n° 24. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que par délibération en date du 22 juin 2006, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de favoriser l'accès de tous les écoliers de l'agglomération aux équipements communautaires à vocation pédagogique, sans alourdir les charges des communes.

A cette fin, une totale gratuité d'accès aux équipements communautaires a été instituée par le remboursement intégral aux communes, par le biais de fonds de concours attribués au titre du fonctionnement des écoles, des charges liées au transport et aux droits d'accès de l'ensemble des écoliers aux équipements concernés.

Jusqu'en 2009, les fonds de concours étaient sollicités et versés après la clôture de l'exercice budgétaire, ce qui était susceptible de poser des problèmes de trésorerie pour certaines communes. Pour pallier ces difficultés, à compter de 2010, il a été proposé qu'ils le soient au cours de l'exercice concerné, sur la base d'un montant maximum prévisionnel qui permettra le versement d'un acompte, et en fin d'année d'un solde ajusté à due concurrence des dépenses réellement acquittées.

Depuis l'année 2015, le conseil communautaire a décidé d'instaurer par délibération, un quota de dépenses équitable pour chaque commune, en tenant compte du montant maximum alloué à ce dispositif, soit une enveloppe de 370 000 Euros.

Cependant, la commune de BOURBOURG sollicite aujourd'hui, un réajustement de 1 000 Euros sur ce quota, pour un total de 19 940 Euros. Cette demande est justifiée par la constante augmentation des coûts de transport et l'éloignement de cette commune vers les équipements. Le fonds de concours "Accès des écoliers aux équipements communautaires" 2015 s'établit donc finalement, pour l'ensemble des communes, à 345 129,06 Euros.

Dans ces conditions :

Vu les délibérations des 17 communes sollicitant un fonds de concours de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles,

Vu la nouvelle délibération de la commune de BOURBOURG sollicitant l'ajustement du fonds de concours 2015 à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour le fonctionnement des écoles,

Vu l'avis de la commission " Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer un fonds de concours aux communes du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant acquitté des frais de transports et d'entrées, pendant l'année 2015, pour l'accès de leurs écoliers aux équipements communautaires (Musée Portuaire, Palais de l'Univers et des Sciences, Parc Zoologique, Information et Éducation au Développement Durable, Halle aux Sucres et Golf) suivant l'annexe jointe à la présente délibération et pour un montant total de 345 129,06 Euros.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou son représentant à signer tout document afférent au règlement de ces fonds de concours.

Monsieur le Président : En "DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'AGGLOMÉRATION", Monsieur BASSEMONT, vous avez 1 délibération :

DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE L'AGGLOMÉRATION : Monsieur Francis BASSEMONT

25 - Création et mise à disposition du service commun des archives.

Monsieur BASSEMONT : Par délibération du 12 juillet 2003, la Communauté Urbaine de DUNKERQUE avait posé le principe d'un éventuel transfert de la compétence "archives historiques", en prévoyant que le transfert de cette compétence pourrait être effectif à la date d'ouverture du Centre de la Mémoire.

Cette même délibération prévoyait que, dans l'attente d'un tel transfert, une expertise des archives municipales serait donc proposée aux maires de l'agglomération. La délibération relative à l'expertise des archives municipales, prise le 1^{er} avril 2004, a prévu que l'expertise serait confiée au service des archives municipales de la ville de DUNKERQUE, disposant du personnel et des qualifications nécessaires, la Communauté Urbaine de DUNKERQUE mettant pour sa part à disposition, outre son propre personnel, un bâtiment visant à accueillir des archives historiques de la ville de DUNKERQUE et des communes volontaires.

C'est dans ces conditions qu'une convention de partenariat avait été conclue pour formaliser les mises à disposition de personnels, locaux, matériels nécessaires à la mise en œuvre du dispositif voté. Depuis plus d'une décennie, les archives de la ville de DUNKERQUE et de la Communauté Urbaine œuvrent de facto, en totale symbiose.

A ce jour, l'expertise est achevée, le déménagement au sein de la Halle aux Sucres de l'ensemble du personnel est intervenu et le centre de la mémoire est opérationnel.

Aussi, au regard aux modifications de législation permettant de nouvelles normes de mutualisations susceptibles d'accroître l'efficacité du service public, tout en générant de potentielles économies d'échelles, la création d'un service commun, au sens de l'article L 5211- 4- 2 du Code Général des Collectivités Territoriale, est manifestement pertinent.

C'est dans ces conditions qu'il est proposé la constitution des services communs des archives.

Le service commun des archives aura pour principale mission, conformément au Code du Patrimoine, la collecte des archives, leur classement, leur conservation, leur communication.

Ce service est composé de 16 agents : 12 agents de la ville de DUNKERQUE et 4 agents de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le service commun sera géré par la Communauté Urbaine. Il sera fonctionnellement rattaché à la Direction de la Culture relevant de la Directrice Générale "Attractivité et Cohésion Territoriale".

Le coût global annuel de fonctionnement du service commun est évalué à 1 498 234 Euros T.T.C.

Les effets financiers de la mise en commun et, notamment la prise en compte des charges transférées par la ville de DUNKERQUE à la Communauté Urbaine feront l'objet d'une imputation, sous l'attribution de compensation de la ville de DUNKERQUE d'un montant égal à 614 732 Euros.

Ce coût prévisionnel annuel de la ville de DUNKERQUE sera déduit mensuellement par 1/12^{ème} de son attribution de compensation. Une régularisation interviendra en janvier de l'année suivante, au regard du courriel du service.

Une fois le service commun constitué, il pourra être mis à disposition des communes-membres de la Communauté Urbaine. Cette mise à disposition de services, conformément à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales donnera lieu, pour chaque commune, à la conclusion d'une convention prévoyant que le maire adressera directement au chef du service mis à disposition, toute instruction nécessaire à l'exécution des tâches qu'il confie au dit service, et fixera les conditions de remboursements des frais de fonctionnement du service ainsi mis à disposition.

Les modalités de ce remboursement sont celles qui ont été définies par le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011, codifié l'article D 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un coût horaire de fonctionnement et ou un coût de stockage.

Vu l'avis favorable de la commission Développement et Attractivité du Territoire,
Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,

je vous demande, chers collègues, d'autoriser Monsieur le Président, à signer :

- la convention de constitution du service commun, dont le projet est annexé aux présentes,
- les conventions de mise à disposition du service aux communes-membres,
- ainsi que tout acte nécessaire la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des observations ?

Madame DUCELLIÉ : Monsieur le Président, mes collègues, juste par rapport à la composition du service, cela pose quand même question. En effet, à la ville il y a 14 agents aux archives, là, dans ce que vous nous proposez, seulement 12 agents sont comptabilisés, après mutualisation. Aussi, ma question est la suivante : est-ce qu'il y a un statut particulier pour les

agents en arrêt maladie à la ville de DUNKERQUE qui ne pourront pas accéder à la mutualisation à la Communauté Urbaine ?

Deuxième chose, je veux juste revenir rapidement sur la parité. Vous avez évoqué le prix qui nous a été décerné et c'est très bien, un effort aura été fait dans ce sens-là. Mais, ce qui pose question aussi, et j'aimerais que cela aille plus vite pour que nous nous en félicitions encore plus, quand on regarde cette estrade, il y a encore du travail. Mais là n'est pas le pire.

Modestement j'interpelle, moi, les différents maires qui sont ici présents, pour retravailler les dénominations des rues puisque, regardez le nombre de femmes sur les noms de rues, c'est un indicateur aussi. Et, je me pose aussi la question de la présence des femmes dans cette assemblée, notamment des élus "Front National" où je constate, régulièrement, que ces dames ne sont que rarement présentes. De plus, je tiens à vous dire aussi qu'il y a eu quand même un discours de Marion MARECHAL - LE PEN où le statut de la femme est en dessous de tout sur l'avortement, les libertés, le travail.

Donc là, je crois que là le "Front National" n'a pas conscience que la femme a aussi le droit de vote. Donc j'invite ces dames à se prononcer lors de toutes les élections qui arrivent, à prendre conscience de ce qu'est le statut de la femme au Front National. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Très bien. Monsieur BASSEMON, la réponse a été faite au Conseil Municipal de DUNKERQUE par Etienne DUQUENNOY Adjoint au Personnel. Donc tout a déjà été répondu sur cette question, et il n'y a aucun problème, Madame DUCCELLIER connaît la réponse parfaitement. Elle cherche juste à reposer la question. Donc là-dessus, il n'y a pas besoin de réponse. Sur les autres points, vous n'avez rien repéré ?

Monsieur BASSEMON : Non, je pensais simplement que ce service commun des archives permettra aux communes qui le souhaitent de confier leurs documents, afin qu'ils soient conservés dans les meilleures conditions possibles. C'est une richesse, je pense, pour notre agglomération, de posséder des archives qui font partie de notre patrimoine et qui sont la mémoire, en fait, de notre territoire.

Ce service est aussi susceptible d'être mis à disposition d'organismes publics ou privés, pour archiver certains documents qui nécessiteront, qui nécessitent qu'une conservation de qualité, une conservation pérenne. Voilà ce que je voulais ajouter Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Très bien. Tous les autres sont "pour".

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Mesdames DUCCELLIER et FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Exposé aux membres du Conseil :

1 - Contexte

Par délibération du 12 juillet 2003, la Communauté Urbaine de Dunkerque avait posé le principe d'un éventuel transfert de la compétence "archives historiques", en prévoyant que le transfert de cette compétence pourrait être effectif à la date d'ouverture du Centre de la Mémoire.

Cette même délibération prévoyait que, dans l'attente d'un tel transfert, une expertise des archives municipales serait proposée aux maires de l'agglomération.

La délibération relative à l'expertise des archives municipales, prise le 1^{er} avril 2004, a prévu que l'expertise serait confiée au service des archives municipales de la ville de DUNKERQUE, disposant du personnel et des qualifications nécessaires, la Communauté Urbaine de Dunkerque mettant pour sa part à disposition, outre son propre personnel, un bâtiment visant à accueillir les archives historiques de la ville de DUNKERQUE et des communes volontaires.

C'est dans ces conditions qu'une convention de partenariat avait été conclue pour formaliser les mises à disposition de personnels, locaux et matériels nécessaires à la mise en œuvre du dispositif voté et que, depuis plus d'une décennie, les services archives de la ville de DUNKERQUE et de la Communauté Urbaine de Dunkerque œuvrent de facto en totale symbiose.

A ce jour, l'expertise est achevée, le déménagement au sein de la Halle aux Sucres de l'ensemble du personnel est intervenu et le Centre de la Mémoire est opérationnel.

Aussi, eu égard aux modifications de législation permettant de nouvelles formes de mutualisation susceptibles d'accroître l'efficacité du service public, tout en générant de potentielles économies d'échelle, la création d'un service commun au sens de de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, est manifestement pertinent.

C'est dans ces conditions qu'il est proposé la constitution du service commun des "Archives".

2 - Missions du service commun

Le service commun des archives aura pour missions principales, conformément au code du patrimoine :

- la collecte des archives,
- leur classement,
- leur conservation,
- leur communication.

3 - Composition du service et effets de la mise en commun

Composé de 16 agents, dont 12 agents de la ville de DUNKERQUE et 4 agents de la Communauté Urbaine de Dunkerque, le service commun sera géré par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Il sera fonctionnellement rattaché à la Direction de la Culture, relevant de la Directrice Générale Attractivité et Cohésion Territoriale.

Le coût global annuel de fonctionnement du service commun a été évalué à 1 498 234 Euros T.T.C.

Les effets financiers de la mise en commun, et notamment la prise en compte des charges transférées par la ville de DUNKERQUE à la Communauté Urbaine de Dunkerque, feront l'objet d'une imputation sur l'attribution de compensation de la ville de DUNKERQUE d'un montant égal à 614 732 Euros.

Ce coût prévisionnel annuel pour la ville de DUNKERQUE sera déduit mensuellement par 1/12^{ème} de son attribution de compensation et une régularisation interviendra en janvier de l'année suivante au regard du coût réel du service.

4 - Mise à disposition du service commun

Une fois le service commun constitué, il pourra être mis à disposition des communes-membres de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Cette mise à disposition de service, conformément à l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnera lieu, pour chaque commune, à la conclusion d'une convention prévoyant que le maire adressera directement au chef du service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie au dit service et fixera les conditions de remboursement des frais de fonctionnement du service ainsi mis à disposition.

Les modalités de ce remboursement sont celles qui ont été définies par le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011, codifié à l'article D 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la base d'un coût horaire de fonctionnement et/ou d'un coût de stockage.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Vu l'avis de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création du service commun des archives.

AUTORISE la mise à disposition du service commun des archives aux communes-membres.

AUTORISE le Président à signer la convention de constitution du service commun dont le projet est annexé aux présentes, les conventions de mise à disposition dudit service aux communes-membres ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Monsieur le Président : En "TOURISME ET LOISIRS", Monsieur DHERSIN, vous avez 1 délibération :

TOURISME ET LOISIRS : Monsieur Franck DHERSIN

26 - Délégation de Service Public de "l'Escale".

Monsieur DHERSIN : En 2011, l'AFEJI était choisie comme délégataire de la Communauté Urbaine de DUNKERQUE pour la gestion de l'équipement de l'hébergement "L'Escale" et ce, pour une durée de 10 ans. Dans son offre, l'AFEJI prévoyait en particulier un objectif d'équilibre avec un taux de remplissage de 52,2 %, correspondant à 32 000 nuitées par an, un résultat net comptable positif à partir de la 3^{ème} année d'exploitation. Or ces résultats n'ont pas été atteints.

Le rapport annuel 2013 affichait un taux d'occupation de 42,47 % et en 2014, il s'établit à 40,6 %. Le résultat est négatif de 167 000 Euros, en 2014, et le déficit cumulé pris en charge par l'exploitant atteint 565 887 Euros fin 2014.

Donc, au regard de ces résultats, a été évoquée la possibilité de mettre un terme de manière anticipée au contrat. L'AFEJI a ainsi confirmée de trouver un accord avec la

Communauté Urbaine de Dunkerque pour mettre un terme par anticipation au contrat d'affermage.

Dans ces conditions, il vous est proposé :

- de modifier le terme du contrat liant la Communauté Urbaine de Dunkerque à l'AFEJI pour l'exploitation de l'équipement pour le fixer au 31 décembre 2016, avec possibilité de le prolonger pour une période de 3 mois supplémentaires renouvelable une fois,

- de lancer une nouvelle procédure de délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion de l'équipement,

- de fixer cette durée de contrat à 10 ans,

- de mettre un terme par anticipation au contrat d'affermage liant la Communauté Urbaine de DUNKERQUE et l'AFEJI pour l'exploitation de l'équipement d'hébergement "L'Escale" et de fixer ce terme à la date du 31 décembre 2016.

- enfin, de retenir le principe d'une nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion de l'équipement après le 31 décembre 2016.

Monsieur le Président : Merci Monsieur DHERSIN, y-a-t-il des interventions ? Non. Bien, je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que le conseil communautaire a approuvé, par délibération du 10 février 2011, le choix de l'AFEJI comme délégataire de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gestion de l'équipement d'hébergement "l'Escale", situé à DUNKERQUE et remplaçant l'ancienne auberge de jeunesse.

Cette même délibération a approuvé le contrat d'affermage fixant la durée initiale de la délégation à 10 ans, avec une échéance au 1^{er} avril 2021.

Dans son offre, l'AFEJI prévoyait en particulier :

- un objectif d'équilibre avec un taux de remplissage de 52,2 %, correspondant à 32 000 nuitées par an,

- un résultat net comptable positif à partir de la 3^{ème} année d'exploitation.

Or, ces résultats ne sont pas atteints :

- le rapport annuel 2013 affichait un taux d'occupation de 42,47 % et le taux 2014 s'établit à 40,6 %,

- le résultat est négatif de 167 000,00 Euros en 2014 et le déficit cumulé pris en charge par l'exploitant atteint 565 887,00 Euros fin 2014.

Au regard de ces résultats, a été évoqué la possibilité de mettre un terme de manière anticipée au contrat.

Par courrier du 9 décembre 2014, l'AFEJI a ainsi confirmé son souhait de trouver un accord avec la Communauté Urbaine de Dunkerque pour mettre un terme par anticipation au contrat d'affermage.

Dans ces conditions, il est proposé de :

- modifier le terme du contrat liant la Communauté Urbaine de Dunkerque à l'AFEJI pour l'exploitation de l'équipement pour le fixer au 31 décembre 2016, avec possibilité de le prolonger d'une période de 3 mois supplémentaires, renouvelable une fois,

- lancer une nouvelle procédure de délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion de l'équipement,

- fixer la durée du futur contrat à 10 ans.

Vu le rapport préalable joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics locaux.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Vu l'avis du Comité Technique.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de mettre un terme, par anticipation, au contrat d'affermage liant la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'AFEJI pour l'exploitation de l'équipement d'hébergement "l'Escale" et de fixer ce terme à la date du 31 décembre 2016.

DÉCIDE de retenir le principe d'une nouvelle délégation de service public sous forme d'affermage pour la gestion de l'équipement après le 31 décembre 2016.

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque ou son représentant à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

Monsieur le Président : En "SPORT DE HAUT NIVEAU", Madame ARLABOSSE, vous avez 1 délibération :

SPORT DE HAUT NIVEAU : Madame Martine ARLABOSSE

27 - Création d'un fonds d'amorçage au handisport.

Madame ARLABOSSE : Outre le soutien aux clubs et aux sportifs qui portent haut les couleurs du dunkerquois, la C.U.D. soutient également des clubs sportifs ayant une section handisport, par exemple le club d'handibasket de COUDEKERQUE-BRANCHE. De même, la C.U.D. soutient également des événements handisports, tels que le championnat de France de sports adapté à GRAVELINES, et soutient également des sportifs de haut niveau, comme par exemple à DUNKERQUE, la nageuse Alexandra NOUCHET.

Nous souhaitons encore plus épauler le développement du handisport dans l'agglomération dunkerquoise. Aussi, il est proposé une aide financière qui se traduit par un fonds d'amorçage destiné à soutenir les clubs sportifs qui souhaiteraient rendre accessible leur discipline aux sportifs en situation de handicap. Ce fonds sera destiné à l'achat de matériel spécifique ou à la rénovation construction d'éventuels aménagements, par exemples : fauteuils adaptés, rampes d'accès, sièges élévateurs.

Le montant maximum de l'aide ne pourra excéder 3 000 Euros par demande et ne représentera pas plus de 50 % du coût total engagé. Une seule demande par an et par club pourra être acceptée.

Nous proposons de fixer ce fonds d'amorçage handisport, pour cette première année d'expérimentation, à 15 000 Euros. En fonction des demandes, par la suite, le montant pourra être ajusté.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Madame la Vice-Présidente

Rappelle aux membres du Conseil de la Communauté Urbaine de Dunkerque (C.U.D.) sa volonté de donner un nouveau souffle au territoire en renforçant la proximité entre la C.U.D. et ses habitants. Le sport fait partie, par les valeurs de partage qu'il porte, des éléments de proximité.

Outre le soutien aux clubs et aux sportifs qui portent haut les couleurs du dunkerquois, la C.U.D. soutient également des clubs sportifs ayant une section handisport, des événements de sport adapté ainsi que des sportifs en situation de handicap.

La C.U.D. souhaite impulser une nouvelle dynamique en créant un "fonds d'amorçage handisport" pour le développement du sport adapté.

Il s'agirait, en l'occurrence, d'aider financièrement ces clubs sportifs qui souhaiteraient rendre accessible leur discipline aux sportifs en situation de handicap par l'achat de matériels spécifiques ou pour d'éventuels aménagements.

Pour le fonctionnement du "fonds d'amorçage au handisport", la C.U.D. prévoit une enveloppe annuelle de 15 000 Euros. Les demandes seront traitées par les services communautaires, avec un ordre de priorité selon la pertinence du projet et sa pérennité.

Le montant maximum de la participation financière, accordée par la Communauté Urbaine de Dunkerque, ne pourra dépasser 3 000 Euros par demande (versés après présentation de factures acquittées) et ne devra pas représenter plus de 50 % du budget total du projet. Une seule demande par an et par club pourra être acceptée.

Vu l'avis de la commission "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création d'un fonds d'amorçage au handisport s'élevant à 15 000 Euros par an. Il s'agit là d'une expérimentation pour 2016.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Monsieur le Président : En "PLANIFICATION, SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, ACTION FONCIÈRE ET PATRIMOINE", Monsieur WEISBECKER, vous avez 1 délibération :

PLANIFICATION, SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE, ACTION FONCIÈRE ET PATRIMOINE :
Monsieur Bernard WEISBECKER

28 - Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrialo-portuaire de DUNKERQUE - Mesures foncières - Signature de la convention tripartite de financement - Requête des enquêtes d'utilité publique et parcellaire préalables à la procédure d'expropriation.

Monsieur WEISBECKER : Merci Monsieur le Président. Avant de vous présenter cette délibération, permettez-moi une petite réaction épidermique aux propos tenus tout à l'heure par les représentants du "Défi Bleu Marine", et vous remarquerez que je n'ai pas cité leurs noms. On parlait de ces pauvres migrants porteurs de maladies exotiques, des vérolés en quelque sorte, alors qu'aucun médecin, qu'aucune étude sanitaire ne dit quoi que ce soit là-dessus. Rien n'est vrai. Par contre, ici, dans cette assemblée, nous savons pertinemment où se trouve la vérole et vous remarquerez que je n'ai pas cité de noms.

Les plans de prévention des risques technologiques appelés P.P.R.T., institué par la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, visent à protéger les personnes vivant et travaillant à proximité des sites industriels à haut risque. Ils sont institués et élaborés par les services de l'État, en concertation avec les collectivités et les personnes et les organismes concernés par le risque. Donc les P.P.R.T. sont des outils réglementaires qui définissent évidemment les règles d'urbanisme et de construction.

Ils déterminent des zones de maîtrises d'urbanisation, de prescriptions, de travaux ainsi que des secteurs de délaissement voire d'expropriation.

Dans la mesure où, dans les zones exposées aux risques, certains biens, habitations et activités ne peuvent être protégés techniquement ou dans des conditions économiques acceptables, sont arrêtées des mesures foncières qui donnent la possibilité aux propriétaires concernés de bénéficier d'un droit de délaissement, conformément aux articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pour les zones les plus exposées, zones rouges des P.P.R.T., ces mesures foncières permettent également de réaliser l'expropriation des biens concernés. La procédure d'expropriation doit être conduite par les collectivités territoriales compétentes ou leur groupement, dès lors qu'ils perçoivent la contribution économique territoriale.

La collectivité compétente a la faculté de déléguer la réalisation des mesures foncières et des secteurs de délaissement et d'expropriation à un établissement public foncier.

Le financement des mesures foncières est partagé entre l'État, les exploitants des installations à l'origine du risque et, bien entendu, la collectivité compétente.

Le P.P.R.T. de la zone industrialo portuaire de DUNKERQUE a été soumis à une enquête publique du 6 octobre au 6 novembre 2015. Des zones de délaissement sont envisagées sur les communes associées de DUNKERQUE - MARDYCK et de DUNKERQUE - SAINT-POL-SUR-MER, en raison du danger provoqué par les activités de la société VERSALIS et du Dépôt des Pétroles Côtiers, le D.P.C.

Sur la commune associée de MARDYCK est également prévu un secteur d'expropriations. Cette zone rouge concerne 7 maisons d'habitation et un café-hôtel. Sur ce sujet, un accord peut intervenir entre l'État, l'entreprise à l'origine du risque, la société VERSALIS et la Communauté Urbaine de Dunkerque, sur la clé de répartition du financement des mesures foncières. Il est prévu que les participations de l'État et de la société concernée seraient de l'ordre de 40 %, tandis que celles de l'établissement public sera fixé à 20 %.

La Communauté Urbaine de DUNKERQUE a décidé de déléguer la réalisation des mesures foncières de délaissement et d'expropriation à l'Établissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais. Celui-ci se chargera donc de préfinancer les acquisitions et les travaux de déconstruction et de renaturation, dans l'attente de l'obtention des fonds qui seront définis dans les conventions de financement et dans leurs avenants.

La maîtrise foncière des immeubles concernés par le P.P.R.T. de la zone industrielle portuaire de DUNKERQUE a été reprise sur l'axe foncier de la biodiversité et des risques dans la convention-cadre de partenariat qui a été passée entre la Communauté Urbaine de DUNKERQUE et l'Établissement Public Foncier, au titre de son programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 en date du 26 mai et 4 juin 2015, à la suite de la délibération prise par le Conseil de Communauté en sa séance du 2 avril 2015.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de financement des mesures foncières avec l'État et VERSALIS et, d'autre part d'accompagner la procédure mise en place par les services de l'État.

Il sera nécessaire de solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture des enquêtes d'utilité publiques et parcellaires préalables à la procédure d'expropriation au bénéfice de l'Établissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais.

Monsieur le Président : Y-at-il des interventions ? Non. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE votent "contre".**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que les Plans de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.), institués par la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, visent à protéger les personnes vivant et travaillant à proximité des sites industriels à haut risques. Ils sont élaborés par les services de l'État, en concertation avec les collectivités, les personnes et les organismes concernés par le risque.

Les P.P.R.T. sont des outils réglementaires qui définissent des règles d'urbanisme et de construction. Ils déterminent des zones de maîtrise d'urbanisation, de prescriptions de travaux ainsi que des secteurs de délaissement et d'expropriation.

Dans la mesure où, dans les zones exposées aux risques, certains biens, habitations ou activités, ne peuvent être protégés techniquement ou dans des conditions économiques acceptables, sont arrêtées des mesures foncières qui donnent la possibilité aux propriétaires concernés de bénéficier d'un droit de délaissement, conformément aux articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Pour les zones les plus exposées, zone rouge des P.P.R.T., ces mesures foncières permettent également de réaliser l'expropriation des biens concernés. La procédure d'expropriation doit être conduite par les collectivités territoriales compétentes ou leurs groupements, dès lors qu'ils perçoivent la Contribution Économique Territoriale (C.E.T.).

La collectivité compétente a la faculté de déléguer la réalisation des mesures foncières des secteurs de délaissement et d'expropriation à un établissement public foncier.

Le financement des mesures foncières est partagé entre l'État, les exploitants des installations à l'origine du risque et la collectivité compétente.

Le P.P.R.T. de la zone industrialo-portuaire de DUNKERQUE a été soumis à enquête publique du 06 octobre au 06 novembre 2015. Des zones de délaissement sont envisagées sur les communes associées de DUNKERQUE - MARDYCK et de DUNKERQUE - SAINT-POL-SUR-MER, en raison du danger provoqué par les activités de la société Versalis et du Dépôt des Pétroles Côtiers (D.P.C.).

Sur la commune associée de MARDYCK est également prévu un secteur d'expropriation. Cette zone rouge concerne 7 maisons d'habitation et un café-hôtel.

Sur ce sujet, un accord peut intervenir entre l'État, l'entreprise à l'origine du risque, la société VERSALIS et la Communauté Urbaine de Dunkerque sur la clé de répartition du financement des mesures foncières. Il est prévu que les participations de l'État et de la société concernée soient arrêtées à 40 %, tandis que celle de l'Établissement Public sera fixée à 20 %.

La Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de déléguer la réalisation des mesures foncières de délaissement et d'expropriation à l'Établissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais. Celui-ci se chargera de préfinancer les acquisitions et les travaux de déconstruction et de renaturation, dans l'attente de l'obtention des fonds qui seront définis dans les conventions de financement et dans leurs avenants.

La maîtrise foncière des immeubles concernés par le P.P.R.T. de la zone industrialo-portuaire de Dunkerque a été reprise sur l'axe "foncier de la biodiversité et des risques" dans la convention-cadre de partenariat passée entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et l'Établissement Public Foncier, au titre de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 en date des 26 mai et 4 juin 2015, à la suite de la délibération prise par le Conseil de Communauté en sa séance du 2 avril 2015.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention tripartite de financement des mesures foncières avec l'Etat et la société VERSALIS.

Afin d'accompagner la procédure mise en place par les services de l'État, il est nécessaire de solliciter de Monsieur le Préfet l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire préalables à la procédure d'expropriation au bénéfice de l'Établissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais.

Vu l'avis de la commission "Développement équilibré du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention tripartite de financement des mesures foncières concernant le secteur de la commune associée de DUNKERQUE - MARDYCK, ainsi que tous les avenants qui en découleront.

SOLLICITE de Monsieur le Préfet du Nord l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire au bénéfice de l'Établissement Public Foncier Nord / Pas-de-Calais, pour le projet d'acquisition des immeubles situés sur le périmètre de la zone rouge délimitée sur la commune associée de DUNKERQUE - MARDYCK, par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la zone industrialo-portuaire de DUNKERQUE.

Monsieur le Président : En "ADMINISTRATION GÉNÉRALE", il nous reste une délibération :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

29 - Adhésion de la Communauté Urbaine de Dunkerque au Groupement d'Intérêt Public "Institut Régional de la Ville" (G.I.P. I.R.E.V.).

Monsieur le Président : L'I.R.E.V. est un Groupement d'Intérêt Public constitué de 3 catégories de membres :

- le collège des membres fondateurs : l'Etat et la Région ;
- le collège des membres associés : le Département du Nord, la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale de l'Habitat ;
- le Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce Groupement d'Intérêt Public est un centre de ressources relatif à la politique de la ville, dont les missions sont notamment de contribuer à la qualification des acteurs et valoriser les savoir-faire et organiser l'échange d'expériences.

L'adhésion à ce G.I.P. permettrait à la Communauté Urbaine de Dunkerque, signataire du contrat de ville, de bénéficier notamment :

- de l'expertise des méthodes, de l'I.R.E.V. afin de répondre aux enjeux transversaux, tels que l'articulation entre cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique,
- d'un appui dans l'observation des quartiers, l'évaluation de l'action publique,
- d'une information qualifiée de temps d'échanges basés sur les savoir-faire des différents territoires et d'accéder gratuitement à deux cycles de qualification par an, pour les équipes des intercommunalités des communes ou des acteurs du territoire.

Cette adhésion se matérialiserait par le versement d'une cotisation annuelle estimée à 5 000 Euros T.T.C., nous ne sommes pas sur des sommes importantes, calculée en fonction du seuil de la population de l'E.P.C.I.

Qui est "contre" l'adhésion à l'I.R.E.V. ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE votent "contre" l'adhésion au G.I.P. I.R.E.V.

Monsieur le Président : Il convient, dès lors, de désigner un représentant de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour siéger dans les instances de G.I.P.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote a lieu au scrutin secret à moins que le conseil ne décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Etes-vous d'accord pour recourir à un vote "à main levée" ? Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le principe du vote "à main levée" est adopté.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Monsieur Damien CAREME. Y-a-t-il d'autres candidats ? Non. N'existant pas d'autres candidatures, je peux considérer qu'il est désigné. Monsieur CAREME, vous siégerez au G.I.P. I.R.E.V.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Madame FORTUIT, Messieurs EYMERY et NAVE votent "contre" l'adhésion au G.I.P. I.R.E.V.**

et s'abstiennent sur la désignation du représentant de la C.U.D.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Rappelle aux membres du Conseil que l'Institut Régional de la Ville (I.R.E.V.) est un Groupement d'Intérêt Public constitué de trois catégories de membres :

- le collège des membres fondateurs : l'Etat et la Région,
- le collège des membres associés : le Département du Nord, la Caisse des Dépôts et l'Association Régionale de l'Habitat,
- le collège des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ce Groupement d'Intérêt Public est un centre de ressources relatif à la "politique de la ville" dont les missions sont de :

- contribuer à la qualification des acteurs (élus, techniciens, représentants associatifs),
- valoriser les savoir-faire et organiser l'échange d'expériences,
- constituer un pôle de réflexion et de débats,
- faciliter l'information et la documentation,
- valoriser les missions d'observation développées sur le territoire.

L'action de l'I.R.E.V. se traduit chaque année dans un programme d'actions en trois volets :

- un programme socle : site internet, newsletter, centre de documentation, animation de réseau, participation de l'IREV aux réseaux et travaux nationaux et régionaux,
- des ateliers de qualification : participations à 2 ateliers au choix inclus dans l'adhésion,
- des activités ponctuelles rémunérées : accompagnement renforcé de territoires et formations spécifiques.

L'I.R.E.V. s'inscrit également dans plusieurs réseaux nationaux et régionaux : centres de ressources politique de la ville, participation à des groupes de travail nationaux et régionaux, réseau ressources pour l'égalité des chances et l'intégration (RECI),

L'adhésion à ce G.I.P. I.R.E.V. permettrait à la Communauté Urbaine de Dunkerque, signataire du contrat de ville, de bénéficier notamment :

- de l'expertise, des méthodes et expériences de l'I.R.E.V. afin de répondre aux enjeux transversaux tels que l'articulation entre cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique,
- d'un appui dans l'observation des quartiers, l'évaluation de l'action publique et la co-construction avec les habitants,
- d'une information qualifiée (actualité réglementaire, actualité territoriale) et de temps d'échanges et de qualification basés sur les savoir-faire des territoires,
- d'accéder gratuitement à deux cycles de qualification par an (visant à qualifier le territoire), qu'il s'agisse des équipes des intercommunalités, des communes ou des acteurs du territoire.

Cette adhésion se matérialise par le versement d'une cotisation annuelle estimée à 5 000 Euros T.T.C., calculée en fonction du seuil de la population de l'E.P.C.I.

Par ailleurs, il convient de désigner un représentant de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour siéger dans les instances du Groupement d'Intérêt Public.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce vote a lieu au scrutin secret à moins que le conseil ne décide à l'unanimité de ne pas y procéder.

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public "Institut Régional de la Ville" (joint en annexe de la délibération),

Vu l'avis de la commission du "Développement et attractivité du territoire".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public "Institut Régional de la Ville" (G.I.P. I.R.E.V.).

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas recourir à un vote à bulletin secret.

DÉSIGNE Monsieur Damien CAREME pour représenter la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein du G.I.P. I.R.E.V.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion.

DÉCISIONS :

Monsieur le Président : Vous avez reçu la liste des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément au dispositif juridique, les explications que vous pourrez solliciter sur ces décisions vous seront apportées par écrit.

Avez-vous des observations à formuler ? Non.

J'ai reçu, enfin, deux questions orales et un projet de motion de Monsieur EYMERY. Monsieur EYMERY, vous avez la parole pour votre première question orale.

Questions orales présentées par le groupe "Défi Bleu Marine" :

Monsieur EYMERY : Par délibération du 25 mars 2010, le conseil de la C.U.D. décidait la création d'un fonds de solidarité migrants, malgré l'opposition du Défi Dunkerquois. Cette délibération faisait suite à la demande des maires irresponsables de TÉTEGHEM et GRANDE-SYNTHÉ qui avaient ouvert, dès 2008, un accueil pour les clandestins. Les C.C.A.S. de ces communes fournissaient une aide aux clandestins et de fait aux réseaux de passeurs qui organisent l'immigration clandestine.

Ce sont ainsi des dizaines de milliers d'Euros d'argent public qui ont été dépensés et ont ainsi bénéficié aux réseaux de passeurs. A chaque fois, avec pour seule opposition, celle des élus patriotes.

Cette aide prodiguée aux clandestins a créé un appel d'air. Les maires de TÉTEGHEM et GRANDE-SYNTHÉ ont semé le vent et récoltent la tempête ; ils implorent maintenant l'État de les débarrasser de ceux qu'ils ont contribué à faire venir.

Déjà, en 2012 Madame LE PEN avertissait, après les sanglants attentats de TOULOUSE, "Combien de Mohamed MERAH dans les bateaux, les avions qui, chaque jour, arrivent en

France remplis d'immigrés ?", "combien de Mohamed MERAH parmi les enfants de ces immigrés non-assimilés ?"

Les attentats du 13 novembre à PARIS mais également les tentatives d'attentats déjouées par nos forces de l'ordre ont hélas apporté la preuve que des terroristes mettent à profit l'absence de frontières pour s'infiltrer parmi les migrants.

Le rétablissement de la souveraineté nationale sur nos frontières est de la responsabilité de l'État. La responsabilité des collectivités locales est de tout faire pour participer à la mise en sécurité de notre pays.

Monsieur le Président, nous vous demandons de proposer au Conseil C.U.D. la suppression du fonds de solidarité migrants. Comptez-vous le faire dès ce soir ou à la prochaine séance ?

Monsieur le Président : Monsieur CLINQUART, vous avez la parole.

Monsieur CLINQUART : Merci Monsieur le Président. Le 14 octobre dernier, le Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque écrivait une lettre ouverte aux Dunkerquois, au sujet de la crise des réfugiés. Cette position pragmatique et humaniste de l'ensemble des maires de l'agglomération n'a pas changé aujourd'hui. Nous n'accepterons toujours pas que quelqu'un meurt de froid ou de maladie sur notre territoire et nous continuons à apporter totalement notre soutien aux maires qui accueillent sur leur commune un campement de réfugiés.

La solidarité intercommunale trouve ici tout son sens. Tout en préservant la sécurité des dunkerquois, c'est avec pragmatisme, sans mensonge ni faux semblants, mais aussi avec les valeurs qui sont les nôtres, que les élus font face aujourd'hui à la question sensible des réfugiés.

Dans votre question nauséabonde, vous sous entendez que les élus du territoire sont responsables des attentats. Quelle honte pour vous !

N'oubliez jamais que les réfugiés qui viennent sur notre littoral ont fui la guerre provoquée par l'État islamique et que les premières victimes de DAESH sont les Syriens et les Irakiens.

J'affirme ici que nous ne défendons pas les mêmes valeurs !

Nous, nous défendons les valeurs de la République, "liberté, égalité, fraternité", celles du siècle des lumières ; alors que vous, vous défendez une idéologie obscurantiste, fondée sur la peur et la haine de l'autre. Vous n'êtes pas la France.

Défendant ces valeurs républicaines et humanistes, le conseil communautaire du 25 mars 2010 décidait la création d'un fonds de solidarité migrants. Aujourd'hui, ce fonds de solidarité est toujours d'actualité et nous refuserons toujours que quelqu'un meurt de froid ou de maladie sur notre territoire !

Monsieur le Président : Merci Monsieur CLINQUART. Monsieur EYMERY, vous avez une deuxième question orale.

Monsieur EYMERY : Vous avez introduit donc, une novation dans le fonctionnement du Conseil. En général, la question est posée au Président et c'est le Président qui répond ...

Monsieur le Président : ... Monsieur EYMERY cela ne fait pas partie de votre question orale ...

Monsieur EYMERY : ... à la question orale.

Monsieur le Président : Ce que vous dites ne fait pas partie de votre question orale.

Monsieur EYMERY : Oui, mais c'est un commentaire ...

Monsieur le Président : ... Ah non, ce n'est pas un commentaire, il n'y a pas de commentaire dans les questions orales ...

Monsieur EYMERY : Mais moi, je me permets d'en faire un, puisque ...

Monsieur le Président : ... Vous n'avez plus de questions orales ?...

Monsieur EYMERY : Si...je dis deuxième question orale : les camps illégaux de migrants empoisonnent la vie des habitants. Ils sont source de dangers pour la population. Comptez-vous demander à l'État le démantèlement du camp illégal de GRANDE-SYNTHÉ, comme vous l'avez fait me semble-t-il, pour le camp illégal de TÉTEGHEM ?

Monsieur le Président : Monsieur CARÊME, vous avez la parole.

Monsieur CARÊME : Je ne vais pas reprendre ce qu'a si bien dit Monsieur CLINQUART à l'instant.

Monsieur EYMERY, vous vous posez encore en révisionniste, vous vous plongez dans le populisme, vous agitez les peurs sans arrêt, la terreur partout.

Vous dites que le camp de GRANDE-SYNTHÉ est source de tous les dangers, ce n'est pas vrai, Monsieur EYMERY : deux actes en 9 ans, dans lesquels étaient impliqués des réfugiés et encore, ce ne sont pas des actes de grande délinquance, Monsieur EYMERY !

Deux actes en neuf ans, c'est bien peu et je dois vous rappeler que l'ouverture de ce camp n'est pas un choix de la mairie. Les réfugiés sont arrivés là parce qu'il y a une station-service sur le bord de l'autoroute, comme ce fut le cas à TÉTEGHEM avec cette aire de repos.

A l'époque, quand l'État a décidé de fermer le camp de SANGATTE, les migrants, les réfugiés grimpaient dans les camions dans les stations-services ou les aires de repos. Donc, c'est depuis 2006 et non pas depuis 2008.

Vous nous traitez d'irresponsables, je reprends ce que disait Monsieur CLINQUART à l'instant : si accueillir avec un minimum de dignité, éviter que des femmes, des enfants, des êtres humains meurent de faim ou de froid sur notre commune, parce qu'ils fuient effectivement, les mêmes terroristes utilisant les mêmes armes que ceux qui nous ont frappés le 7 janvier et le 13 novembre dernier, si vous nous qualifiez d'irresponsables, alors je me demande ce qui fait société chez vous, réellement. Et j'appelle chacun à bien réfléchir là-dessus.

Alors le camp de GRANDE-SYNTHÉ me préoccupe depuis quelques mois, je m'en suis ouvert largement à la presse et auprès de mes habitants que je rencontre régulièrement et à qui j'envoie des nouvelles régulièrement. Il me préoccupe parce que le nombre de réfugiés qui s'y trouvent est beaucoup trop important.

Il n'y a pas eu non plus, c'est complètement faux de dire cela Monsieur EYMERY, il n'y a pas eu d'appels d'airs puisqu'en neuf ans, nous sommes restés avec un nombre de réfugiés complètement stable, d'une cinquantaine en moyenne, sur la ville.

Ce qui a créé la venue massive de migrants, c'est le choix de l'État de rendre complètement hermétique le passage par CALAIS, et d'un jour à l'autre, ils sont arrivés en masse sur le territoire. Ils sont passés, en quelques semaines, de 70 à 1 500. C'est ça et non pas l'appel d'air ...

Monsieur EYMERY s'agite...

Monsieur CARÊME : ... Mais non Monsieur EYMERY, vous hochez de la tête. Je connais bien le problème, je le connais aussi à l'échelle de la Région parce que je suis Président du réseau des élus hospitaliers. Tous les maires qui ont les mêmes problématiques que nous, avec des stations-service sur leur territoire, ont tous fait œuvre d'accueil, et c'est à ce titre que nous en appelons aux autres élus locaux, comme on peut le faire et comme cela a été fait dernièrement par le Gouvernement, de prendre chacun sa charge pour éviter que cette responsabilité ne repose que sur les épaules de quelques-unes des communes.

Alors, voilà, j'exige, non pas aujourd'hui le démantèlement de ce camp, mais son déplacement et parce que je jouerai encore de cette solidarité, je demande que nous profitons de ce déménagement dans un terrain moins proche des habitations pour réduire le

nombre de réfugiés présents, tout simplement parce qu'aujourd'hui, les associations sont à bout de souffle, que tout le monde est à bout de souffle et on ne peut pas le garder dans un tel état, parce que ce que nous offrons aux réfugiés n'est pas digne d'un être humain.

Et à l'occasion de ce déménagement, je demande à l'État de prendre ses responsabilités et d'assumer la responsabilité du camp comme il le fait aujourd'hui, en partie, à CALAIS, petit à petit, grâce à la promotion du droit d'asile, de fermer ce camp, parce que les réfugiés présents auront demandé l'asile en FRANCE.

Voilà, je continuerai d'assumer avec ma population qui le fait superbement et dont je suis très fier, ma solidarité, toute ma solidarité envers ces personnes qui fuient la guerre et la terreur, en toute responsabilité et en toute conscience d'âme, car chez moi les mots : liberté, égalité et fraternité se conjuguent en actes, Monsieur EYMERY.

Monsieur le Président : J'ai également reçu un projet de motion de la part de Monsieur EYMERY. Elle est un peu "bidon" puisqu'il l'a intégrée, comme vous avez pu le voir, dans sa question orale. Donc, j'imagine que personne ne souhaite une présentation orale, puisqu'on l'a déjà eu en plus. Comme ça c'est réglé. Qui est pour ce projet de motion ? Qui s'abstient ? Très bien. Elle est donc rejetée.

Motion déposée par le Groupe "Défi Bleu Marine" :

Combattre les passeurs et protéger les habitants : une urgente nécessité.

Par délibération du 25 mars 2010, le conseil de la CUD décidait la création d'un fonds de solidarité migrants malgré l'opposition du Défi Dunkerquois. Cette délibération faisait suite à la demande des maires irresponsables de TÉTEGHEM et GRANDE-SYNTHÉ qui avaient ouvert dès 2008 un accueil pour les clandestins. Les CCAS de ces communes fournissaient une aide aux clandestins et de fait aux réseaux de passeurs qui organisent l'immigration clandestine.

Ce sont ainsi des dizaines de milliers d'Euros d'argent public qui ont été dépensés en faveur des clandestins et ont ainsi bénéficié aux réseaux de passeurs. A chaque fois avec pour seule opposition celle des élus patriotes.

Cette aide prodiguée aux clandestins a créé un appel d'air. Les maires de TÉTEGHEM et GRANDE-SYNTHÉ ont semé le vent et récoltent la tempête ; ils implorent maintenant l'État de les débarrasser de ceux qu'ils ont contribué à faire venir.

Déjà en 2012 Madame Le Pen avertissait après les sanglants attentats de TOULOUSE "Combien de Mohamed MERAH dans les bateaux, les avions, qui chaque jour arrivent en France remplis d'immigrés ?", "combien de Mohamed MERAH parmi les enfants de ces immigrés non-assimilés ?"

Les attentats du 13 novembre à PARIS mais également les tentatives d'attentats déjouées par nos forces de l'ordre ont hélas apporté la preuve que des terroristes mettent à profit l'absence de frontières pour s'infiltrer parmi les migrants.

Le rétablissement de la souveraineté nationale sur nos frontières est de la responsabilité de l'État. La responsabilité des collectivités locales est de tout faire pour participer à la mise en sécurité de notre pays.

Le conseil de la CUD réuni en séance plénière le 26 novembre 2015 :

- décide de supprimer le fonds de solidarité migrants.

- demande le démantèlement du camp de GRANDE-SYNTHÉ.

Mise aux voix, la motion est rejetée à la majorité (69 voix "contre").

Monsieur le Président : Je lève la séance, sans oublier de vous indiquer que le prochain Conseil de Communauté devrait se tenir le lundi 14 décembre prochain. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21 h 57.